



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

ASSEMBLEE PLENIERE DU 19 NOVEMBRE 2020

PLAN DE TRANSFORMATION ET DE DEVELOPPEMENT GREEN NEW DEAL ACTE II

DELIBERATION :

LE CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission n°1, Commission des Finances du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°2, Commission Solidarités, des Services Publics, de la Vie associative et du Logement du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°3, Commission Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°4, Commission Culture, Communication, Patrimoine et Langues catalane et occitane du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°5, Commission Education, Jeunesse du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°6, Commission International, Europe, Coopération au Développement – Evaluation et Prospective du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°7, Commission Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire, Déchets du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°8, Commission Emploi, Formation professionnelle, Apprentissage du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°9, Commission Industrie, Grands Groupes et Services aux Entreprises du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°10, Commission Transports et Infrastructures du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°11, Commission Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°12, Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°13, Commission Politique de la Ville du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°14, Commission Economie touristique et Thermalisme du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°15, Commission Economie de proximité du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°16, Commission Egalité Femme-Homme du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°17, Commission Montagne et Ruralité du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°18, Commission Sports du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°19, Commission Méditerranée du 12 novembre 2020,
Vu l'avis de la Commission n°20, Commission Prévention des risques, Eau du 12 novembre 2020,
Vu la délibération n°2019/AP-DEC/04 de l'Assemblée Plénière du 19 décembre 2019 adoptant un nouveau modèle de développement durable et de justice sociale,
Vu la délibération n° 2020/AP-JUILL/02 de l'Assemblée Plénière du 16 juillet 2020 relative au Plan de transformation et de développement - Green New Deal – Acte I,
Vu la délibération n° CP/2020-OCT/01.29 de la Commission Permanente du 16 octobre 2020 portant sur le Plan de transformation et de développement - Green New Deal Acte I – Votation d'Initiative Régionale,
Vu la délibération AP n°2017 / AP-DEC/03 Pour une Région à Energie Positive, accélérer la transition énergétique en Occitanie,



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- Vu** la délibération n°2017/AP-JUIN/08 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 adoptant le Schéma Régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021,
- Vu** la délibération n°2017/AP-DEC/09 de l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2017 adoptant le plan d'actions transversal Occitanie pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017- 2021,
- Vu** la délibération n°2018/AP-MARS/08 de l'Assemblée Plénière du 23 mars 2018 adoptant le plan d'actions transversal Occitanie pour une meilleure prise en compte des handicaps 2018-2021,
- Vu** la délibération n°2019/AP-DEC/12 de l'Assemblée Plénière du 19 décembre 2019 adoptant le plan d'actions pour une Occitanie sans perturbateurs endocriniens,
- Vu** la délibération n° CP/2018-JUILL/18.08 du 20 juillet 2018 approuvant les dispositifs d'intervention de la politique sportive régionale,
- Vu** le Code des Transports en vigueur,
- Vu** la délibération régionale 2017/AP-FEVR/06 de l'Assemblée Plénière du 2 février 2017 sur les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité,
- Vu** la délibération n° 2019/CP-JUILL/05.01 de la Commission Permanente du 19 juillet 2019 approuvant le dispositif d'intervention « Lycée de demain »,
- Vu** la délibération n°2018/AP-MARS/04 de l'Assemblée Plénière du 23 mars 2018 approuvant la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie Jeunesses,
- Vu** la délibération n° 2019/AP-NOV/08 de l'Assemblée Plénière du 14 novembre 2019 approuvant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ainsi que le Plan régional d'actions pour l'Economie circulaire,
- Vu** la délibération n° CP/2020-FEV/07.06 de la Commission Permanente du 7 février 2020 approuvant les dispositifs d'aide à l'animation d'actions collectives régionales et locales en matière d'économie circulaire et de déchets, d'aide à la réalisation de projets locaux de prévention, gestion, valorisation des déchets et de développement de l'économie circulaire et d'aide aux études stratégiques en matière d'économie circulaire et de déchets,
- Vu** la délibération n°2019/AP-JUIN/05 de l'Assemblée Plénière du 27 juin 2019 approuvant le Plan de développement de l'hydrogène vert en Occitanie,
- Vu** la délibération n°2017/AP-DEC/03 de l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2017, « Pour une région à énergie positive, accélérer la transition énergétique en Occitanie »,
- Vu** la stratégie préalable CPER 2021/2027 élaborée conjointement par l'Etat et la Région fin 2019, en association des principaux partenaires en région,
- VU** la délibération n° CP/2017-Mars/19.08 de la Commission Permanente du 24 mars 2017 concernant le vote de l'accord cadre du Plan Littoral 21,
- Vu** les délibérations N°2017/AP-FEVR/03 et N°CP/2017-MARS/09.21 en date du 2 février et du 24 mars 2017 adoptant la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC), le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises (SRDEII), le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI),
- Vu** la délibération n°2018/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 22 juin 2018 approuvant le Plan d'intervention régional pour l'eau et son dispositif d'intervention pour la préservation et la réduction des risques d'inondations,
- Vu** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- Vu** la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et notamment son article n°54 relatif à la création du Service Public Régional de l'Orientation,
- Vu** la délibération n°2019/CP-DEC/08.01 de la Commission Permanente du 13 décembre 2019 adoptant la nouvelle stratégie régionale Apprentissage,
- Vu** la délibération n°2017/AP-FEVR/03 de l'Assemblée Plénière adoptant le Contrat de Plan Région de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2016-2021,
- Vu** la délibération n°2020/AP-JUILL/01 de l'Assemblée Plénière du 16 juillet 2020 approuvant le Plan de relance pour l'emploi,



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 adoptant le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs,
Vu la délibération n°2017/AP-DEC/02 de l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2017, relative à l'adoption de la nouvelle politique régionale culture et patrimoine,
Vu la délibération n°2019/AP-DEC/05 du 19 décembre 2019 approuvant l'arrêt du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
Vu la délibération n°2019/AP-DEC/08 du 19 décembre 2019 approuvant le plan d'actions régional sur le foncier,
Vu les délibérations n°2017/AP-JUIN/09 et n° CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 *et* de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,
Vu les délibérations n° CP/2016-DEC/11.20 et n° CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie,
Vu les feuilles de routes relations internationales et Europe,
Vu le rapport n° 2020/AP-NOV/03, son correctif et ses amendements présentés en séance par Madame la Présidente,

Considérant que

INTRODUCTION

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'emploie, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de la COVID-19 a obligé la Région à prioriser son action dans le cadre d'une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir. En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région engage depuis plusieurs mois une démarche de moyen et long termes, via la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – Green New Deal pour l'Occitanie, annoncé en mars dernier et lancé à l'Assemblée plénière de juillet.

Ce dernier s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne ancré dans un objectif bas carbone et d'un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ». Nous sommes convaincus qu'une réponse efficace au défi du changement climatique doit s'appuyer sur un alignement des stratégies de proximité, locales, nationales et de niveau continental. Aussi, nous appelons l'Union européenne à fixer un objectif de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, à l'inscrire dans la loi européenne sur le climat, conformément à l'objectif adopté par le Parlement européen le 7 octobre dernier, et de mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. La Région Occitanie y prendra toute sa part, comme cela a été indiqué à la Commission européenne le 29 octobre dernier.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective en termes de changement de nos modes de vie, de notre façon de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, d'habiter la planète.

Parce que nous sommes convaincus de l'importance de l'intelligence collective dans la construction de nos politiques publiques, la Région a lancé une Convention citoyenne, démarche inédite à l'échelle locale, permettant aux habitants d'Occitanie de prendre pleinement part à la construction du Plan de transformation et de développement – Green New Deal régional. Avec leur vécu, leur expérience et leur vision, les citoyens ont pu échanger librement et enrichir le travail de réflexion en fixant leurs priorités pour l'avenir.

Le Plan de transformation et de développement – Green New Deal pour l'Occitanie repose donc sur plusieurs piliers :

- la construction d'un nouveau modèle plus sobre et plus vertueux, porteur de justice sociale et territoriale ;
- la cohérence avec le « Green Deal » européen pour un plan d'investissements plus efficace vers un nécessaire changement de modèle ;
- la participation citoyenne à travers les multiples expériences de démocratie participative impulsées par la Région depuis 2016, dont la Convention citoyenne pour l'Occitanie et la Votation citoyenne qui a suivi.

Ce plan d'avenir s'articule autour de 3 dimensions :

- L'accompagnement du changement de nos modes de vie
- Le « prendre soin » des habitants d'Occitanie et la construction d'un nouvel avenir
- Une nouvelle conception des politiques publiques

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par **des changements profonds dans nos modes de vie**. Ils sont à la fois souhaités et redoutés par nos concitoyen.ne.s. C'est pourquoi la Région entend les accompagner avec le souci que cette transformation soit bénéfique à tous. Ces changements concernent d'abord des activités essentielles telles que l'alimentation et le travail.

Mieux se nourrir, c'est reprendre le contrôle de notre alimentation en privilégiant une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires. Favoriser les produits locaux, issus de nos terres, de nos montagnes, de notre Méditerranée, organiser les circuits courts, c'est faire le pari de la qualité accessible à tous et permettre aux exploitants de vivre de leur travail. C'est dans ce but que la Région Occitanie a soutenu fortement la conversion bio des exploitations jusqu'à atteindre le premier rang national en termes de surfaces converties. Notre Plan de transformation et de développement intensifie le soutien à l'autonomie économique des exploitations agricoles et à la promotion de nos produits, de nos producteurs et productrices. Il porte une nouvelle étape : le Plan protéines végétales régional.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Maintenir l'emploi et travailler autrement, c'est un impératif que la crise sanitaire a révélé avec une ampleur nouvelle. Les contraintes du confinement ont conduit chacune et chacun à repenser l'utilité de certains déplacements, de certaines réunions, l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les liens dans les collectifs de travail, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc. Ces changements profonds sont en cours et le rapport au travail, tout comme l'organisation même du travail, sont amenés à évoluer fortement dans les années à venir. Le Plan de transformation et de développement doit permettre d'aider les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations, de favoriser la création de tiers lieux et d'espaces de coworking. C'est dans ce but, notamment, que la Région travaille à achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit. Il doit aussi aider les plus exposés, les jeunes, dans la recherche d'un premier travail en favorisant l'offre de stages, la mobilité, la mise en relation avec le monde du travail.

De profonds changements modifieront également **nos liens avec nos territoires de vie quotidienne**, notamment dans nos habitudes de déplacement et jusqu'à nos logements.

Nous voudrions toutes et tous, et c'est une nécessité, avoir à notre disposition **des solutions de déplacement** lorsque nous en avons besoin, ne pas subir les embouteillages ou les heures de pointe des transports, limiter l'impact de nos trajets sur notre environnement. L'objectif est clair : diminuer de 23% d'ici 2030 (-42% d'ici 2040) les consommations d'énergie du secteur des transports. Le Plan de transformation et de développement prépare un changement d'échelle de notre Plan vélo, planifie le remplacement des anciens trains et bus par du matériel plus écologique, mobilise les moyens nécessaires au maintien ou à la réouverture de lignes ferroviaires, fixe comme objectif 100.000 voyageurs quotidiens dans les trains liO, réinvente les trains de nuit, développe résolument le covoiturage ou encore favorise l'usage de la voiture électrique ou hybride.

Nos concitoyens ont de plus en plus souvent des difficultés à **se loger décemment** à payer les factures d'énergie de chauffage, à trouver près de chez eux les services publics et les commerces dont ils ont besoin. Le Plan de transformation et de développement s'appuie sur les acquis de nos aides aux centres-bourgs ou aux travaux de rénovation énergétique des logements pour les amplifier et les compléter. C'est aussi, par exemple, des actions de préservation de l'eau potable ou de nouvelles expériences en matière de logement comme les habitats flottants imaginés pour notre littoral méditerranéen.

Finalement, c'est vers **une nouvelle façon de vivre ensemble** que notre société se dirige. À nous de faire en sorte que notre vie collective offre de nouvelles possibilités de s'ouvrir aux autres et de s'épanouir personnellement et collectivement.

Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'action destinées à **enrichir la vie sociale**. Il favorise le développement des pratiques sportives, y compris en participant à la construction d'équipements sportifs exemplaires d'un point de vue environnemental et de l'égalité femme-homme. Il propose d'encourager la création et l'expression, par exemple avec l'appel à projets « parlons directement ». La communauté éducative, les familles, les associations seront les partenaires privilégiés de cette politique. L'enjeu de l'éducation populaire de notre jeunesse est clairement identifié à travers l'égalité des filles et des garçons, les pratiques inclusives, la bonne compréhension de la laïcité, la lutte contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'intégrisme, de discriminations.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

S'ouvrir aux autres, c'est aussi **s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde**. La crise peut conduire certains à se replier sur eux-mêmes et à développer une crainte envers tout contact extérieur. Or, la richesse de nos vies comme de nos territoires ne se construit que sur le développement des échanges, qu'ils soient physiques ou numériques. C'est pourquoi le Plan de transformation et de développement met l'accent sur la mobilité des jeunes, nos coopérations bilatérales avec les Régions européennes en les orientant vers les thématiques du changement climatique, du changement de modèle de développement, du dialogue culturel et des solidarités. Le sujet de l'alimentation, dont la Région Occitanie a fait une priorité, peut à ce titre devenir un axe du dialogue international avec nos partenaires du bassin méditerranéen.

2 .La Région prend soin des habitants d'Occitanie et construit un nouvel avenir

Le Plan de transformation et de développement a pour ambition de réduire les inégalités et de contribuer de façon active à **la préservation de notre santé** par le développement d'une politique de prévention ambitieuse, par le soutien aux métiers et formations sanitaires, et par des dispositifs mis en œuvre pour améliorer un meilleur accès aux soins partout et pour tous.

La santé est la priorité numéro 1 des Français. La Convention citoyenne pour l'Occitanie a validé cet axe en actant **une conception globale de la santé**, qui dépasse les soins et va au-delà de l'absence de maladie. C'est vers « l'état complet de bien-être physique, social et mental », objectif revendiqué par l'Organisation mondiale de la santé, que nous devons tendre. Cela implique une démarche très large de **prévention santé**, levier important de transformation, qui passe par le développement des pratiques sportives, par une alimentation saine, par la qualité de vie au travail, par les nouvelles formes de thermalisme, par une attention et une sensibilisation renforcées à tout ce qui permet de « **prendre soin** » de chacune et chacun, des groupes sociaux dans lesquels nous vivons au quotidien. C'est ce que les anglo-saxons ont appelé le « care » et qui est au cœur de la « convivencia » régionale.

Cette « révolution de la prévention santé » sera complémentaire d'un nouvel effort en faveur d'un meilleur accès **aux services de santé**. Il suppose le soutien aux hôpitaux locaux, la création de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires et de nouveaux centres de santé publique et leur mise en réseau, mais aussi la formation des personnels soignants et le développement des équipements de téléconsultation qui participent au rééquilibrage entre territoires ruraux et urbains.

Les changements à élaborer, des changements de fond, structurels, concerneront également les métiers et les rapports entre l'activité humaine et l'environnement.

L'éducation et la formation sont des moyens essentiels de préparer **les métiers de demain et la transformation du travail** que notre société va connaître.

La Région s'y prépare depuis plusieurs années avec son programme « lycée de demain » et avec de fortes adaptations de ses **politiques de formation** qui mettent l'accent sur l'identification et la promotion des métiers de demain. Avec le Plan de transformation et de développement, il s'agira de passer un nouveau palier en renforçant les ambitions et les moyens des villes universitaires d'équilibre, en déployant de nouveaux Campus connectés, en créant des tiers-lieux jusque dans les lycées, en formant massivement à l'économie circulaire, en créant des Maisons des stagiaires, en optimisant le potentiel du numérique, par exemple en démultipliant l'expérimentation



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

que nous avons déjà lancée à travers l'école régionale du numérique ou un futur campus de l'industrie numérique. Ces actions visent à réduire les inégalités.

Dans un contexte de protection de l'emploi local et de lutte contre les licenciements, l'accent sera mis sur l'aide à la reconversion, par la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières tout en renforçant la validation des acquis de l'expérience, la valorisation des métiers manuels et des savoir-faire, en donnant plus de réalité au principe de formation tout au long de la vie. La transition écologique et énergétique est le levier de très nombreuses activités, donc d'emplois nouveaux dans tous les territoires.

Le nouveau modèle de production économique auquel nous devons parvenir dépendra d'un processus continu, engageant une grande diversité d'acteurs. Le rôle de la Région, à travers le Plan de transformation et de développement, est de les mettre en cohérence et de dynamiser les actions qui permettent **d'accélérer la transformation de notre économie, plus résiliente, plus sociale, plus solidaire, tout en réussissant sa diversification.**

C'est le cas des programmes de production d'énergie naturelle et renouvelable qui visent à multiplier par 2,3 leur production d'ici 2030, de développement de l'agro-écologie et de la transformation sur place de nos produits. C'est ce que nous visons à travers le soutien à la **R&D et à l'innovation**, à la transformation numérique, à la valorisation des données, aux **nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de la filière hydrogène, de l'avion vert, du bateau du futur, du cluster vélo. Plus largement, l'économie circulaire, trop longtemps considérée comme une activité marginale, a désormais vocation à devenir un secteur majeur et un axe majeur de toute l'activité de production et de transformation.

Face aux **enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique** que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit des politiques accélérant les relocalisations et le développement de nouvelles industries, telles que la création d'une filière d'éolien flottant en mer, dont les premières fermes pilotes seront mises en service dès 2022.

Ce nouveau modèle intègre également une réduction importante de l'impact sur l'environnement de nos activités productrices, une écologie industrielle qui sécurise et rapproche les chaînes d'approvisionnement. Cela implique par exemple d'œuvrer, en lien avec le SRADDET, pour un nouveau modèle de ferroutage et de fret ferroviaire, au niveau international, national comme local avec des trains mixtes voyageurs/marchandises.

L'élan donné aux transports collectifs, grâce à la mise en place du service public Régional liO, participe de cet effort comme il accompagne une **nouvelle vision du tourisme**, à la fois plus accessible à tous et plus respectueux de notre cadre de vie, de notre environnement. Elle s'appuiera notamment sur une nouvelle génération de contrats de territoire touristiques. Ils seront au service d'un meilleur équilibre entre le rural et l'urbain, d'une fréquentation touristique mieux répartie et compatible avec les équilibres humains et environnementaux, favorisant les équipements respectueux des territoires et des paysages. Parallèlement à ces contrats, des outils tels que le Pass Evasio, la Carte jeune, la carte Occy'gène, le Pass musée, la Box découverte, l'expérimentation d'hébergements innovants et écoresponsables seront mis au service de cette politique touristique visant à faire découvrir et aimer nos territoires, notre Méditerranée et nos montagnes, à respecter et préserver leur richesse vivante.



C'est un **modèle de production plus respectueux du vivant et des ressources** communes que nous favorisons concrètement avec l'ensemble de ces mesures. Cet objectif est notamment au cœur du programme Eviter-Réduire-Compenser que la Région a mis en place. Il est inséparable de l'objectif « réussir le zéro artificialisation nette d'ici 2040 » qui consiste à s'assurer que, au niveau régional, le terrain laissé à la nature et à l'agriculture reste au minimum au niveau actuel, en termes de superficie. Lorsque la Région programme la plantation de 230 000 arbres et renforce ses actions de préservation de la biodiversité, elle le fait avec la conviction que nous devons apprendre à habiter le monde autrement, en conciliant les besoins des populations avec la prévention des risques, le respect et la restauration des milieux naturels et le stockage du carbone.

3. La Région conçoit autrement ses politiques publiques

Hier, chacun.e a été concerné.e par le confinement. Aujourd'hui encore, chacun.e est concerné.e par la lutte contre l'épidémie mondiale. Demain plus encore, chacun.e sera concerné.e par la transformation de notre modèle de société et devra en être acteur.trice. Car chacun.e a une part de la solution.

Devant un projet de transformation d'une telle ampleur, accorder aux citoyens les moyens de participer à sa construction est une nécessité. Les élu.e.s, dans le cadre des valeurs qu'ils défendent, ont la responsabilité de faire émerger la volonté générale et de la formaliser, mais **notre vie démocratique est à repenser** pour une action mieux partagée, plus proche des citoyens et dynamisée par l'intelligence collective.

Il est urgent de revenir sur l'organisation encore très centralisée de notre pays, qui atteint ses limites. Il n'est plus possible qu'on impose des normes, sans dialogue, sans prendre en compte les spécificités locales. C'est **au niveau des territoires de vie**, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, de la délibération, qu'une transformation viable, durable et efficace parce que partagée, pourra naître.

Le Plan de transformation et de développement régional propose des avancées importantes dans **la prise en compte des spécificités locales**. Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens. Il est également proposé que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de projets innovants à travers l'organisation de forums d'innovation, ce que l'on appelle des hackathons.

Pour aider à construire des politiques publiques innovantes, nous créerons un laboratoire des transitions. Ce sera un dispositif permanent de collaboration entre acteurs académiques, économiques et des politiques publiques.

Afin de mieux partager la finalité de nos actions, nous proposons d'évaluer le budget et les actions de la Région à partir d'**indicateurs sociaux, environnementaux et climatiques** afin de dépasser les seuls indicateurs de richesse traditionnels, tels que le PIB, qui ne permettent pas d'obtenir un aperçu réel des réalités d'un territoire et la diversité des conditions de vie de ses habitants. Il est également nécessaire de renforcer les conditions environnementales, sociales et financières d'attribution de nos aides pour développer un tissu économique exemplaire sur ces priorités.

Enfin, plus que jamais, nous affirmons que rien ne sera possible sans tenir compte de l'avis des citoyens et sans leur offrir les moyens de participer de manière effective à la construction des politiques publiques. La Région pourra ainsi s'appuyer sur son expérience, accumulée depuis 2016, en matière de citoyenneté active.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Le choix du nom de la Région, la redéfinition de chacune de nos grandes politiques, la réflexion sur l'avenir que nous voulons, toutes les grandes décisions de la Région ont été mûries, conçues, décidées en y associant les citoyens qui le souhaitent. Ces démarches ont réuni **plus d'un million de participations**. L'opération « La Région est à vous » a été un temps fort de ce dialogue entre la Région et ses habitants. Nous avons également développé cette vision en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant concrètement en place des budgets participatifs.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans ce même esprit et à partir de cette même méthode démocratique. C'est pourquoi nous franchissons une nouvelle étape en organisant **la première convention citoyenne à l'échelle d'une Région**. 100 citoyennes et citoyens, représentatifs de la population régionale, se sont réunis ces dernières semaines et ont travaillé à l'élaboration de près de 300 propositions, en priorisant 52 d'entre-elles qui sont présentées dans ce Plan de transformation et de développement. Les citoyen.ne.s ont souhaité compléter leur démarche en soumettant à une **votation citoyenne** les points qui ont fait le plus débat entre eux, en termes de priorisation budgétaire, d'équilibre entre les territoires ruraux et urbains ou encore de citoyenneté.

Alors que l'abstention aux élections ne cesse de progresser et interroge notre démocratie, cette Convention citoyenne pour l'Occitanie a démontré que **nos concitoyen.ne.s sont prêts à se mobiliser pour la chose publique, qu'ils retrouvent confiance dans l'action politique** dès lors que les responsables politiques les informent, les écoutent, concluent un contrat clair en les associant de la conception jusqu'à l'évaluation. Un comité de suivi citoyen sera constitué pour évaluer la mise en œuvre des mesures de la Convention inscrites dans le Plan de transformation et de développement.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

UN PLAN DE TRANSFORMATION ET DE DEVELOPPEMENT CONSTRUIT AUTOUR DE 10 PLANS THEMATIQUES ET 5 LEVIERS

Le Plan de transformation et de développement – Green New Deal régional Acte II, détaillé dans les documents qui suivent, est donc le fruit d'un processus riche et collaboratif qui combine :

- les acquis de l'action régionale depuis 2016 ;
- la réflexion que la Région a menée, sur la base de la participation des habitants dans la rédaction de la feuille de route « Occitanie 2040 » ;
- le travail engagé avec l'Union européenne pour inscrire la Région Occitanie dans la démarche du « Green Deal » européen ;
- les enseignements que la Région et les citoyens ont tirés de la crise sanitaire de la COVID-19 ;
- l'enrichissement de ces travaux par la Convention citoyenne régionale qui permettra d'impliquer l'ensemble de nos concitoyens dans cet effort commun de transformation qui nous attend.

Ce programme d'action est organisé en **10 plans thématiques**. Cohérents avec le cadre d'Occitanie 2040, ces plans concernent les thématiques porteuses de changement que nous devons renforcer à l'échelle de nos territoires pour créer les conditions favorables d'un nouveau modèle de société plus sobre et plus vertueux, porteur de justice sociale et territoriale.

- Plan Alimentation, *Acte II Plan protéines végétales*
- Plan Santé et Bien-être
- Plan Rail
- Plan Vélo, intermodalité et nouvelles mobilités
- Plan Lycée et Enseignement supérieur de demain
- Plan Economie résiliente, sociale et solidaire
- Plan Mutations du travail et Métiers de demain
- Plan Recherche et Innovation
- Plan Tourisme durable et responsable
- Plan Occitanie : Terre de partage, Terre de rencontres

Le Plan de transformation et de développement s'appuie également sur **5 leviers** transversaux de transformation de l'action régionale. Le Green New Deal régional reflète aussi un changement d'approche et de méthode dans la conception des politiques publiques. Aussi, ces leviers permettent de revisiter nos modalités d'actions.

- Nouveaux repères économiques, sociaux et environnementaux
- Région citoyenne
- Transition numérique
- Justice territoriale, rééquilibrage et décentralisation
- Ouverture et Coopération



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

UN PROJET INSCRIT DANS UNE DEMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE : IMPACT DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR L'OCCITANIE ET DE LA VOTATION

Le Plan de transformation et de développement – Green New Deal Occitanie prépare un nouvel avenir pour tous nos concitoyen.ne.s. Il ne pouvait donc pas être construit sans les écouter et les impliquer, comme il ne pourra pas être mis en œuvre sans les associer pleinement.

Avec le soutien méthodologique de l'institut de sondage spécialisé IRS Quality, la Région a réuni 100 citoyen.ne.s représentatifs de la population d'Occitanie. Les personnes retenues sur la base du volontariat ont été sélectionnées de façon aléatoire par tirage au sort, par téléphone, à partir d'un fichier de 50 000 contacts d'habitants de la région Occitanie, issus d'une base de plus de 1,3 million de personnes.

Le mandat donné à cette convention citoyenne par la Région (cf. pour information annexe 2) était fondé sur la question suivante :

« Dans le cadre des grands domaines d'intervention du Conseil Régional, quelles sont vos attentes et les mesures concrètes que vous préconisez pour améliorer la vie des habitants de l'Occitanie dans le contexte actuel et pour préparer l'avenir, en visant en particulier :

- La mise en place d'un nouveau modèle de développement durable, prenant en compte les défis environnementaux, économiques et sociaux actuels, pour assurer le bien-être de nos concitoyen.ne.s ;*
- Le renforcement des solidarités existantes et la création de nouvelles solidarités, pour assurer à chacun.e sa place dans notre société et pour une meilleure justice sociale ;*
- De nouvelles pratiques démocratiques partagées renforçant la confiance des citoyen.ne.s dans l'action publique et la mobilisation de l'ensemble des habitant.e.s au plus près des enjeux des territoires. »*

Les 100 membres de la convention citoyenne se sont réunis sur trois sessions. La première session s'est tenue à Toulouse, les 10, 11 et 12 septembre. Cette première rencontre a été consacrée au cadrage méthodologique, à la pédagogie sur les compétences régionales, au partage des enjeux et perceptions, à la rencontre entre membres, à l'audition d'agents régionaux, d'expert.e.s extérieur.e.s ainsi que des membres des instances consultatives régionales que sont le CESER, le Conseil Régional des Jeunes, l'Assemblée des Territoires, les Parlements de la Mer et de la Montagne, afin d'enrichir leurs échanges et réflexions. Des premières attentes et nombreuses pistes de propositions ont émergé en matière de bien-être, de justice sociale ou encore de confiance dans l'action publique.

Les membres citoyens se sont ensuite retrouvés pour une deuxième session à Montpellier les 24, 25 et 26 septembre durant laquelle ils ont pu approfondir leurs travaux grâce à des éclairages sur les spécificités du territoire régional, des rencontres avec des acteurs en lien avec les thématiques identifiées et des groupes de travail qui leur ont permis d'approfondir leurs premières propositions, d'en faire émerger de nouvelles et de les prioriser collectivement.

Lors de la session conclusive qui s'est tenue le 3 octobre à Carcassonne, les membres de la Convention ont procédé à la consolidation et à l'adoption collective de l'avis citoyen résultant de leurs travaux et se sont prononcés sur les sujets pouvant être soumis à la votation de l'ensemble des habitants. Ils ont présenté à la Présidente de la Région Carole Delga leurs conclusions : près de 300 propositions dont 52 actions prioritaires parmi elles, qui portent notamment sur le bien-être, la justice sociale, les mobilités, la transition écologique et énergétique, l'aménagement du territoire ou encore la démocratie participative.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

L'ensemble du déroulement de ces sessions a illustré concrètement les propos qu'Edgar Morin, grand témoin et invité d'honneur, avaient tenus devant les membres de la convention citoyenne : « *Le cadre de la démocratie participative permet de créer une intelligence collective par les échanges et l'éducation des uns et des autres. L'intelligence collective n'est pas la somme des intelligences individuelles mais le produit de leur combinaison. Tout ceci s'inscrit dans une régénération globale de la politique* ». Une dynamique très créatrice a été générée par la méthodologie adoptée, qui a placé les membres dans une situation d'autonomie complexe à gérer – et il faut souligner la qualité du travail d'accompagnement réalisé par les services de la Région et nos prestataires – mais qui était la condition de la crédibilité de l'exercice. Le bon fonctionnement de la convention a d'ailleurs été placé sous le contrôle vigilant de trois garants extérieurs à la collectivité régionale chargés de vérifier la sincérité et la qualité démocratique de la démarche.

Une convention de ce type mobilise de l'énergie et du temps, à commencer par ceux des citoyen.ne.s qui ont accepté d'y participer en prenant sur leur vie professionnelle, familiale et personnelle, au service de l'intérêt général. Au-delà des remerciements et de notre gratitude, nous leur devons de rechercher le plus haut niveau possible de prise en compte de leur travail. Rien ne serait pire que la désillusion créée par une telle démarche d'intelligence collective qui ne serait pas suivie d'effet.

C'est pourquoi, comme nous nous y étions engagés dès le lancement de la démarche, le Plan de transformation et de développement fait une large place aux propositions issues de la convention citoyenne.

45 mesures prioritaires parmi les 52 proposées par la convention citoyenne pour l'Occitanie ont été retenues.

Elles sont reprises et référencées au sein des textes de présentation des différentes composantes du Plan : les dix plans thématiques et les cinq leviers transversaux. Chaque composante fait en outre l'objet d'un tableau récapitulatif complet des actions mentionnant l'ensemble des propositions retenues. Pour ce faire, une marque rectangulaire colorée de type [CCO P02] sera utilisée pour guider la lecture et créer l'articulation avec la numérotation des propositions de la convention citoyenne utilisée au sein de son rapport final, appelé Avis citoyen (cf. cahier n°1 pour information, en annexe 3).

7 propositions n'ont pas été intégrées en l'état pour trois motifs :

1. Elles ne relèvent pas du champ de compétences de la Région et incombent à d'autres collectivités ou organismes. Dans ce cas, la Région s'engage à les transmettre aux entités compétentes.
2. Elles doivent être étudiées, affinées, soumises à études et pourront donc faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du comité de suivi.
3. Elles ne sont pas retenues pour d'autres raisons.

Parmi les 7 propositions non intégrées, 3 propositions ne relèvent pas des compétences directes de la Région.

Même si elles ne sont pas intégrées en l'état au Green New Deal, elles pourront inspirer d'autres dispositifs régionaux. Dans tous les cas, la Région s'engage à les transmettre aux collectivités et organismes compétents.

- C'est le cas de la proposition P28 intitulée « Inclure dans les collèges ou pendant la scolarité l'apprentissage des premiers secours et le systématiser » qui s'applique au niveau national puisque la sensibilisation à la prévention des risques et l'enseignement des règles générales de sécurité répondent à des exigences de sécurité civile et de santé publique, gérées par l'Etat. En outre, la formation aux premiers secours est

obligatoire depuis quelques années, de l'école au lycée. C'est donc une mesure déjà mise en application. Néanmoins, la Région informera les Rectorats des attentes des citoyens exprimées à ce sujet et est disposée à mener une campagne d'information sur l'apprentissage des premiers secours.

- La proposition P37, qui souhaite « Revoir les critères d'attribution des logements sociaux », ne peut être intégrée puisque chaque bailleur social possède sa propre commission d'attribution - composée de l'Etat et de la commune - et attribue les logements selon un cadre national définissant les critères de priorité.
- De même, la proposition P38 intitulée « Favoriser l'accès au logement aux célibataires en CDD ou autres » relève du périmètre d'Action Logement, partenaire de la Région, qui assure un accompagnement via la "Garantie Visale" - Visa pour le Logement et l'Emploi, et l'avance "Loca-Pass". Des solutions peuvent également exister via les Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) des départements/CAF qui permettent des aides sous conditions de ressources.

3 propositions sont à étudier et à développer dans le cadre du comité de suivi.

- La proposition P39 intitulée « Subventionner les puits de carbone administrés de manière durable dans les bâtiments » n'est pas intégrée en l'état de sa formulation. Pour autant, la Région en partage les objectifs puisqu'elle soutient la construction durable au travers d'appels à projets comme Nowatt finançant toute opération innovante de construction limitant son empreinte énergétique. Cette proposition pourra donc être précisée en comité de suivi pour juger de son intégration possible dans les politiques régionales.
- La proposition P49 « Améliorer la prise en charge des SDF grâce à une plus grande implication de la Région et en renforçant les aides financières aux personnes en très grande précarité » n'est pas intégrée en l'état. Pour autant, il est évident que la Région contribue et souhaite continuer, au-delà de la distribution d'aides financières directes relevant des départements/CAF, à soutenir les plus défavorisés (santé psychique, accompagnement social, aide alimentaire...). Cette proposition pourra donc être discutée et retravaillée afin d'envisager son intégration dans les dispositifs régionaux.
- La proposition P52 intitulée « Mettre en place une « tente des glaneurs » dans les marchés de ville et de village pour valoriser les futurs déchets, les redistribuer et ainsi aider les personnes défavorisées » s'inscrit dans le développement de l'économie sociale et solidaire, sur laquelle la Région se montre particulièrement pro-active et qui est d'ailleurs largement plébiscitée dans le Green New Deal. Pour autant, cette proposition pourra également être étudiée et revue dans le cadre du comité de suivi.

1 proposition n'est pas intégrée par désaccord.

- La proposition P36 intitulée « Proposer à différents publics (détenus, demandeurs d'emploi, en situation d'exclusion) de dépolluer, nettoyer et entretenir les sites naturels et les villes contre des services ou une indemnisation » n'est pas retenue. En effet, une telle monétisation de ces services n'est pas souhaitée par la Région. Il est à préciser qu'elle ne remet pas en question pour autant l'intérêt de la réalisation de projets d'intérêt général dans un but d'inclusion ou de réinsertion sociale.

Au-delà de l'intégration de préconisations citoyennes dans notre Plan de transformation et de développement, un comité de suivi va être mis en place, après le vote du budget 2021, à compter du mois de janvier. Cette demande a été formalisée comme une proposition lors des travaux et retenue par les membres de la convention dans les 52 mesures prioritaires.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Objectifs du comité de suivi :

- Poursuivre la démarche de la convention citoyenne pour l'Occitanie en associant des citoyens de la Convention dans le suivi de la mise en œuvre de leurs propositions par la Région ;
- Instaurer un espace de dialogue entre citoyens, élus et administration autour de la prise en compte des propositions de la convention dans le Green New Deal et dans l'action régionale ;
- Rendre compte aux habitant.e.s d'Occitanie des suites réservées aux propositions issues de la convention.

Il a enfin paru important aux membres de la Convention citoyenne de soumettre leurs principales interrogations, les points qui ont émergé avec le plus de force de leurs débats, à l'ensemble des citoyen.ne.s d'Occitanie. Le mécanisme innovant de votation citoyenne que nous avons mis en place à travers notre Charte de la citoyenneté active a été mis au service de cette ambition démocratique. Du 16 octobre au 8 novembre, nos concitoyen.ne.s ont ainsi pu s'exprimer sur 3 thèmes stratégiques pour l'avenir du territoire :

« Améliorer le bien-être de tous au travers d'un modèle plus durable » : au cours de leurs travaux, les membres de la Convention ont fait émerger de nombreuses propositions visant notamment à répondre aux enjeux climatiques et écologiques. Plusieurs actions ont ainsi été proposées aux citoyens lors de la votation pour connaître leurs priorités à inscrire au budget de la Région ;

« Renforcer les solidarités territoriales » : parmi les thèmes identifiés lors des sessions de travail, celui d'un nécessaire équilibre entre le développement des zones rurales et urbaines a été évoqué à plusieurs reprises. A travers la votation, les habitants d'Occitanie ont été sollicités sur les priorités à retenir en faveur de la ruralité ;

« Développer de nouvelles pratiques de la citoyenneté » : la Convention citoyenne a été l'occasion pour tous ses membres d'insister sur l'importance de la démocratie participative dans la vie de la Région, afin notamment de renforcer la confiance accordée dans l'action publique. Les citoyens ont été amenés à décider des grands débats à lancer en 2021.

Interrogeant sur ces trois thématiques, la votation citoyenne a mobilisé 20 644 citoyen.ne.s sur laregioncitoyenne.fr ; avec une moyenne quotidienne de plus de 860 votants, il s'agit de la démarche la plus mobilisatrice qu'ait enregistrée le site participatif depuis son lancement en juin 2018.

La votation a mis en avant les choix présentés ci-dessous, et détaillés en annexe 4. Rappelons ici que la méthode utilisée a été celle du vote par jugement majoritaire, méthode développée par les chercheurs Michel Balinski et Rida Laraki et dont l'annexe précise certaines caractéristiques.

A la première question concernant l'effort budgétaire à consentir en 2021 en faveur du développement durable et du bien-être, deux actions arrivent en tête, enregistrant des résultats très proches. L'une indique de favoriser la conversion de l'agriculture vers le bio et les cultures écoresponsables, la seconde enjoint au développement de l'économie circulaire et à la lutte contre le gaspillage des biens et des ressources.

La réponse à la deuxième question concernant la mesure la plus importante en faveur du monde rural présente le sujet de la santé au cœur des priorités des citoyen.ne.s répondants, avec une mention majoritaire pour le maintien d'une offre de soin de proximité et de qualité.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Les pratiques citoyennes renouvelées passent, pour les citoyen.ne.s, de façon prioritaire par le fait de soutenir les actions d'éducation à la citoyenneté, et en second point par la simplification des démarches administratives.

Enfin, concernant le choix des sujets potentiels pour un grand débat citoyen à mener en 2021 au niveau régional, les résultats de la votation montrent que les champs de l'environnement et de la citoyenneté sont au centre des enjeux des habitants d'Occitanie. Ainsi, se retrouvent dans le quatuor de tête, les trois propositions liées à la gestion des ressources (énergie, eau) et aux défis climatiques, ainsi que la relation démocratique élus/citoyen et l'abstention électorale.

L'objectif de priorisation d'un certain nombre de propositions exprimées par la convention citoyenne est atteint. Les résultats seront pris en compte par la Région dans le cadre de la préparation du budget régional 2021.

A travers la convention citoyenne pour l'Occitanie et la votation qui l'a suivie, nos concitoyen.ne.s ont pu être associé.e.s au Plan de transformation et de développement - Green New Deal Occitanie qui vous est proposé. Cette pédagogie régionale et l'implication citoyenne qu'elle a permise est le meilleur gage de la réussite de notre ambition collective pour l'avenir de l'Occitanie.

I - PLAN ALIMENTATION, ACTE II PLAN PROTEINES VEGETALES

Lors de l'Assemblée Plénière de juillet 2020, les élus régionaux ont adopté l'acte I du Green New Deal (GND), faisant de l'alimentation le premier axe thématique à être développé. Cet acte I visait à présenter la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre une souveraineté alimentaire régionale, constituée de trois axes majeurs :

1. Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable en Occitanie
2. Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement
3. Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation

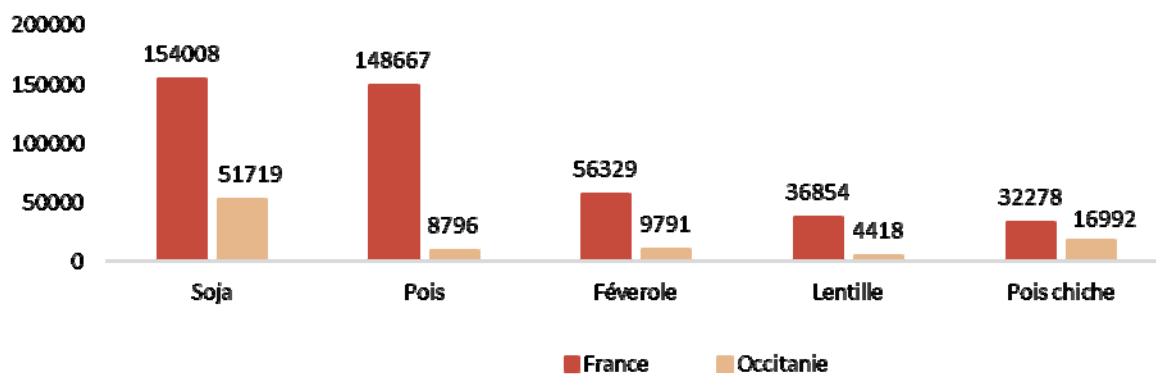
Des mesures concrètes ont été présentées pour chacun de ces axes. Certaines émanent du Pacte pour une alimentation durable en Occitanie, adopté en décembre 2018, et sont déjà en cours de mises en œuvre. Le deuxième acte du GND concernant l'alimentation vise à adopter un Plan régional en faveur du développement des protéines végétales.

En complément, les propositions de la convention citoyenne sur les questions d'alimentation viennent conforter les mesures déjà adoptées par la collectivité en particulier dans le cadre du vote de l'acte I en juillet dernier (cf. tableau I, annexe n°1).

I - PLAN PROTEINES VEGETALES

1. La production de protéines végétales répond à plusieurs défis

En représentant plus du cinquième des surfaces nationales de Légumineuses à Graines (LAG), l'Occitanie figure parmi les régions leader de la production de protéines végétales. Elle est en particulier la première région de France pour la production de soja (34% des surfaces nationales) et de pois chiche (53% des surfaces nationales).



Surfaces de LAG (en hectares) en France et en Occitanie en 2018

L'agriculture biologique est particulièrement bien représentée : 35% des surfaces de LAG sont conduites en agriculture biologique en Occitanie, contre seulement 19% au niveau national. La région concentre près de la moitié des surfaces de soja bio français. Par sa multitude de contextes pédoclimatiques, elle bénéficie d'une grande diversité de productions qui lui permet de proposer une grande variété de produits sur des marchés différents.



Entre 2013 et 2018 en Occitanie, la production de LAG a connu une ascension spectaculaire avec une multiplication par 4 de ses surfaces. Ces productions ont été un levier de diversification intéressant pour les céréaliculteurs, alors que les autres grandes cultures (Céréales et Oléoprotéagineux : COP) connaissaient un contexte défavorable. Ainsi, sur la même période, la production de COP chutait de 18%, conséquence des changements de la Politique Agricole Commune, d'un marché mondialisé particulièrement capricieux, et de rendements très instables. Encore récemment, en 2018, les rendements de grandes cultures ont été particulièrement dégradés par les mauvaises conditions climatiques. Dans certains territoires, comme dans le Gard, fortement touché par les sécheresses en 2019, on assiste ainsi à une recherche de diversification de la part des céréaliculteurs. Par ailleurs, la forte dynamique de conversion à l'agriculture biologique opérée dans la région s'est accompagnée d'une progression de la production de légumineuses fourragères dans les élevages pour atteindre les exigences d'autonomie alimentaire des élevages du cahier des charges de l'agriculture biologique.

Destinées aussi bien à l'alimentation humaine qu'animale, les avantages des LAG sont en effet nombreux. Elles permettent ainsi de répondre à plusieurs défis essentiels pour notre agriculture :

- le **défi agro-écologique**, via le développement de pratiques respectueuses de l'environnement (enrichissement des sols, diminution des engrais azotés, diversification des rotations, diminution drastique des pesticides, etc) ;
- **l'autonomie des systèmes d'élevage vis-à-vis de l'importation de protéines végétales**, parfois issues de plantes OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) ;
D'un point de vue économique, elles rendent les éleveurs moins vulnérables à la variabilité des cours mondiaux et diminuent les coûts de production (dans la filière caprine, les achats d'aliments pour le bétail peuvent représenter jusqu'à 70% des charges opérationnelles). D'un point de vue environnemental, elles permettent de réduire fortement l'empreinte environnementale, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre. D'un point de vue sociétal, elles permettent de répondre aux fortes attentes des consommateurs (traçabilité, produits garantis sans OGM etc).
Pour mémoire : la France importe 3,5 millions de tonnes de soja sous forme notamment de tourteaux pour l'alimentation animale dont une part des produits est issue d'OGM. Ces importations se font majoritairement à partir des ports de Brest, Lorient et Nantes en lien avec les importantes zones d'élevage de l'hinterland de ces ports. Des importations arrivent également via le port de Sète-Frontignan pour un volume d'environ 290 000 tonnes, dont 50 % environ sont des produits certifiés sans OGM. Ces volumes peuvent alimenter l'élevage régional comme par exemple la filière ovine roquefort (produits non OGM) et/ou remonter dans la vallée du Rhône par du trafic fluvial. L'autre port de commerce de la région, le port de Port-La-Nouvelle, importe très peu de soja d'ailleurs non OGM étant donné les pays de provenance (Ukraine, Italie).
- le **défi alimentaire**, en répondant aux attentes sociétales en termes de santé, de qualité nutritionnelle et d'approvisionnement local. La consommation de protéines végétales permet de diversifier les sources de protéines des régimes alimentaires, et constitue également un apport important en fibres.

Face à ces constats, une stratégie commune et intégrée entre les acteurs de l'amont (la production) de la logistique (ports) et de l'aval (transformation et commercialisation) apparaît essentielle, afin de permettre l'émergence d'une filière aujourd'hui encore trop peu structurée.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

L'enjeu est ainsi de construire une filière territorialisée structurée et durable (agronomie, économie et social), créatrice de valeur ajoutée répartie équitablement sur tous les acteurs de la filière : producteurs, collecteurs et transformateurs.

La recherche-expérimentation pour lever les freins techniques de production (maladies, adaptation des variétés peu aux spécificités pédoclimatiques, adaptation aux évolutions climatiques), la diffusion des connaissances et l'accompagnement des investissements portés par les acteurs de l'amont et de l'aval, auront un rôle central dans la durabilité et la rentabilité de la filière.

2. Une dynamique déjà engagée en Occitanie

Face à cette dynamique, plus de 55 structures amont et aval se sont structurées au sein de la démarche FILEG pour faire émerger une filière légumineuse à graines en Occitanie répondant aux enjeux présentés ci-avant. Depuis janvier 2020, ce consortium travaille à la construction d'un mode de gouvernance de la filière et de services à la filière. La Région est partie prenante de ce projet depuis ses prémices, l'accompagne au plus près pour permettre l'élaboration d'un contrat de filière légumineuses et a ainsi ratifié la Charte commune d'engagement FILEG. Une aide financière de cette démarche de 80 000 € a été votée lors de la Commission Permanente du 13 décembre 2019.

Au-delà de sa participation à la démarche FILEG, la Région accompagne depuis plusieurs années les investissements de stockage, transformation et commercialisation des protéines végétales (via le contrat AgroViti), ainsi que des projets de recherche-expérimentation et d'innovation partenariale (systèmes de production fourragère innovants, mise en place de filières qualité innovantes, etc), via notamment le Programme Européen pour l'Innovation.

Par ailleurs, les travaux en cours sur le contrat de filières Elevage ont permis d'identifier la nécessité de développer l'autonomie fourragère des élevages, notamment en ce qui concerne les apports en protéines. Des actions sont ainsi envisagées pour optimiser cette ressource et renforcer les partenariats avec la filière grandes cultures au niveau régional.

Enfin, s'agissant de l'alimentation humaine, un travail de référencement des produits à base de légumineuses a été initié dans le cadre de la centrale d'achat Occitalim.

3. Les nouvelles mesures de transformation

Au moment où l'Etat dédie une partie de son plan de relance au financement d'une stratégie nationale pour les protéines végétales, l'élaboration d'un plan régional ambitieux paraît particulièrement pertinente afin de mobiliser au mieux ces crédits nationaux sur les projets régionaux, et de déployer l'action de la Région comme un levier supplémentaire. Un tel plan régional reposera sur l'accélération du développement de la production de légumineuses sur le territoire, que ce soit pour l'alimentation humaine ou animale, et l'identification des leviers possibles pour limiter les importations de matières riches en protéines végétales (soja OGM en particulier) sans déstabiliser les filières animales régionales.

L'ambition de ce plan régional pourra se focaliser sur les trois objectifs stratégiques suivants :

- **Atteindre en 2040 l'autonomie protéique en Occitanie**
- **Ne plus importer de soja OGM via les ports régionaux à l'horizon fin 2027**
- **En parallèle, augmenter la part de la surface agricole utile en légumineuses de 8% aujourd'hui à 20 % en 2030**



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Les axes et actions décrites ci-après concourent à l'atteinte de ces trois objectifs.

- **L'accélération de l'augmentation de la production de légumineuses en Occitanie**

Le développement de la production de légumineuses sur le territoire régional visera à la fois les légumineuses à graines (soja, pois, féverole...), pour compenser directement la baisse souhaitable et attendue des importations de ces produits, et les légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin...) pour développer l'autonomie fourragère des élevages.

S'agissant des légumineuses à graines, la dynamique initiée avec le projet FILEG sera poursuivie et amplifiée. Le travail collectif initié depuis deux ans sera mis à profit pour identifier les projets régionaux permettant de développer ces productions, dans une logique de structuration de filière entre l'amont et l'aval. S'agissant des légumineuses fourragères, le contrat de filières Elevage en cours d'élaboration sera l'occasion de mettre en place des actions visant à la fois à introduire des légumineuses dans les prairies (trèfle...) et à développer des surfaces dédiées à la production de légumineuses fourragères (luzerne...).

La production de protéines végétales sera soutenue dans le cadre de l'autonomie protéique à l'échelle régionale, par le soutien au développement de contractualisations entre les céréaliers et des éleveurs, par le soutien à la production de protéines par les éleveurs eux-mêmes, par le soutien à la transformation des protéines en région.

La production d'animaux et de produits animaux de qualité seront ainsi encouragés par une alimentation en protéine d'origine régionale et sans OGM. Nous encouragerons la modification des cahiers des charges de production mettant en valeur cette alimentation qualitative des animaux, prenant en compte la réduction des gaz à effets de serre et l'absence d'OGM.

Par ailleurs, de manière tendancielle, les dernières réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) ont atténué le lien entre aide à l'hectare et type de production. Ce système a été préjudiciable au développement de cultures plus exigeantes techniquement, à la diversification des rotations et a renforcé la simplification des systèmes céréaliers. Afin d'orienter la politique agricole à l'échelle européenne, nationale et régionale, il sera nécessaire que les aides du 1^{er} pilier de la PAC soient davantage couplées à la production et à l'emploi. Ainsi, il sera important de bonifier les aides couplées destinées aux productions de LAG et de légumineuses fourragères, qui constituent des leviers rapidement efficaces pour une augmentation significative des surfaces cultivées, l'objectif n'étant pas de favoriser l'exportation de protéines sur le marché mondial mais bien de contribuer à la souveraineté alimentaire.

- ✓ Accroître le développement de la production sur le territoire régional de légumineuses à graines, via le projet FILEG, et de légumineuses fourragères, via le contrat de filières élevage en cours d'élaboration et développer la complémentarité entre les filières animales et végétales.

- ✓ Affirmer le souhait de la Région d'un renforcement du couplage des aides PAC sur la production de protéines végétales.



- **La priorisation du financement des projets relatifs aux protéines végétales**

La réalisation des projets qui seront identifiés comme pertinents au niveau régional nécessitera des financements importants, que ce soit en termes de recherche et développement ou d'investissement dans l'amont et l'aval de la filière. Les financements nationaux du plan de relance pourront être mobilisés pour financer les projets matures qui peuvent démarrer rapidement (début 2021). Les aides régionales aux investissements existantes (amont et aval) pourront utilement être mobilisées, soit pour compléter le financement si l'Etat ne finançait pas les projets au taux d'aide maximal prévu dans les règles européennes relatives aux aides d'Etat, soit pour financer des projets régionaux qui n'auraient pas été retenus au niveau national.

A ce titre, il sera pertinent de donner un « bonus » aux projets relatifs aux protéines végétales dans les appels à projets régionaux (financements de la recherche/expérimentation et investissements amont/aval), sous la forme d'un taux d'aide majoré ou sous la forme d'une priorisation dans la sélection des projets plus particulièrement en agroécologie ou en agriculture biologique.

Par ailleurs, les initiatives menées dans les lycées agricoles autour de la production de protéines végétales locales pourront être favorisées (exemple du projet de l'EPLEFPA de Pamiers : vers la production de soja sans OGM, visant à réduire l'importation et participer à l'agriculture durable).

- ✓ Prioriser les projets relatifs aux protéines végétales dans les appels à projets régionaux, en complémentarité des financements du plan de relance national.

- **Le développement des protéines végétales régionales à destination de l'alimentation humaine**

L'alimentation humaine constitue un enjeu spécifique dans le cadre du développement de la production de protéines végétales, au regard des enjeux nutritionnels et des attentes des consommateurs, en cohérence avec l'ambition du pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Ce débouché constitue par ailleurs un fort potentiel de création de valeur, dans le contexte d'un marché très porteur, et peut à ce titre constituer une locomotive pour la construction d'une filière régionale.

Les leviers d'actions sur ce volet relatif à l'alimentation humaine portent essentiellement sur la restauration hors domicile. Ainsi, le travail de référencement des produits à base de légumineuses initié dans le cadre de la centrale d'achat Occitalim sera poursuivi et complété au fur et à mesure du développement de nouvelles disponibilités au niveau régional. Par ailleurs, des actions seront mises en œuvre pour encourager la valorisation des protéines produites en Occitanie dans les repas des lycées régionaux ; à ce titre, la Région pourra participer à la diffusion dans ces derniers de la boîte à outil Légumicant développée par la DRAAF Occitanie.

- ✓ Compléter le référencement des produits à base de légumineuses dans le cadre de la centrale Occitalim.
- ✓ Proposer un repas par semaine valorisant les légumineuses dans la restauration scolaire des lycées régionaux.



- **L'encouragement des démarches collectives**

Le succès d'un plan régional pour les protéines végétales repose en partie sur la capacité à créer des dynamiques collectives. En effet, la conduite du changement et la prise de risque associée (au regard notamment des rendements plus incertains dans certaines de ces productions) nécessitent un partage des connaissances, et parfois une mutualisation des enjeux économiques, par exemple en termes d'investissements. Ainsi, des initiatives à l'échelle des territoires seront encouragées, que ce soit à travers les groupements d'intérêts économique et environnemental (GIEE), les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou les projets alimentaires territoriaux (PAT) par exemple. Les contrats d'agriculture durable pourront être le levier de mobilisation de ces collectifs.

- ✓ Favoriser l'émergence de PAT et la mobilisation des GIEE et des CUMA sur la thématique des protéines végétales.
- ✓ Valoriser les initiatives des lycées agricoles autour de la production de protéines végétales locales.
- ✓ Mobiliser les futurs contrats d'agriculture durable pour accompagner les projets visant à une meilleure autonomie alimentaire des élevages.

- **Des mesures incitatives sur les ports**

Depuis 2008 où la Région est devenue propriétaire du port de Sète-Frontignan des investissements importants, 400 M€, ont été réalisés par la Région, son exploitant, Port Sud de France et par les acteurs privés du port.

A présent, c'est à Port-La-Nouvelle que la Région opère une transformation du modèle économique du port qui va devenir le port de la transition énergétique.

Le port de Sète-Frontignan est également engagé dans la transition écologique, avec notamment une démarche de développement durable reconnue par la certification ISO 14001 pour les trois ports (commerce, pêche, plaisance) et la certification européenne « CWA port propre » pour celui de la plaisance. De nombreuses actions significatives ont été réalisées à l'image des 40 000 m² de toitures photovoltaïques produisant 2,5 fois la consommation annuelle du port positionné ainsi comme port à énergie positive. Malgré l'impact de la crise sanitaire et économique, le port a engagé le branchement à quai des navires à partir du réseau national mais aussi via une solution hydrogène vert (green Harbour).

C'est aussi dans ce cadre que le port a intégré dans sa grille tarifaire 2021, une réduction du coût de passage portuaire pour les navires affichant un indice environnemental satisfaisant (Environmental ship index).

La Région est au rendez-vous des enjeux économiques et environnementaux dans ses ports et, cette 1^{ère} étape franchie, propose que le port s'engage activement afin de limiter la consommation régionale, nationale et européenne de produits OGM destinés à l'alimentation animale. Les accords internationaux (Organisation Mondiale du Commerce) ne permettant pas d'interdire les importations de produits faisant l'objet d'accords comme le soja, c'est par des mesures incitatives que la Région peut agir, via son exploitant, Port Sud de France, sur les importations de produits OGM. PM : le port de Port-La Nouvelle n'importe quant à lui pas de produit OGM comme indiqué dans le point I.1.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Le port de Sète-Frontignan se propose donc de contractualiser en 2021 avec les importateurs de tourteaux pour leur proposer une tarification incitative en réduisant à partir du 1^{er} janvier 2022 la redevance marchandise sur les tourteaux non OGM à l'importation. Il s'agira de diminuer de 50 % la redevance portuaire pour les aliments pour animaux non OGM en conventionnant avec les importateurs (trois chargeurs assurent la majorité des importations françaises) pour les inciter à opérer des trafics non OGM.

L'objectif est de substituer progressivement les produits OGM par des produits non OGM et de maintenir ainsi un trafic stratégique pour le port à fort impact emploi. Cette démarche aura aussi pour but de supprimer progressivement les importations de produits à impact sur la déforestation et d'atteindre l'objectif de ne plus avoir d'importation OGM pour l'alimentation animale dans le port de Sète-Frontignan à horizon fin 2027.

Par ailleurs, la Région et le port sont impliqués dans des réseaux d'acteurs maritimes et portuaires tels l'Union des Ports Français, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM). Ils uniront leurs efforts afin de mettre en place, dans ces réseaux des actions incitatives des territoires et de leurs ports pour inciter à l'importation de produits non OGM.

Il sera rendu-compte, une fois l'an, des évolutions constatées afin de permettre de suivre la réduction des importations OGM d'ici fin 2027.

- ✓ Mettre en place une tarification incitative dans le port de Sète-Frontignan pour des importations d'aliments pour le bétail non OGM via un conventionnement avec les importateurs pour les inciter à privilégier une alimentation animale non OGM.
- ✓ Mettre en place un groupe de travail au sein de l'Union des Ports Français et de la CRPM sur la réduction des importations de soja OGM en Europe.

- **Une mobilisation efficace et dans la durée**

De plus, la réussite d'un plan régional sur les protéines végétales nécessitera une mobilisation sur le long terme, au regard de la nécessité de mettre en place des projets structurants qui pourront prendre du temps à produire leurs effets. On se place en effet sur une trajectoire à 10 ans. La gouvernance dans le cadre du projet FILEG pourra utilement être mise à profit pour suivre sa mise en œuvre, avec le cas échéant une réunion annuelle à haut niveau pour réaffirmer l'ambition régionale sur cette thématique.

- ✓ Mettre en place une instance de suivi du plan régional pour les protéines végétales, en lien avec l'Etat.

4. Les indicateurs de suivi du plan

Plusieurs indicateurs pourront être mobilisés pour suivre la mise en œuvre de ce plan régional pour les protéines végétales :

- Surfaces cultivées en protéines végétales en % de la SAU (pour rappel, l'Etat envisage un doublement des surfaces en légumineuses à l'horizon 2030).
- Volume d'importation de soja OGM au niveau régional.
- Part des protéines végétales dans la restauration collective régionale.
- Nombre de contrats d'agriculture durable en lien avec la thématique des protéines végétales.



II - LES PROPOSITIONS DE LA CONVENTION CITOYENNE

La CCO a formulé 41 propositions concernant l'agriculture et l'alimentation, parmi lesquelles 9 prioritaires. L'analyse de ces propositions permet de les intégrer en les classant en 6 thèmes sur lesquels la Région a déjà engagé des actions, notamment dans le cadre du Plan Alimentation du GND voté en juillet 2020. Les orientations données par la CCO encouragent la Région à aller plus loin en amplifiant les chantiers engagés sur les thèmes suivants :

Thème 1 : Accompagner le développement des circuits courts et aider les citoyens à identifier les produits locaux [CCO P01, 7, 9, 10, 11, 12, 18, 19, 20, 28]

L'axe « Relocaliser l'alimentation » du Plan Alimentation du GND identifie l'enjeu de « Renforcer les circuits courts de proximité ». Pour ce faire, la collectivité soutient les investissements pour la vente directe et la création de boutiques de producteurs. Un dispositif est en cours de préparation afin de soutenir l'ensemble des projets de commercialisation en circuits courts de proximité. L'axe « Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation » identifie l'enjeu de « Valoriser les produits d'Occitanie auprès des consommateurs » auquel la Région répond notamment via le développement de sa marque Sud de France. Enfin, durant la crise sanitaire elle s'est mobilisée pour ses producteurs en proposant la plateforme « Solidarité Alimentation Occitanie », devenue en sortie de crise, « Tous Occitariens ». Dans les semaines à venir, cette plateforme pourra évoluer pour intégrer de nouvelles fonctionnalités.

Thème 2 : Renforcer l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux, bio et de qualité [CCO P02, 1, 2, 3]

L'axe « Relocaliser l'alimentation » identifie l'enjeu de « Soutenir la structuration de la production bio et locale via la restauration collective ». En septembre 2020 a été lancée la place de marché virtuelle de la restauration collective d'Occitanie : Occit'Alim. Une expérimentation est en cours avant une montée en charge progressive à partir de 2021. Cette action renforce le dispositif « Occitanie dans mon Assiette », déployé depuis 2018. La Région soutient également les collectivités pour la création et l'adaptation des cuisines scolaires en vue de l'intégration de produits locaux/bio.

Thème 3 : Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratique, pour favoriser la transition agro-écologique et le développement de l'agriculture biologique [CCO P03, CCO P04, CCO P06, CCO P34, 5, 6, 21, 22, 23, 26, 27,30]

L'axe « Effectuer la transition agro-écologique » identifie plusieurs enjeux répondant aux attentes des citoyens de la CCO :

- « Produire selon un modèle durable » : la collectivité accompagne des projets d'économie d'eau agricole, déploie un Plan Bi'O et expérimente des contrats d'agriculture durable pour tester un nouveau parcours à l'accompagnement des agriculteurs dans la transition agro-écologique. Des appels à projets et des aides à l'investissement permettent d'accompagner des projets visant à l'adaptation au changement climatique (variétés résistantes à la sécheresse, couverture des sols, agroforesterie, accompagnement des projets économes en eau).
- « Accompagner la réduction drastique de l'usage des pesticides » : en 2019, la Région a adhéré à la charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens (PE) ». Parmi les engagements pris, limiter puis éliminer l'usage de produits tels que les pesticides qui contiennent des PE. La Région renforcera l'axe « réduction des produits phytosanitaires » dans ses appels à projet portant sur la recherche, l'expérimentation et l'innovation.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Thème 4 : Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et faciliter l'accès au foncier agricole [CCO P05, 13, 14, 15]

L'axe « Effectuer la transition agro-écologique » identifie les enjeux suivants :

- « Préserver et valoriser le foncier agricole » : un Fonds foncier agricole sera créé à la fin de l'année. A terme, il sera un outil pour le développement de projets agricoles allant dans le sens des ambitions régionales, en matière de transition agro-écologique notamment.
- « Renouveler les générations agricoles » : le Plan régional Installation Transmission mis en place depuis 2018 permet de financer les projets d'installation des nouveaux agriculteurs. Par ailleurs, la Région généralise le Contrat Emploi Formation Installation par le biais duquel elle verse une indemnité à l'agriculteur qui s'installe.

Thème 5 : Mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'alimentation durable [CCO 16, 17, 238]

L'axe « Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation » identifie l'enjeu d'« Encourager la citoyenneté alimentaire ». C'est-à-dire permettre à chacun d'être acteur de son alimentation. Cela passe par des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation, de formation réalisées notamment lors de deux grands événements régionaux : le salon Régal et le Printemps de l'Alimentation Durable. L'organisation du budget participatif « Vos solutions pour une alimentation durable » concourt également à cet objectif.

Thème 6 : Structuration de filières alimentaires régionales durables, permettant à tous d'accéder aux produits locaux [CCO 8, 28, 29]

Le Plan Alimentation du GND identifie les enjeux d'accompagner les entreprises agroalimentaires vers plus de durabilité, notamment via l'adoption du Contrat Agroalimentaire. Afin de permettre à tous d'accéder aux produits régionaux plusieurs mesures de solidarité et de citoyenneté alimentaires sont prises dans le cadre du troisième axe visant à « Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation ».

II – PLAN SANTE ET BIEN-ETRE

I - LA SANTE, UN SUJET PRIORITAIRE POUR LES CITOYENS.ES

La santé constitue l'une des premières préoccupations des Français.es, plus encore en pleine crise COVID 19. Les échanges pendant la Convention Citoyenne Occitanie (CCO) confirment ce constat : « le bien-être passe d'abord par la santé », « l'accès à la santé est un droit pour tous », « le bien-être doit placer l'Humain au cœur de notre projet de société [...] en recherchant l'équité pour l'accès à la santé ». Parmi les 52 mesures prioritaires de la CCO, 3 sont retenues dans le cadre de ce plan : 2 viennent conforter les mesures déjà adoptées par la Région [CCO P45, CCO P46] et 1 se traduit par la nouvelle action visant à augmenter le nombre de places de formations paramédicales pour les métiers aux forts besoins [CCO P51].

En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, des zones de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ;
- des inégalités d'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacien, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;

- les inégalités sociales s'agrandissent ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts continuent de croître entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la « santé » comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Elle constitue donc le socle à préserver et améliorer pour le bien-être et le bien-vivre en Occitanie.

L'état de santé dépend bien sûr du système de santé, en particulier de l'accès aux soins - services de santé et services sociaux -, de leur qualité et leur continuité, ainsi que de la capacité à prévenir, guérir, accompagner, **mais également des conditions de vie, des déterminants sociaux, environnementaux et économiques :**

- environnement social : éducation, emploi, revenus, sécurité alimentaire, niveau d'exclusion avéré ou vécu,
- environnement physique : qualité de l'habitat, qualité de l'environnement en particulier de l'air, des eaux et sols et plus globalement du niveau d'exposition à des substances dangereuses,
- déterminants individuels : expériences, habitudes et comportements, aptitudes, dont compétences psycho-sociales,
- ainsi que des prédispositions génétiques et biologiques.

L'amélioration de la santé ne passe pas uniquement par la transformation du système de soins, mais aussi par des actions sur tous les déterminants de santé, c'est-à-dire tous ces facteurs qui influencent l'état de santé de la population.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Les inégalités sociales de santé se construisent et s'enchaînent tout au long de la vie, comme le démontrent les travaux de recherche. La prévention constitue donc un levier important de transformation. Le système de santé français est reconnu pour son excellence, il s'est dégradé au cours de ces vingt dernières années. Et il demeure encore très centré sur la logique de soins, au détriment de la prévention, même si la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 renforce l'enjeu stratégique de la prévention. Selon l'INSEE, la prévention représentait en 2015 seulement environ 2,2% des dépenses courantes de santé en France.

L'alimentation, le sport, l'exposition aux perturbateurs endocriniens... sont autant de sujets majeurs de santé publique. Par exemple, un adulte français sur deux déclare ne pratiquer aucune activité physique, et 4 enfants sur 10 passent plus de 3 heures par jour assis face à un écran.

Le secteur de la santé au sens large, c'est-à-dire les secteurs sanitaire, médico-social et social représentent de l'ordre de 12% des emplois régionaux, soit près de 260 000 professionnels. **Dans le modèle de développement souhaité par la Région, plus durable et solidaire, il s'agit d'un secteur particulièrement stratégique, avec des métiers « de toujours » et donc aussi « de demain », des emplois dans les territoires, non délocalisables, au service de l'humain.**

Les projections à 2030 prévoient que la population des plus de 80 ans représentera 7,4% de la population de l'Occitanie (contre 6,6% aujourd'hui). Le nombre de seniors dépendants augmenterait de 60% en Occitanie d'ici 2040^{1[1]}.

Comme a pu le souligner le Professeur Vellas, *« l'enjeu est bien évidemment de maintenir les seniors robustes (ndlr : non fragiles et non dépendants) le plus longtemps et de ne pas considérer la dépendance comme une fatalité »*. Il n'en demeure pas moins que pour vieillir en bonne santé, en conservant ses capacités fonctionnelles – mobilité, cognition, neurosensoriel, psychosocial et vitalité - sans dépendance le plus longtemps possible, les besoins d'accompagnement par les professionnels de soins, de rééducation et de prévention sont bien présents.

L'Occitanie est la première région thermale française avec 28 stations, plus de 188 000 curistes accueillis chaque année et 2000 emplois directement liés à ce secteur, positionnant ainsi le thermalisme comme une filière entre tourisme et santé. Avant même la pandémie Covid-19, cette filière d'avenir était fragilisée par des raisons structurelles : un modèle économique pas assez robuste, des infrastructures vieillissantes à moderniser, des clientèles issues pour l'essentiel du territoire régional, et la faiblesse de l'innovation.

La crise liée à la Covid-19 met en exergue tout à la fois le besoin en professionnels de santé, la nécessaire et indispensable prévention. La pandémie fait prendre conscience que *« l'essentiel pour les populations c'est la santé » ; « elle est un accélérateur de l'éducation à la prévention »*, *« la crise Covid va exacerber les inégalités économiques et sociales et donc risque d'aggraver les inégalités de santé »*, Guillaume SUDERIE, Directeur du CREA-ORS Occitanie (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées - Observatoire Régional de la Santé)^{2[2]}.

Par ailleurs, cette crise sanitaire et les périodes de confinement ont agi comme révélateur dans de très nombreux domaines, notamment dans celui du besoin d'activité physique au quotidien, de l'importance des moments de partage, d'échanges, et de la nécessité de ne pas amalgamer protection et isolement. Elle a mis aussi en exergue le risque de détresse mentale qui prend sa

1[1] L'Occitanie face aux enjeux du grand âge : 115 000 seniors dépendants de plus en 2040, Nov 2019 INSEE OCCITANIE

2[2] Extraits auditions de la Task Force Santé, 10 auditions au total en juin 2020



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

source dans des difficultés à articuler ses différents temps de vie ou encore à gérer toutes situations de violences réelles ou perçues. Par exemple, le confinement a conduit à une hausse moyenne de 30% des violences conjugales déclarées.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- **renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous ;**
- **attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;**
- **développant la prévention et l'éducation à la santé ;**
- **développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.**

En complément, l'enjeu est de s'assurer que chaque politique publique conduite contribue à améliorer les déterminants de santé, sociaux et physiques, par la transformation des modes de vie, des environnements, pour protéger dans la durée les habitants.es.

II - LA REGION OCCITANIE, D'ORES ET DEJA ENGAGEE POUR LA SANTE

Avant même la crise sanitaire actuelle, la Région était d'ores et déjà fortement mobilisée pour la SANTÉ des habitants.es d'Occitanie, pour :

- **Réduire les inégalités dans le système de santé et renforcer l'offre de santé en proximité**, en accompagnant notamment des projets de création ou d'extension de maisons et centres de santé pluri-professionnels, ou encore en planifiant et finançant les formations paramédicales et sociales, initiales et de demandeurs d'emploi, dans 36 villes d'Occitanie.
- **Réduire les inégalités dans l'environnement social** : au travers des politiques d'inclusion, pour favoriser celle des personnes en situation de handicap, celle des jeunes exclus du milieu scolaire ou encore pour refuser la banalisation des violences racistes, sexistes, sexuelles et lutter contre toutes les discriminations.
- **Réduire les inégalités dans l'environnement physique** : la Région finance notamment le développement dans les territoires d'offre en logements sociaux pour les publics aux ressources les plus faibles. Dans le cadre du plan de relance adopté en juillet 2020, la Région a élargi son soutien aux opérations d'habitat inclusif à destination de personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie (résidences sociales, pensions de famille). Il s'agit par-là d'agir pleinement sur le déterminant de santé que constitue le logement. Elle accompagne également la rénovation énergétique des logements sociaux publics et des logements de particuliers au travers de l'éco-chèque, actions qui améliorent la qualité de l'habitat.
- **Promouvoir des habitudes de consommations et de vie favorable au bien-être et à la santé** : au travers du Plan Alimentation adopté en 2018 puis en juillet 2020, du Plan Régional d'actions pour une Occitanie sans perturbateurs endocriniens, adopté en 2019, ou encore l'impulsion d'une dynamique sport-santé.



- **Soutenir la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat pour la santé, pour préparer l'avenir** : au travers du soutien du potentiel de recherche (allocations doctorales) et de projets de recherche collaboratifs laboratoires/entreprises dont les projets structurants INSPIRE et CARTIGEN, de l'accompagnement d'entreprises et startups, du pôle de compétitivité Eurobiomed, de la création en 2019 de l'association Cluster Lab Silver Occitanie. De plus, la Région intervient sur des opérations immobilières : bâtiments de R&D et campus universitaires (bâtiment INCERE à Toulouse, nouvelle faculté de médecine de Montpellier...).

En 2020, face à la pandémie liée au virus Covid-19, la Région a adopté dès le 3 avril son premier plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire : la première priorité a été de préserver la santé des habitants.es par l'achat massif de masques, le soutien aux entreprises produisant du matériel sanitaire, la mise en place des transports à la demande des personnels hospitaliers, ou encore le financement en accéléré de projets de recherche pour suivre, comprendre et endiguer la pandémie. Plus récemment, face aux risques d'inégalités d'accès au dépistage alors que la circulation du virus s'accroît et que l'enjeu de repérage rapide des personnes porteuses est crucial, **la Région a engagé une opération partenariale avec la Croix Rouge Occitanie et l'Agence Régionale de Santé pour proposer des tests aux populations isolées, dans les territoires ruraux et aux populations plus éloignées des messages de prévention.**

Le plan de relance de la filière thermalisme bien-être adopté en juillet 2020 a pour ambition d'élargir les clientèles et de proposer des services et des prestations nouvelles qui s'inscrivent dans un enjeu de prévention santé.

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau II, annexe n°1)

1. **Pour que chaque citoyen.ne, sur l'ensemble du territoire, puisse être protégé.e : développer l'accès aux soins de premiers recours dans les territoires où leur maintien est menacé**

Avec un nombre de médecins généralistes par habitant en diminution depuis près de 10 ans, et de fortes inégalités territoriales dans l'offre de soins, certaines zones rurales d'Occitanie, mais également certaines zones urbaines, souffrent ou sont menacées de désertification médicale. L'organisation des soins est en pleine évolution dans les territoires, avec la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019. La construction des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé vise autour d'un projet de santé fédérant les professionnels du premiers recours, voire du second recours, à développer le travail en équipe des professionnel.les de santé et à favoriser la prise en charge des consultations sans rendez-vous, pour soulager l'hôpital. Il s'agira d'accompagner les besoins des territoires et des populations pour maintenir une offre de soins de premiers recours mais aussi pour satisfaire des besoins du système de santé en pleine évolution, au travers de la télémédecine – téléconsultations, de l'exercice regroupé, mais aussi du rapprochement du sanitaire et du social, des soins et de la prévention.

. Développer le service public de santé de proximité rendu par les centres de santé en bâtissant un véritable réseau régional

En 2022, l'exercice coordonné des professionnel.les de santé deviendra la règle. Les maisons et centres de santé offrent une continuité dans l'offre de soins de premiers recours et répondent donc aux besoins des patients. Parce que le salariat séduit de plus en plus la nouvelle génération de professionnel.les dont les médecins, qui avec cette forme d'exercice concilient plus facilement vie professionnelle et vie privée, la Région amplifiera la promotion du service public de santé de proximité rendu par les centres de santé. Pour valoriser le réseau



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

grandissant des centres de santé, elle labellisera les centres accompagnés par la Région ; elle fera connaître, en lien avec les partenaires concernés, l'ensemble des accompagnements possibles (de l'appui à l'ingénierie jusqu'aux financements) ; elle s'attachera à promouvoir le mode d'exercice salarié auprès des universités et ordres professionnels. Dans la durée, il s'agira de caractériser les conditions de pérennisation des centres de santé et d'expérimenter, le cas échéant, des leviers d'actions complémentaires.

. En zones déficitaires en offre de soins, contribuer à amplifier les téléconsultations, en équipant les professionnel.les de santé, en complémentarité de l'accompagnement humain qui demeure essentiel

Parce que des populations sont isolées et donc n'ont pas facilement accès à certaines consultations, et parce que les déplacements sont impactant d'un point de vue environnemental, l'objectif est de développer le recours à la téléconsultation. Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper en matériels les professionnel.les. C'est pourquoi, pour aller plus loin que le financement ponctuel de matériels de télé-médecine, la Région va adhérer à la structure régionale dédiée au développement des services numériques en santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, le GIP e-santé.

. Pour offrir aux usagers.es un service public de qualité, investir dans des opérations de travaux spécifiques ou/et innovantes pour les établissements de santé répondant aux enjeux sociétaux, sociaux et environnementaux

Pour accompagner les changements et apporter des réponses à des besoins sociétaux non satisfaits, la Région sera à l'écoute des initiatives et se mobilisera pour que puissent se développer des services expérimentaux ou innovants, au carrefour de plusieurs préoccupations, proposant une réponse globale de santé, qui s'adresse à l'ensemble de la population et plus particulièrement aux populations vulnérables. Par exemple, elle soutiendra dès fin 2020 la construction d'un centre de santé dédié à l'obésité, d'un centre de santé sexuelle communautaire pour le dépistage VIH/sida et l'accompagnement des malades, ou encore à moyen terme une maison de répit pour personnes atteintes de maladies non guérissables et leurs aidants et des structures favorisant la prise en charge de malades chroniques par l'activité sportive.

2. Pour accompagner et protéger dans la durée les citoyen.nes de la Région : former et attirer davantage de professionnel.les

La pandémie a fait prendre pleinement conscience du caractère vital de la présence de professionnel.les de santé dans l'ensemble du territoire en quantité suffisante. La Région s'engagera en premier lieu pour l'organisation et le financement des formations paramédicales et sociales, mais aussi avec tous les leviers dont elle dispose pour attirer vers ces professions, et ce en application également du Plan « Mutation du travail et métiers de demain ». Il s'agira aussi de se mobiliser pour faciliter les conditions d'exercice des professionnels à domicile qui grâce à leur implication permettent de maintenir ainés et personnes vulnérables dans leur environnement.

. Augmenter les places de formations para-médicales pour les métiers en forts besoins

Sous réserve de la capacité des organismes de formation, la Région prévoit d'augmenter les places en formation initiale et formation continue des demandeurs d'emploi dans les instituts autorisés par la Région (répartis aujourd'hui dans 36 villes en Occitanie), notamment pour la formation d'aide-soignant.e (+35%), d'auxiliaires de puériculture (+25%), de soins infirmiers (+10%) ou encore de psychomotricien.ne (+50%). Il s'agit d'un engagement fort en complément de la première carte des formations en travail social adoptée par la collectivité en 2019 et 2020.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La Région facilitera par ailleurs, dans le cadre de la réforme des études médicales, l'accès à des formations d'enseignement supérieur en « santé » dans les villes universitaires d'équilibre en soutenant le développement de parcours de formation en santé et en accompagnant les collectivités souhaitant développer une offre d'enseignement supérieur attractive sur leur territoire. Elle facilitera également l'insertion des étudiant.es dans l'entrepreneuriat sur des projets santé – social.

. Pour améliorer les conditions financières de l'exercice à domicile des aide-soignant.es et accompagnants éducatifs et sociaux, doubler l'aide Régionale à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'occasion

L'aide Région en place sera doublée pour les particuliers attestant d'un exercice professionnel d'aide-soignant ou d'accompagnement éducatif et social au domicile des personnes ; ce qui peut représenter une aide de la collectivité allant jusqu'à 4.000 €.

3. Pour transformer les modes de vie, les habitudes et la perception des citoyens.es sur leur santé : promouvoir la prévention, éduquer à la santé, pour développer la culture de prendre durablement soin de soi et des autres

La prévention constitue un levier important de transformation, qui consiste à sensibiliser les populations et influencer sur les comportements individuels. L'objectif est d'aller à la rencontre de celles et ceux qui ne se soucient pas ou peu de leur santé, et en premier lieu les jeunes. Il s'agira pragmatiquement d'agir là où la Région le peut : dans les lycées, les lieux d'accueil des jeunes en difficulté qu'elle finance - écoles régionales de la deuxième chance, missions locales, parcours décrocheurs scolaires - ainsi que les Maisons de Région résolument tournées vers les populations, en proximité. Il s'agira aussi de développer le sport et le thermalisme au service de la santé et du bien-être.

. Développer chez les jeunes les réflexes de prévention santé

Cette action vise à développer les compétences psychosociales des jeunes, dans la durée, pour qu'ils soient garants de leur santé, pour qu'ils puissent limiter les conduites et expositions à risques, dont celles susceptibles d'impacter la santé des autres. Seront abordés les sujets comme : les addictions, les violences, le harcèlement, l'estime de soi, les habitudes alimentaires, l'exposition aux perturbateurs endocriniens, l'activité physique avec notamment les modes doux de déplacement (marche, vélo).

. Au-delà des jeunes, sensibiliser pour que la prévention santé entre pleinement dans la VIE de tous

Parce que les Maisons de région ont pour vocation d'incarner la proximité de la Région avec les populations, d'accueillir les citoyen.nes, il s'agira grâce à ces lieux de diffuser des informations, de faciliter les échanges entre acteurs qui n'en ont que peu ou pas l'occasion. Sensibiliser sur les gestes et bons comportements sera essentiel : que ce soit face au virus Covid, aux risques domestiques ou encore pour accompagner les transformations des habitudes alimentaires. Un plan d'action sera consacré aux risques de maladies liées à l'exposition prolongée au soleil, un autre aux risques de noyades.

Le défi est que la période que nous traversons nous aide à transformer en profondeur nos regards et donc nos réflexes pour prendre soin de chacun.e.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

. Promouvoir le sport comme un levier pour la santé et le bien être

Dans l'objectif de développer le sport santé, la Région accompagnera les initiatives du mouvement sportif (CROS, CDOS, Liges, ...), en veillant au sport pour toutes et tous, telles que dès 2021 : l'organisation, sur l'ensemble du territoire, de manifestations de promotion de la pratique sportive sur l'exemple des événements « Sentez-Vous Sport », le déploiement d'actions en milieu professionnel en lien avec la Fédération Française de Sport en Entreprise (FFSE) ou encore le recensement des clubs et éducateurs sportifs proposant une pratique sport-santé adaptée et le référencement des médecins et référents santé au sein des structures du mouvement sportif.

Pour les publics jeunes, la Région soutiendra les interventions de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et du mouvement sportif, en matière d'éducation à la santé par le sport : pratique sportive, marche, vélo et ateliers de thématiques transversales – alimentation, sommeil, hygiène de vie...

Pour les seniors, il s'agira de développer les actions en lien avec les Fédérations Françaises de Sport pour tous et EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) et UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) ou encore avec la Fédération Française de Sport en milieu rural. Par ailleurs, nous viserons un « reste à charge zéro » pour les activités sportives des enfants de moins de 18 ans de familles défavorisées contribuera pleinement à la prévention santé chez ces jeunes.

. Promouvoir le thermalisme comme un levier pour la santé et le bien être

Au regard de l'importance du thermalisme en Occitanie, l'ambition est d'inciter à la diversification de la filière et d'en faire un levier pour la santé et le bien-être en s'appuyant sur les établissements thermaux / bien-être / thalassothérapie et les acteurs concernés. Il s'agira à la fois d'accueillir des clientèles plus jeunes et plus diversifiées, d'innover en termes de prestations proposées et d'inciter à des collaborations entre les acteurs concernés. En 2021, les prestations bien-être de la carte Occ'ygène seront développées. A plus long terme, il s'agira de concevoir une offre pour les jeunes 18-25 ans, une offre en matière de prévention santé et convalescence et plus globalement d'impulser des contrats collaboratifs d'innovation-produit entre les établissements thermaux et les partenaires (centres de soins, associations...).

4. Pour gagner en efficacité dans l'action : réinterroger l'organisation du système de santé, favoriser les synergies pour conjuguer les forces, à tous les échelons et au travers de toutes les politiques pouvant concourir à la santé et au bien-être

. Proposer une nouvelle organisation du système de santé

Des professionnels de santé, universitaires, directeurs d'hôpital et de centre de soin, pointent les dysfonctionnements du système de santé actuel et appellent à accentuer sa régionalisation afin d'assurer un meilleur accès aux soins.

Les enjeux d'organisation et de moyens qui doivent être alloués aux hôpitaux et établissements de soin, la désertification médicale en milieu rural et le déséquilibre territorial, le manque de concertation avec les groupements hospitaliers de territoire et la souffrance au travail pour les professionnels de santé, sont mis en lumière par la crise sanitaire COVID-19. Le centralisme du système de santé français, s'il reste nécessaire pour garantir son universalité et l'égalité des territoires, n'est plus adapté à une prise de décision rapide, agile, de proximité : la gestion des masques et des tests en a été une illustration. Il ne répond pas plus au chantier colossal de la réhabilitation du milieu hospitalier.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

A l'image de la décentralisation de la gestion, de l'entretien et de la construction des lycées en 1982, la Région Occitanie propose, avec Régions de France, de travailler à l'évolution de la compétence régionale en incluant la gouvernance en matière d'aménagement sanitaire territorial ; cela pourrait concerner, en autres, l'élaboration d'un plan régional de santé, schéma directeur de l'aménagement sanitaire du territoire, avec une attention particulière sur l'articulation entre médecine de ville, hôpitaux de proximité et CHU, la construction, l'entretien et l'équipement des CHU et des centres hospitaliers généraux, la régulation de l'installation des personnels soignants, la responsabilité de décider des ouvertures et des fermetures de filières de formations médicales et paramédicales ou encore l'organisation de l'ARS.

Seraient exclues les politiques médicosociales et sociales sous la responsabilité des Départements.

Côté financier, il est proposé de régionaliser l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), qui est le budget de la santé inscrit aujourd'hui dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS). Une évaluation régionale des besoins, donnant lieu à un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens, permettrait une véritable régulation territoriale.

Pour atteindre sa pleine efficacité, cette nouvelle gouvernance devra s'accompagner d'une augmentation significative des recettes de la Sécurité sociale, par exemple par la mise à contribution des revenus financiers des grandes entreprises et des institutions financières, non soumis actuellement aux cotisations sociales. La Région interviendra en ce sens auprès de l'Etat, ainsi que pour demander un nouveau mode de financement des hôpitaux. En effet, le système reposant sur la tarification à l'activité (T2A) a largement démontré son incapacité à assurer un financement pérenne à la hauteur des besoins de la population.

. Renforcer des partenariats, à chaque échelon, et dans chaque politique, pour agir concrètement et efficacement pour la santé de tous

Pour chacun des objectifs qui ont été définis, la Région cherchera à court terme à développer les partenariats utiles, avec en particulier l'Agence Régionale de Santé, les Rectorats, les CROUS, les COMUEs ainsi qu'avec les collectivités.

Elle poursuivra l'intégration des enjeux de santé et bien-être dans les politiques publiques menées. Il s'agira de mettre le numérique, l'innovation et la recherche et développement au service de la filière santé pour la prévention des effets du changement climatique, les géosciences, les biothérapies, les liens thermalisme et rééducation, sport et santé, les interventions non médicamenteuses (en application également du Plan Recherche et Innovation). De nouveaux défis-clés autour de la santé (vision à 4 ans partagée par l'ensemble des acteurs autour d'une thématique ciblée) seront développés.

Un enjeu important est de mobiliser la recherche et développement (R&D) sur l'analyse, le repérage et l'accompagnement de la prévention et des effets du changement climatique sur la santé et de développer les synergies pour anticiper la gestion de crise collective face aux changements climatiques (aléas climatiques, risques industriels, épidémie...).

Localement, les enjeux santé seront pris en compte dans la prochaine génération de Contrats avec les Territoires.

La Région défendra aussi l'intégration de la santé dans les indicateurs dits de richesse.

IV - LES INDICATEURS

Prévention santé : nombre d'actions soutenues et engagées, nombre de personnes touchées

Accès au système de santé : nombre de professionnel.les de santé et établissements / équipements par rapport à population d'Occitanie, par domaine et écarts par territoire

Formation des professionnel.les : évolution quantitative des places de formation autorisées par la Région et de l'insertion des diplômé.es.

Objectif d'intégration de la santé dans les indicateurs de richesse



III – PLAN RAIL

I - UN SECTEUR DES TRANSPORTS A FORTS ENJEUX POUR L'ENVIRONNEMENT

La Région est Autorité Organisatrice des Mobilités, à ce titre elle a la responsabilité de la définition du service confié à SNCF Voyageurs dans le cadre de la Convention d'exploitation des trains régionaux liO 2018-2025. Le réseau régional, particulièrement vaste, compte pour plus de la moitié des Lignes identifiées Dessertes Fines du Territoire (LDFT). Sur ces lignes, le Contrat de Performances signé entre l'Etat (propriétaire du réseau) et SNCF Réseau (gestionnaire du Réseau) prévoit que SNCF Réseau n'investisse plus qu'à hauteur d'éventuelles économies de maintenance permises par ces investissements.

Cette politique appliquée depuis plusieurs années, mais seulement traduite récemment dans les objectifs stratégiques de la SNCF, conduit à un abandon général de ces « petites lignes », et de fait à des réductions de vitesses génératrices de dégradation de la performance des trains régionaux, voire de suppressions de trains, avant d'aboutir à la suspension des circulations décidée par SNCF Réseau, telles que mises en œuvre sur Alès-Bessèges, Montréjeau Luchon, Rodez-Séverac ou Limoux-Quillan.

SNCF Réseau, transformé depuis le 1^{er} janvier 2020 en Société Anonyme, applique strictement ces directives nationales et ne participe désormais plus du tout aux efforts de pérennisation de ces lignes ferroviaires réalisés par la Région.

Au second trimestre 2020, le transport ferroviaire régional liO a fortement été impacté par la crise sanitaire avec une production au ralenti pendant près de 3 mois. Cependant, à la reprise du service nominal en mai, les adaptations d'offre du service 2020 mises en œuvre pour améliorer la performance du système de production produisent pleinement leurs effets en termes d'attractivité et de qualité de service. Les suppressions de train liées à l'exploitation ont ainsi diminué par rapport à l'année précédente et la ponctualité des trains s'est très nettement améliorée pour dépasser l'objectif conventionnel fixé par la Région : près de 92 % de trains à l'heure depuis 10 mois. Et aujourd'hui 93,7% des usagers se disent satisfaits du service rendu.

Si les impacts attendus sur la fréquentation des améliorations de la desserte mises en œuvre fin 2019 n'ont pu pleinement se concrétiser en raison de la crise sanitaire, la politique des petits prix pratiquée cet été pour stimuler la mobilité, valoriser l'attractivité touristique de la Région et amener à découvrir le réseau de transport public liO a porté ses fruits. Le million de billets vendus a été largement dépassé pour la période de juin à septembre 2020, conduisant à une fréquentation estivale jamais constatée sur le réseau, totalement atypique comparée à la tendance à la baisse constatée sur les autres réseaux TER régionaux : +13% de fréquentation sur le réseau d'Occitanie en juillet-août 2020 par rapport à l'année précédente, alors que toutes les autres régions ont connu une très forte baisse (en moyenne -25%).

Le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale, avec une part prépondérante des produits pétroliers. Ce secteur est l'un des principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique régionales. Dans le cadre de sa stratégie *Région à Energie positive*, la Région s'est engagée pour une décarbonation du secteur des transports, en soutenant fortement le développement du rail. Convaincue qu'une politique ferroviaire ambitieuse est un vecteur majeur pour un nouveau modèle de développement, la Région entend maintenir sa logique de pérennisation et de développement du réseau ferroviaire. Ce renouveau ne peut se contenter d'une succession d'opérations ponctuelles de sauvegarde des lignes mais doit être envisagé à long terme, dans le cadre d'un programme pluriannuel doté des ressources suffisantes consacrées à cet objectif, tant en termes financiers qu'humains de la part du gestionnaire d'infrastructures.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

En Occitanie, l'industrie ferroviaire compte environ 7000 emplois et 70 entreprises. Elle se caractérise par la présence de trois grands constructeurs européens (Alstom, Siemens, CAF), d'équipementiers et de sous-traitants actifs, tant sur l'infrastructure que sur le matériel roulant. La filière est fortement dépendante des programmes d'investissements régionaux et nationaux. Elle a rejoint les acteurs de la filière automobile autour du cluster TOTEM pour former un groupement d'excellence de la mobilité intelligente et durable, développer des synergies, stimuler l'innovation au service de l'environnement et de la création d'emplois.

Le secteur des transports publics est identifié comme un véritable levier sur l'économie régionale et présente un enjeu majeur, notamment pour les territoires dont les transports et le désenclavement sont désormais de véritables conditions de survie. La démarche des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, tournée vers les attentes des territoires, avait mis en évidence ces enjeux, largement confirmés et amplifiés par les conclusions de la Convention citoyenne d'Occitanie ; cette dernière a mis en lumière la pertinence du ferroviaire pour répondre aux besoins de mobilité des citoyens dans une logique de renforcement de l'équité territoriale. Les actions de la Convention Citoyenne Occitanie, identifiées dans le présent plan, guideront donc la poursuite de l'intervention régionale [CCO P41, P42].

Enfin, le plan de relance proposé par l'Etat doit tenir compte de ces enjeux et proposer des interventions tournées vers les territoires : 300 millions d'euros ont été annoncés pour régénérer les LDFT au cours des 2 prochaines années. L'investissement en Occitanie doit être à la hauteur du nombre de kilomètres et de l'état des lignes ferroviaires qui sillonnent notre région.

II - UNE REVOLUTION FERROVIAIRE DEJA EN MOUVEMENT

En termes d'infrastructures, dès 2007, la Région a mis au centre de ses actions la sauvegarde des lignes régionales par la réalisation d'un plan de modernisation du réseau d'une ampleur exceptionnelle : 820 M€ d'investissements, dont 400 M€ pris en charge par la Région. Les voies ont été renouvelées sur 11 lignes, soit plus de 500 km de voies régénérées en 5 ans. Cet effort étalé de 2007 à 2014 s'est de nouveau matérialisé en 2019 avec la contractualisation d'un plan d'urgence en faveur des LDFT de 76,7 M€ dont 66,3 M€ pris en charge par la Région, sur les 12 lignes de la nouvelle région nécessitant des investissements. La Région engage ainsi la réponse aux besoins des 1,3 millions d'habitants résidant à moins de 15 minutes d'une Ligne de Desserte Fine du Territoire.

Dans le même temps, elle s'est engagée dans la modernisation du réseau : allongements de quai permettant la mise en service de matériels à plus grande capacité d'emport, déploiement de la commande centralisée du réseau (dont une nouvelle étape a été franchie dans la nuit du 19 octobre dernier), modernisation des nœuds ferroviaires.

S'agissant du matériel roulant, le premier autorail bimode électrique/diesel a été mis en service à Toulouse en 2004. Il est devenu la norme. La Région renouvelle désormais son parc en privilégiant les rames électriques et bimodes, ce qui permet d'optimiser le mode d'exploitation et la consommation d'énergie fossile uniquement sur les sections de lignes non électrifiées. Par ailleurs, elle a poursuivi et amplifié cette politique de renouvellement du matériel ferroviaire pour assurer un développement moderne du service public régional de transport de voyageurs. Elle a fait le choix d'acquérir des rames Régiolis et Regio2N (rames à 2 niveaux d'une capacité jusqu'à 500 voyageurs), offrant un confort de qualité élevé tout en permettant de gérer une forte densité de voyageurs.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Le juge de paix d'une politique ferroviaire reste la progression du nombre de voyageurs transportés. L'Occitanie connaît depuis 15 ans une augmentation continue de la fréquentation de ses TER (+60% de voyageurs), du fait notamment des politiques offensives menées en faveur de la conquête des usagers. Aujourd'hui, le TER en Occitanie, c'est un milliard de km parcourus en train chaque année par les voyageurs.

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau III, annexe n°1)

OBJECTIF : Trains liO 100 000 voyageurs (+34 000) quotidiens d'ici 10 ans

I. La Région déploie une nouvelle stratégie d'investissements et d'intervention pour redonner un avenir pérenne au réseau secondaire

A. Un contrat de 10 ans et 800 M€ pour une nouvelle politique d'investissements de long terme permettant de sécuriser l'avenir des « petites lignes »

La Région s'engage dans un **contrat de long terme avec SNCF Réseau** pour la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire (ou LDFT). L'enjeu est désormais de sortir d'une logique d'investissements d'urgence visant à éviter les fermetures à court terme, pour initier une démarche d'investissements pluriannuels sur ces infrastructures. **La Région met 800 M€ sur la table des discussions avec l'Etat sur les 1,6 Md€ de travaux nécessaires pour sauver le réseau.** En réponse au dépérissement du réseau secondaire, ce partenariat doit permettre d'offrir un avenir pérenne à ces infrastructures et de donner de la visibilité à SNCF Réseau pour engager les moyens nécessaires à ce programme de rénovation d'une ampleur inédite. A titre d'exemple, la Région met, dès 2020, à disposition de SNCF Réseau les budgets nécessaires à la réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux à produire en 2023 et d'études pour la suite. La Région demande que cette mobilisation de moyens se concrétise par une Agence dédiée au traitement de l'ensemble des projets de Desserte Fine du Territoire en Occitanie.

Au sein de ce programme d'investissements, une attention particulière est portée par la Région aux lignes identifiées comme prioritaires à l'occasion de la large concertation des Etats généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM). Elle a permis à la Région de tracer une feuille de route ambitieuse et prévoir la réouverture de 5 lignes. Ces réouvertures sont plébiscitées dans l'action P42 de la Convention Citoyenne. Le Train Jaune fait également l'objet d'une démarche spécifique, la Région finançant la régénération de l'infrastructure, ainsi que la redéfinition des consignes d'exploitation qui permettront d'accroître l'offre. Enfin, conformément aux attentes exprimées, les circulations voyageurs sur la Rive Droite du Rhône reprendront fin 2021/début 2022 après plus 40 ans d'interruption.

B. Une reprise en gestion directe de certaines lignes de desserte fine

Le modèle de gouvernance du Réseau Ferré National par un gestionnaire d'infrastructures unique atteint désormais ses limites. Le manque de moyens humains et financiers consacrés par SNCF Réseau aux projets régionaux, comme les calendriers et conditions financières peu acceptables, amène la Région à se saisir des opportunités offertes par les évolutions législatives récentes (LOM), en assurant elle-même la maîtrise d'ouvrage de certains de ses projets.

La Région Occitanie, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, est engagée dans **le transfert de la ligne de fret ferroviaire Auch-Agen**. Cette décision volontariste a l'ambition de redonner au rail la place qui devrait être la sienne dans la stratégie nationale des transports, en offrant les conditions d'un véritable report modal de la route vers le rail. La gestion de la ligne sera assurée par une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) associant les deux régions et les acteurs du territoire intéressés au projet.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Les lignes Montréjeau-Luchon et Alès-Bessèges, aujourd'hui fermées à la circulation ferroviaire, feront l'objet d'une expérimentation avec une reprise en gestion directe par la Région Occitanie qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux préalables à cette réouverture. Cette décision permettra de mettre en œuvre les moyens humains et techniques requis pour mener à bien ces projets, dans les conditions souhaitées par la Région. Le décret transposant les dispositions prévues dans la Loi d'Orientation des Mobilités et permettant ces transferts est attendu d'ici la fin de l'année 2020

II. Agir sur la filière, notamment via le parc de matériel et les investissements d'infrastructures

A. Renouvellement et verdissement du parc de matériels roulants

La Région a procédé au renouvellement de son parc de matériel roulant par l'achat de matériels électriques et bi-modes.

Elle s'engage dans l'ensemble des projets expérimentaux permettant d'envisager une décarbonation du parc et dressera les bilans de ces expériences pour en déduire quels sont les projets les plus adaptés aux besoins régionaux.

Les trains hybrides utilisant la récupération d'énergie de freinage pour alimenter des batteries, génératrices ensuite de l'énergie nécessaire pour mouvoir le train est ainsi une technologie pleine d'avenir. La Région est engagée dans **le prototype réalisé sur une rame Régiolis occitane qui circulera en 2022.**

Elle s'est également engagée dans l'expérimentation **du train à batteries** aux côtés de 4 Régions partenaires et de SNCF. L'utilisation des batteries rechargeables dans le transport ferroviaire, dont le coût est orienté à la baisse, se présente comme une des solutions d'avenir permettant de participer à l'atteinte des objectifs environnementaux des Régions et SNCF : **décarboner le transport grâce à la réduction des émissions de GES et de particules**, réaliser des économies d'énergie, apporter de nouveaux services en exploitation (boost, autonomie zéro émission). **La première circulation est prévue pour 2023.**

Le train hydrogène, dont le développement en France sera également expérimenté en Occitanie, promet également une mobilité sans émission de Co². S'appuyant sur le développement de la filière hydrogène régionale, cette technologie s'inscrit pleinement dans la politique énergétique poursuivie par la Région. **La Région s'engage sur l'achat de 3 rames pour une mise en service espérée en 2024.**

B. Développer l'industrie du ferroviaire

La Région possède une filière industrielle capable de répondre aux enjeux du développement du ferroviaire. Le secteur du BTP offre la capacité de répondre aux enjeux d'infrastructures. Les secteurs secondaire et tertiaire offrent des productions spécialisées répondant aux technologies de pointe mises en œuvre dans la signalisation ferroviaire ou la construction/rénovation de matériel roulants modernes.

La Région a des **projets de renouvellement du matériel et des investissements massifs en faveur des infrastructures ferroviaires.** Certains de ces programmes s'inscrivent pleinement dans les compétences développées localement, comme par exemple SAFRA à Albi qui se chargera de la rénovation des Autorails Grande Capacité régionaux. La Région s'engage ainsi à limiter l'impact environnemental des chantiers de travaux publics qu'elle finance, en **priviliégiant l'utilisation de techniques de réutilisation, tels le recours aux rails de réemploi pour les chantiers de rénovation ferroviaire. Un plan de suppressions de l'usage des produits phytosanitaire sera mis en place**, ce qui constitue une opportunité pour des entreprises locales de débroussaillage écologique.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Le **Cluster TOTEM est un des outils** permettant aux entreprises régionales intervenant dans l'industrie ferroviaire de s'organiser, de se coordonner et de faire connaître leurs savoir-faire et compétences dans le domaine. Il peut permettre d'initier des expérimentations sur des fonctionnalités et des besoins propres identifiés par les opérateurs (infrastructures, matériels roulants ferroviaires et urbains, digitalisation...), que les entreprises pourront ensuite offrir aux autres régions de France et à l'exportation. L'objectif est de verdir la filière et de faire bénéficier les entreprises régionales de retombées économiques et d'emplois émanant des projets régionaux et nationaux.

C. La Région crée les conditions d'une mobilité décarbonée du transport de marchandises

L'enjeu du développement du fret ferroviaire, sous-tendu par des enjeux de report modal et de qualité de vie, a été exprimé par l'action **[CCP P41]** de la Convention citoyenne. L'attractivité de l'acheminement ferroviaire de marchandises pâtit d'un modèle tourné vers l'acheminement de grandes quantités de marchandises en provenance d'un site de production industriel ou agricole vers de grandes plateformes logistiques.

Ce modèle ne répond ni aux besoins de producteurs et consommateurs locaux décidés à s'engager dans une démarche de circuit court, ni à la problématique des derniers kilométriques qui conduit trop souvent à privilégier le transport par camions. Pour y répondre, la Région étudiera la faisabilité d'un **transport combiné de voyageurs et de petites quantités de marchandises** via le réseau de trains et d'autocars liO.

L'acheminement des marchandises vers les centres urbains est également générateur d'impacts négatifs par l'utilisation quasi-exclusive de véhicules thermiques, ainsi que par l'encombrement/les nuisances sonores qu'ils occasionnent. La Région engage une réflexion sur le **développement du fret urbain**, pour utiliser les infrastructures de transport existantes et de privilégier l'acheminement léger pour « décarboner » les derniers kms.

S'agissant du fret ferroviaire extrarégional, la Région est notamment propriétaire depuis 5 ans des voies ferrées de ses deux ports de commerce, Sète-Frontignan et Port-La Nouvelle, afin de **développer des hubs logistiques maritime / ferroviaire en cohérence avec ses engagements pour le changement climatique**.

Dans le port de Sète-Frontignan, la Région et le port aménagent une nouvelle plateforme intermodale (rail/route) dimensionnée pour recevoir des engins de manutention lourds et de nouvelles voies ferrées aptes au transfert des marchandises sur les trains. Ces voies constitueront un nouveau chantier de transport multimodal de 6 hectares, mieux adapté aux besoins des entreprises logistiques et permettront notamment d'**accueillir la future autoroute ferroviaire Calais/Sète annoncée par le gouvernement**.

A Port-La-Nouvelle la Région porte le projet de créer le **1^{er} port de la transition énergétique en Méditerranée** et va programmer des aménagements d'ampleur pour raccorder les nouvelles zones portuaires (voies d'accès, chantier multimodal, faisceau d'échange) et améliorer l'accès ferroviaire du port (électrification, nouvelle voie d'accès). Elle s'engage pour que la capacité de distribution de ce port soit massivement ferroviaire. Les travaux seront définis et coordonnés avec le futur gestionnaire du port de Port-La Nouvelle, une SEMOP en cours de désignation pour qu'ils permettent au port d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La sauvegarde du train des Primeurs Perpignan-Rungis constitue un enjeu emblématique de l'implication de la Région Occitanie en matière de fret ferroviaire. Au regard du bilan environnemental, la suppression du service fret d'acheminement de produits frais entre Perpignan et Rungis est inenvisageable. En tant qu'actionnaire de la SAEML de Perpignan Saint-Charles, la Région continuera à soutenir le dynamisme et l'attractivité du terminal Perpignan Saint-Charles. Le terminal du Boulou, spécialisé en transport combiné, présente des activités complémentaires. L'existence de ces deux plateformes fait du département des Pyrénées-Orientales un atout majeur en matière de transports et de logistique pour la région, et participe au dynamisme économique de ce département.

En cohérence avec ces objectifs et dans le but de soutenir plus largement le développement du fret, la Région proposera un **dispositif de subventionnement des industriels régionaux pour la réalisation d'installations terminales embranchées (ITE)**, permettant l'insertion directe des convois de marchandise sur le RFN.

III. Imaginer et déployer le modèle d'une « Gare du Futur »

La Région est engagée dans la création d'un nouveau modèle de Gare du Futur. Elle portera notamment **une démarche d'éco-conception pour les chantiers de rénovation des gares, visant à améliorer l'efficacité thermique des bâtiments, réduire la consommation électrique due à l'éclairage et à l'utilisation des ascenseurs et escaliers mécaniques et privilégier l'installation de ressources en énergie propre.**

Les gares constituent à la fois des points nodaux dans les flux de voyageurs, et des bâtiments publics intégrés dans leur environnement urbain : elles devront accueillir, à terme, de véritables lieux de ressources permettant de favoriser l'économie circulaire et de favoriser l'implantation de tiers lieux.

La reconfiguration des gares en véritables lieux multi-services à destination du public permettra de redynamiser la fréquentation, d'inscrire ces équipements dans la vie de la Cité et d'en optimiser l'usage.

IV. La Région définira une offre de transport adaptée à la grande vitesse et aux besoins de desserte touristique du territoire

A. Apporter aux territoires les bénéfices de la Grande Vitesse

En France, **le réseau de LGV** apporte aux voyageurs un service rapide, de qualité, et **constitue une véritable alternative aux déplacements en avion ou en véhicule individuel**. Le raccordement de Toulouse au réseau à Grande Vitesse et l'achèvement du corridor méditerranéen par une nouvelle ligne mixte vers Perpignan apparaissent prioritaires. Le raccordement à la grande vitesse, bénéficiera aux citoyens de la Région, mais aussi à l'ensemble du secteur TER, compte tenu du trafic induit sur le réseau existant que ces extensions généreront. Ces projets contribueront au transfert modal (avion ou voiture individuelle vers le train).

La Région soutient ces deux projets et s'est déjà mobilisée, en avance de phase, par le financement des études préliminaires et les acquisitions foncières nécessaires à leur réalisation. Aujourd'hui, elle porte un nouveau modèle de financement de ces infrastructures : il a déjà été proposé et obtenu **que la Loi d'Orientation des Mobilités introduise la possibilité de créer des sociétés de financement destinées à sécuriser l'apport en capital nécessaire à la réalisation de ces ouvrages**. Cette mobilisation se poursuivra pour obtenir de l'Etat la création au plus vite de ces sociétés qui bénéficieront de ressources dédiées.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Décidée à favoriser la diffusion de la grande vitesse au bénéfice de tous, la **Région adaptera et optimisera l'offre de transport pour permettre un accès large, simple et rapide à ce réseau aux utilisateurs des services IIO**, dans l'esprit de l'action [CCO P40] de la Convention Citoyenne.

B. Trains de nuit

Face à l'éloignement en Occitanie de nos grandes villes du réseau de LGV **les trains de nuit contribuent à l'aménagement et au désenclavement de nos villes, de nos départements, de nos régions**. En 2017, la Région a obtenu le retour du train de nuit Paris-Cerbère, qui relève de la responsabilité de l'Etat et que la Région finance pourtant à hauteur de 1,4 M€ par an depuis cette date.

De la même manière, la Région a fait des propositions à l'Etat d'organisation par branche de trains de nuit qui ont permis leur maintien ; il est indispensable que la liaison Paris-Rodez redevienne quotidienne le plus vite possible. Aux côtés des associations d'usagers et des élus locaux mobilisés, la Région compte également sur la remise en service de la Palombe bleue entre Paris et Tarbes, et pourquoi pas jusqu'à Lourdes en 2022, et demande le retour du train de nuit entre Nîmes et Paris et Millau et Paris.

C. Une offre saisonnière de transports adaptée aux enjeux touristiques de la Région

Les transports en commun doivent s'adapter aux enjeux touristiques de notre région pour décarboner au maximum les déplacements. Des produits tarifaires spécifiques tournés vers la culture et le tourisme ont ainsi été créés. Ils seront développés. Les partenariats avec les événements, sportifs, culturels et touristiques, en région Occitanie seront amplifiés. L'offre de desserte sera ajustée pour répondre à ces enjeux, comme sur la côte Vermeille ou vers les Cévennes. Des haltes éphémères pour la saison touristique pourraient être imaginées.

V. **Vers un partenariat avec les métropoles pour réinventer les réseaux de mobilités urbaines**

Le modèle de gouvernance des infrastructures urbaines de mobilité arrive à bout de souffle. La distinction stricte entre les rôles d'Autorité Organisatrice des Mobilités sur le périmètre urbain et de la Région Occitanie sur le domaine ferroviaire ne paraît plus pertinente dans des agglomérations de plus en plus étendues et de plus en plus densément peuplées. L'imbrication croissante entre les usages de mobilité ferroviaires et urbains a déjà conduit la Région à contribuer au financement des projets de tramway et de 3^e ligne de métro sur les métropoles montpelliéraines et toulousaines.

L'étoile ferroviaire toulousaine nécessite des investissements lourds pour répondre à la demande croissante de mobilités. La Région souhaite la création d'une Agence des Mobilités, destinée à coordonner l'action des autorités organisatrices et à apporter les financements nécessaires à la réalisation de ces projets d'intérêt métropolitains et la création de véritables Services Express Métropolitains ferroviaires.

IV - INDICATEURS

Indicateurs de production :

- *km de lignes renouvelées/sauvées (ou nombre de lignes/d'arrêts), dont km de renouvellement ayant fait l'objet d'un usage de rail de réemploi*
- *km de lignes rouvertes/gares rouvertes suite à mise en service des EGRIM*
- *nombre de gares rénovées/automatisées*



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Indicateurs de résultat :

- *Voyageurs/jours ou voyageurs/km*
- *Croissance du trafic fret ferroviaire circulant ou chargé/déchargé dans la région*

Indicateurs de performance environnementale :

- *kWh/h par an économisés après travaux de rénovation de gares*
- *Bilan carbone du maintien du mode ferroviaire sur LDFT par rapport à la route*
- *Bilan carbone du report modal avion => train pour les LGV*

Une réflexion est engagée pour enrichir cette liste et éventuellement construire des indicateurs permettant d'évaluer ces nouveaux dispositifs, en lien avec le levier « Évaluer autrement » du Plan de transformation et de développement. A ce titre, il peut être proposé de porter une démarche d'évaluation environnementale chiffrant année après année l'impact des différentes mesures réalisées pour chacun de ses projets.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

IV - PLAN VELO, INTERMODALITE ET NOUVELLES MOBILITES

I - LA REGION, NOUVELLE AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE

Depuis l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM) le 24 décembre 2019, la Région est devenue Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et non seulement des Transports (AOT). Outre son rôle d'autorité organisatrice des trains régionaux et, plus récemment, des services d'autocars interurbains et scolaires, elle a désormais compétence sur les Nouvelles Mobilités : qu'il s'agisse de mobilités actives, dont le vélo, ou de mobilités partagées, comme le covoiturage. Ces Nouvelles Mobilités constituent le 4^{ème} pilier de la politique de transport de la Région : le service public régional liO qui repose sur les Trains liO, les Cars liO et les PEM (Pôles d'échanges multimodaux).

Pour autant, l'Etat n'a attribué à la Région aucune dotation budgétaire supplémentaire pour lui permettre d'exercer cette mission, pas plus qu'il ne lui confère de compétence sur la réalisation d'infrastructures (pistes cyclables, aires de covoiturage par exemple).

Ainsi, le rôle de maître d'ouvrage reste dévolu aux collectivités territoriales ayant une compétence en matière de voirie (départements, communes, métropoles et certains EPCI). Le constat est le même pour les aires de covoiturage, intégrées aux mobilités partagées : leur aménagement renvoie au maître d'ouvrage qui n'est pas la Région, alors que ces aménagements structurent l'organisation de ces services. Parallèlement, la Région est cheffe de file pour l'organisation du covoiturage dans un contexte d'expérimentation où foisonnent les initiatives locales avec de multiples opérateurs, tantôt sur des EPCI ruraux, tantôt par des agglomérations/métropoles qui organisent le covoiturage de leurs pendulaires résidant, pour certains d'entre eux, hors de leur ressort territorial.

Sur le littoral, l'Etat et la Région sont associés dans le Plan Littoral 21 dont l'une des orientations pour une vitrine de la résilience écologique précise l'action de développer des modes doux de mobilités. Dans ce cadre, la Région peut intervenir, souvent au côté de l'Etat, dans l'aménagement des voies douces (usage touristique, de loisirs et pendulaire), plus particulièrement dans le cadre de l'aménagement global des stations littorales.

L'usage du vélo représente un enjeu majeur de mobilité, d'écologie et de santé publique. Plus de 150 millions d'euros par an d'avantage Santé seraient engrangés si la part modale vélo des trajets domicile travail augmentait de 50%. La Convention citoyenne pour l'Occitanie s'est saisie de la question [CCO P 44]. Le vélo est en effet une réponse aux défis de qualité de l'air, de congestion, d'une mobilité pour tous à coût maîtrisé. Il favorise aussi un développement touristique des territoires, représente une réelle filière économique génératrice d'emploi et améliore la qualité de vie. Adapté à la fois à un usage quotidien et de loisirs, il favorise l'intermodalité et constitue un véritable outil au service de la transition énergétique.

Si l'usage du vélo est en pleine expansion, il demeure encore trop marginal. Moins de 5% des actifs utilisent la bicyclette pour leurs déplacements domicile-travail sur des trajets de moins de 5 km, alors que cette plage de distance se situe dans le domaine d'excellence du vélo, autrement dit, là où il se révèle tout à fait compétitif par rapport à la voiture particulière.

Les mobilités partagées sont stratégiques pour contribuer à réduire la part de l'autosolisme et pour assurer les derniers kilomètres de la chaîne de déplacements.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

II - SANS ATTENDRE CETTE COMPÉTENCE, LA RÉGION A DÉJÀ AGI SUR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE

La Région a déjà adopté plusieurs mesures en faveur des mobilités actives et nouvelles : le dispositif Eco-chèques mobilité (avec plus de 7.000 bénéficiaires d'une aide Région pour l'achat d'un vélo à assistance électrique), le financement de stationnement vélos dans les gares directement ou via le dispositif Pôles d'échanges multimodaux, les expérimentations de plateformes de covoiturage, ont déjà prouvé leur pertinence.

Cependant, le Plan régional vélo, intermodalités et nouvelles mobilités, et l'ambition dont il fait preuve, place la Région Occitanie dans une nouvelle démarche encore plus volontariste, d'une part en faveur du vélo, lui permettant d'assumer pleinement sa nouvelle responsabilité d'autorité organisatrice des mobilités actives et, d'autre part, par la construction d'une stratégie de développement du covoiturage.

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

Les mobilités actives, avec le vélo, et les mobilités partagées, avec le covoiturage, constituent deux nouveaux champs de déploiement du service public régional des transports liO. Aux côtés des trains et autocars régionaux, complétés par les dispositifs de transports à la demande (TAD), elles permettent de déployer une offre intermodale d'une dimension nouvelle pour tous les types de déplacement, dans une logique de complémentarité dans tous les territoires.

1. Le plan régional en faveur du développement du vélo

Ce plan adopte une démarche globale et systémique en faveur du vélo, visant à intervenir sur toute la chaîne et en particulier sur des composantes essentielles au développement de l'usage du vélo : infrastructures cyclables, stationnement des vélos, aide à l'acquisition d'une bicyclette, services autour des gares, tant pour le vélo du quotidien (domicile – travail, domicile – études, etc.) que pour les loisirs et notamment le cyclotourisme. Il s'agit de provoquer une offre systémique (itinéraires, stationnement, aide au vélo...) nécessaire pour convaincre les automobilistes de délaisser leur voiture quand cela est possible pour les courts trajets. Au-delà de cette transformation des comportements, la Région accompagne ainsi un développement du vélo qui permettra d'offrir une alternative de mobilité peu coûteuse.

La sécurité est un facteur-clé d'utilisation de la bicyclette, notamment pour que les parents acceptent de laisser leurs enfants se rendre à l'école à vélo. Plus fragile, le cycliste craint en effet pour sa sécurité lorsqu'il doit partager la voirie à proximité de circulant à vitesse supérieure, y compris dans le cas de bandes cyclables. L'insécurité réelle ou simplement perçue comme telle est un frein déterminant à l'usage du vélo pour 47% des français. La sécurité du vélo face aux risques de vol est également un critère déterminant à son usage. **Aussi, le choix de ne soutenir que des aménagements garantissant un niveau élevé de sécurité face aux risques sera un leitmotiv de ce plan régional vélo.**

Dans ces conditions, la Région Occitanie adopte un plan d'action en faveur du développement du vélo qui s'articule autour des axes suivants :

- **Permettre le développement de l'usage du vélo du quotidien**
- **Favoriser le développement du cyclotourisme, et, sur le littoral, développer le maillage du réseau cyclable infra et inter stations**
- **Faciliter la complémentarité entre le vélo, réseau liO et nouvelles mobilités**
- **Faciliter l'acquisition du vélo**
- **Favoriser un développement économique autour du vélo**



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Permettre le développement de l'usage du vélo du quotidien passe par le soutien à la réalisation d'itinéraires sécurisés sur l'intégralité du parcours (en site propre, séparés physiquement des voitures) et jalonnés.

La Région apportera un financement à la réalisation d'itinéraires physiquement séparés des flux automobiles, garant d'une sécurité des cyclistes, en particulier des enfants. Des sections comportant une circulation mixte mais apaisée (zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes) seront acceptées. En revanche, seront proscrites les chaussées faisant cohabiter voitures et vélos sur la même chaussée avec un écart de vitesse ou de trafic (bandes cyclables...), laissant craindre toute forme d'insécurité supposée ou avérée.

De plus, afin de répondre à un besoin réel et de rester dans le domaine de pertinence du vélo, la Région définit des critères au soutien de la réalisation des liaisons cyclables :

- des liaisons intra-communales de proximité de 5 km maximum permettant de relier efficacement entre eux les principaux pôles générateurs de mobilité ;
- des liaisons de 15 km maximum entre communes pour lesquelles les déplacements domicile – travail / études tous modes dépassent 100 personnes.

Cheffe de file de l'intermodalité, la Région soutiendra **également des itinéraires cyclables en rabattement sur les gares**, tant des liaisons train + vélo pour des enjeux domicile-travail / études (jusqu'à 10 km de liaison cyclable), que des liaisons de proximité (5 km maximum) pour un rabattement des principaux pôles de la commune vers la gare.

La Région pourra apporter un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 50% du montant, dans des conditions détaillées dans un futur règlement d'intervention.

Couplé à une approche favorisant l'intermodalité, ce dispositif pourra compléter les solutions de mobilités offertes par le réseau de transport liO, transport de masse, par une mobilité cyclable du quotidien économique et accessible, plus fine et individualisée.

Développer l'usage du vélo loisirs et du cyclotourisme permettra de valoriser le patrimoine touristique exceptionnel de l'Occitanie, conciliant à la fois aménagement du territoire, valorisation du patrimoine et développement touristique durable, tout en offrant des solutions alternatives au déplacement automobile.

Le réseau de véloroutes et de voies vertes d'intérêt régional à vocation cyclotouristique sera le support du cadre d'intervention de la Région et a pour objectif d'assurer une approche globale au développement des itinéraires cyclables à vocation touristique. Les itinéraires d'intérêt régional à affiner avec chaque territoire relient des sites touristiques majeurs entre eux (Grands Sites Occitanie, réserve naturelle, etc.) et/ou offrent un parcours dans un corridor d'intérêt touristique (vallée pittoresque, canal du Midi, littoral...). Dans ce cadre, **la Région pourra apporter un soutien financier pouvant atteindre sous certaines conditions jusqu'à 30% du montant des infrastructures à réaliser**.

Par ailleurs, seront également soutenus la sécurisation ou l'aménagement paysager des sections cyclables déjà aménagées, la réalisation de courtes liaisons attenantes à l'itinéraire cyclable structurant (diverticules), d'aires de repos, des franchissements exceptionnels (ponts, viaducs, passerelles, tunnels, passages dénivelés).

En outre, si elles ont toutes une dimension touristique plus ou moins affirmée, les véloroutes et voies vertes accueillent des utilisateurs dont les attentes sont très variables. La réussite de leur valorisation touristique passe par une organisation des acteurs en amont pour mettre en place l'ensemble de services nécessaires participant à la satisfaction des utilisateurs. Ces derniers participent ainsi au développement durable des territoires parcourus et induisent des



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

retombées économiques non négligeables (**65 à 105 € de dépenses journalières par cyclotouriste contre 54 € pour l'ensemble des touristes**). Aussi, la Région cherchera à favoriser les retours d'expérience, la connaissance de cette économie, faire connaître les bonnes pratiques et inciter au développement de services (location de vélos, transport de bagage, labellisation des hébergements accueillant les vélos, agences de voyage pour des produits touristiques vélo clé en main...).

Sur le littoral, le Plan Littoral 21 porte l'ambition d'accroître l'usage des mobilités douces sur les 220 km que compte le littoral d'Occitanie, afin de sortir du tout voiture particulièrement aigue en période estivale et a pour objectif de **développer un maillage de pistes cyclables permettant de relier les stations littorales entre elles, de la Camargue aux Pyrénées-Orientales**.

C'est au final une offre globale d'infrastructures et de services dédiés aux modes doux, respectueux de l'environnement et bénéfiques pour la santé des habitants, qui doit être construite ou simplement mise en cohérence sur toute la façade littorale d'Occitanie dans un partenariat de la Région et de l'Etat avec les collectivités, communes et EPCI.

Faciliter la complémentarité entre le vélo, le réseau liO et les nouvelles mobilités permettra d'amplifier l'efficacité de chaque mode et de proposer une alternative plus performante à la voiture particulière.

Le vélo est une des réponses à la problématique du 1er et du dernier kilomètre, qui affecte le transport public, en permettant ainsi de desservir finement des territoires.

Dans ce cadre, la Région souhaite accompagner plusieurs dispositifs visant à favoriser la complémentarité entre le réseau de transport public liO et l'usage de la bicyclette :

- **Permettre un embarquement des vélos régulé et garanti à bord des transports collectifs** : les trains régionaux comportent des espaces vélos à bord. Toutefois, cet emport demeure limité par la capacité des rames qui ne peut être augmentée. Sur certaines lignes, une solution de réservation préalable d'accès du vélo à bord du train sera expérimentée ;
- **Expérimenter l'emport des vélos dans les cars** toute l'année sur certaines lignes ;
- Privilégier des solutions d'intermodalité, telles que l'utilisation **d'un 2^e vélo à la gare d'arrivée** (ce qui est courant dans des pays tels que les Pays-Bas), location de vélos...
- **Expérimenter des stationnements vélos dans certaines aires de covoiturage** ;
- **Favoriser des alternatives à l'emport d'un vélo complet à bord des trains**, d'une part en **incitant les abonnés à acquérir un vélo pliant** et, d'autre part, en **développant un programme de stationnements sécurisés** dans des gares et haltes du réseau liO, en complément des pôles d'échanges multimodaux prévoyant déjà un tel dispositif.

Faciliter l'acquisition du vélo, grâce à la poursuite des dispositifs d'aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) ou de vélos classiques déjà adoptés : aides régionales à « l'Achat d'un vélo à assistance électrique » et « Bonus Forfait Mobilité Durable », mais aussi faciliter la mobilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour certaines personnes en situation de handicap, le vélo peut en effet devenir un loisir et un sport, permettant de se dépasser en défiant un handicap, seul ou avec un autre cycliste, grâce à un vélo adapté et parfois sur mesure. **Le « Bonus Vélo PMR » de la Région permettra à une personne à mobilité réduite de bénéficier d'un financement de 50% du montant du vélo (plafonné à 1 000 €)**, déduction faite de la prise en charge par la Sécurité sociale et des autres aides.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Développer une économie autour du vélo en s'appuyant sur les dispositifs et outils d'aide existants, sur l'agence Ad'Occ ainsi que sur Vélo Vallée, premier cluster de la filière vélo en France, permettra de fédérer les compétences des opérateurs autour du vélo. Le développement de l'usage du vélo permis par les autres orientations du plan régional vélo est susceptible de développer l'activité économique autour du vélo, tant sur les besoins traditionnels (fabrication, vente, entretien de vélo) que de nouveaux besoins et de nouvelles technologies (lutte contre le vol, tourisme, services).

Par ailleurs, des actions ciblant le vélo et le rendant facteur d'inclusion peuvent être développées par le biais de l'économie sociale et solidaire (récupération, tri et réparation de vélos donnés, pour les proposer à la vente, services participatifs de réparation, ateliers d'insertion, animations de vélo-école tout public et cours de vélo-insertion...).

Inventer une nouvelle gouvernance et évaluer les actions du plan, concevoir autrement cette politique publique en faveur du vélo, passera par une pédagogie du plan et des mesures, une coordination des actions de manière à éviter un morcellement du réseau, auprès des maîtres d'ouvrages concernés ayant compétence sur le vélo mais également sur des problématiques où le vélo agit en transversalité (tourisme, éducation / enseignement, maritime, etc.). La concertation ne sera pas oubliée. A travers des dispositifs tels que les Comités départementaux de la mobilité par exemple, elle permettra d'évaluer le plan, d'adopter si nécessaire des adaptations pour renforcer son efficacité et d'identifier des pistes d'actions répondant à des besoins en évolution. L'Occitanie accueillera l'an prochain le 21^e Congrès de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), en partenariat avec Vélo Cité, la Région, le Département de l'Hérault et la Métropole de Montpellier.

2. La stratégie d'une politique régionale de covoiturage **[CCO P43]**

Sur la base des expérimentations, la Région proposera un cadre partenarial avec les intercommunalités, qu'elles soient ou non AOM, et un cadre contractuel avec les opérateurs de plateformes de covoiturage. Les entreprises seront associées à ce travail. À l'issue d'une première étape de paramétrage des plateformes digitales, aujourd'hui terminée, et de lancement des plateformes (dont une « téléphonique » avec la TRAME labellisée Ecosyst'M), la stratégie de la politique régionale de covoiturage se précise de la manière suivante :

Le covoiturage sera dit « liO » (ou public) dès lors qu'il s'effectue en complément de l'offre liO par les horaires ou l'itinéraire (derniers kilomètres)

Cet objectif reste à atteindre et il induit une bonne collaboration de la Région avec les opérateurs de covoiturage pour qu'ils affinent leurs algorithmes dans le calcul d'itinéraires et la prise en compte de l'offre de transports publics sur une partie de l'itinéraire. La prise en compte des temps de parcours comparés (horaires théorique et temps réel) est également un paramètre important à clarifier pour définir le seuil à partir duquel il y a concurrence entre offre liO et offre de covoiturage des opérateurs. **Seules, les plateformes digitales qui répondront à ce cahier des charges pourront être partenaires contractuels de la Région, puisqu'elles contribuent à maîtriser cette complémentarité covoiturage-liO.**

Le covoiturage « liO » donne accès à des services supplémentaires ou facilités pour réduire fortement les inconvénients des ruptures de charge

Il s'agit de faciliter l'accès à un péage autoroutier ou une file de circulation réservée au covoiturage, à une place de stationnement dans un parking fréquemment saturé, au plus près du cheminement de correspondance avec les Transports Communs (TC).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Une gestion centralisée des places de stationnement dédiées au covoiturage dans les PEM, les P+R et autres parkings, présentant un enjeu de rabattement face au risque de saturation, permettra d'apporter un confort réel et psychologique au covoitureur.

Ce confort est renforcé si cet accès est associé à une billettique intégrant tous les services de mobilité liO, avec une tarification spéciale attractive.

L'établissement d'un dispositif de financement de la Région s'adossera à une charte d'aménagement des aires de covoiturage stratégique

Cette charte constituera le référentiel technique d'un aménagement concentrant un panel de services à la mobilité (station d'autopartage, parc sécurisé vélo et/ou VAE, IRVE, aire de covoiturage, etc.), même si les transports publics classiques ne sont pas présents sur le site. Ce référentiel technique conditionnera la possibilité de bénéficier du dispositif de financement régional.

Une stratégie à l'échelle régionale, complémentaire des actions menées par les territoires

Avec la LOM, tout territoire appartient au ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Par défaut, si le territoire refuse d'être AOM le 31 mars 2021, alors c'est la Région qui deviendra son AOM.

La Région modulera donc son dispositif de financement selon qu'elle soutient un projet d'aménagement localisé dans une AOM (qui disposera de ses propres moyens financiers) ou dans un territoire pour lequel elle est AOM. Dans le premier cas, sa participation, en tant qu'AOMR, sera plafonnée à 20%. Dans le second cas, elle pourra atteindre 50%.

Parallèlement, elle n'interviendra dans le premier cas de figure que si l'aire de covoiturage répond à un enjeu d'aménagement dépassant le cadre de l'AOM (enjeu départemental ou régional) alors qu'elle interviendra, même pour une aire de covoiturage répondant à un simple enjeu intercommunal dans le second cas.

IV - INDICATEURS

Vélo

Nombre de km de pistes cyclables du quotidien financés, dont kms sur les communes littorales

Nombre de km de véloroutes et voies vertes pour le cyclotourisme financés

Nombre de cyclistes utilisateurs de ces nouvelles infrastructures

Nombre de stationnements sécurisés dans les arrêts liO réalisés

Covoiturage

Nombre de déplacements « covoiturés »

Nombre de km en voiture à carburant fossile économisés

Fréquentation de l'offre liO Car et/ou Train, associant une partie du déplacement en covoiturage

Emissions de GES économisées

Evolution du budget déplacements mensuels des covoitureurs-covoiturés, avant et après leurs nouvelles pratiques de déplacements



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

V – PLAN LYCEE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE DEMAIN

I - EN OCCITANIE, LA JEUNESSE AU CŒUR DES POLITIQUES REGIONALES

Avec près d'un habitant sur trois âgé de moins de 30 ans dont près de 230 000 lycéen.ne.s, 256 000 étudiant.e.s, près de 40 000 apprenti.e.s, 1 500 élèves des Ecoles de la Deuxième Chance Régionale, la Région a fait le choix de conduire une politique très volontariste en faveur des Jeunes d'Occitanie.

1 milliard d'euros, chaque année, est mobilisé dans une dimension transversale et cohérente : Jeunesse, Education, Emploi et Formation, Enseignement Supérieur, Logement, Santé, Transports... L'ambition régionale privilégie la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux, l'émancipation des Jeunes et l'accès sur l'ensemble du territoire régional au savoir, à la formation et à l'emploi dans les meilleures conditions.

En Occitanie, 1 000 élèves arrivent chaque année dans les lycées entraînant une ambitieuse politique de construction et de rénovation des établissements, lycées, Instituts de Formation de Soins Infirmiers (IFSI) et Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS). La région Occitanie se place au 3^e rang des régions pour le nombre d'étudiant.e.s à la rentrée 2019 et présente une offre de formation post-bac développée et variée. La moitié des étudiant.e.s sont nés hors de la région, ce qui démontre son attractivité réelle.

La région bénéficie de l'implantation de 35 grandes écoles, deux grandes universités à Toulouse et Montpellier ainsi que des sites universitaires répartis sur l'ensemble du territoire, même si les deux métropoles universitaires concentrent 78% des effectifs étudiants. Au total, en Occitanie, plus de 60 implantations proposent des formations supérieures, du BTS au doctorat. Par ailleurs, une des problématiques majeures, relevée également par la Convention Citoyenne de l'Occitanie (CCO), réside dans les inégalités territoriales et sociales en termes d'accès à l'enseignement supérieur.

L'analyse de la répartition par catégorie socioprofessionnelle des bacheliers généraux et technologiques selon les territoires montre de profondes disparités entre les populations des deux métropoles, (les bachelier.e.s y sont très majoritairement issu.e.s des catégories favorables ou très favorables) et le reste de la région. Cet élément conduit les bachelier.e.s éloigné.e.s des métropoles à une autocensure dans la projection vers un cursus d'enseignement supérieur, principalement pour des raisons économiques.

La Région Occitanie lutte contre les déterminismes sociaux et géographiques en soutenant les établissements d'enseignement supérieur ouvrant des nouvelles formations de bac +2 à bac +5 dans les villes universitaires d'équilibre (hors unités urbaines de Toulouse ou Montpellier). Elle contribue ce faisant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur sur tout le territoire et à l'élévation du niveau de qualification des jeunes pour un meilleur accès à l'emploi. Le rapport sur l'École du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) en 2015 fait le constat des disparités qui existent selon l'origine sociale dans l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme obtenu. En outre, il existe une corrélation directe entre l'accès à l'emploi et le niveau de diplôme obtenu. Ainsi, le taux de chômage des jeunes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur depuis moins de 4 ans est de 11,5% en moyenne en 2015 contre 24% pour les titulaires du seul baccalauréat ou 53% pour les titulaires du brevet des collèges.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La crise sanitaire que nous traversons rend encore plus pertinentes et indispensables les interventions de la collectivité en faveur des jeunes et invite à voir plus loin afin de répondre aux bouleversements causés par la COVID-19 pour les jeunes. Ces derniers sont confrontés à une situation inédite et ils sont les premières victimes de la crise économique comme en témoignent les premières études réalisées depuis mars 2020.

D'où l'importance que la Région Occitanie souhaite donner à l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation, depuis le lycée jusqu'à un diplôme de l'enseignement supérieur pour faciliter une insertion professionnelle réussie tout en faisant d'eux des acteurs des politiques régionales.

II - UNE POLITIQUE REGIONALE FORTE, AMBITIEUSE ET INNOVANTE POUR LES JEUNES

La politique du mandat a été marquée par une priorité donnée :

Aux conditions d'études favorables à l'égalité des chances pour la réussite des lycéens au travers de :

- la Carte Jeune pour les lycéens qui bénéficient de la gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements, d'un accès sécurisé à leurs lycées, à la restauration, de la gratuité des transports scolaires pour les internes. Enfin, depuis la rentrée 2020, les lycéens peuvent profiter de « bons plans carte jeune » (offres de réduction ou de gratuité dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs),
- l'aide aux familles en difficultés financières par le biais du Fonds Régional d'Aide à la Restauration a été enrichie d'un dispositif solidaire « Bien manger pour tous »,
- l'Espace Numérique de Travail qui durant la période de confinement a montré sa pertinence et son efficacité,
- la fourniture aux établissements et aux élèves des équipements de protection individuels et collectifs rendus nécessaires dans le contexte sanitaire actuel,
- l'accessibilité des établissements publics dans le cadre de l'application de la loi du 11 février 2005 : sur 224 lycées publics, sont comptabilisés 231 « établissements recevant du public » (ERP). 104 (soit 45%) sont déclarés conformes (attestation délivrée). 70 sont actuellement en études ou en travaux
- l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur pour l'ouverture de nouvelles formations dans les 18 villes universitaires d'équilibre et favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants avec :
 - le soutien aux pédagogies numériques innovantes des IUT, venant renforcer l'employabilité des jeunes et l'attractivité des formations pour les étudiants et les entreprises,
 - Le soutien aux conditions de vie et de réussite étudiante (Learning Center, Maison les Etudiants, restaurant universitaire, logements étudiants, complémentaire santé...),
 - la création de 6 Campus connectés qui permettent un accès à l'enseignement supérieur sur les territoires éloignés des métropoles, en combinant l'enseignement à distance avec un accompagnement individuel de proximité (Le Vigan, Carcassonne, Cahors, Saint Gaudens, Foix, Espalion),
 - la fourniture de 1 500 ordinateurs aux universités pendant la période de confinement pour contribuer à réduire la fracture numérique des étudiants les plus précaires.



Aux conditions d'études scolaires soucieuses du développement durable

- Afin de répondre à un besoin croissant, la collectivité investit massivement dans les structures d'enseignement à travers un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) d'un milliard d'euros sur 5 ans. Au final, dix nouveaux lycées seront engagés (7 ouverts depuis 2016 et 3 en construction) au cours de cette mandature afin de répondre aux enjeux démographiques, tous à énergie positive faisant de l'Occitanie a Région qui investit le plus par lycéen.
- Le soutien à la construction ou la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement supérieur, sur l'ensemble du territoire, métropoles et Villes Universitaires d'Equilibre et des Instituts de Formation en Soins Infirmiers.
- La Région s'est fixée comme priorité la réduction des consommations d'énergie - chauffage, eau chaude sanitaire ventilation et électricité - dans les établissements scolaires en mettant l'accent sur la réduction de leurs besoins en énergie (performance du bâti et qualité des installations techniques), la réduction des consommations et le développement des énergies renouvelables. Aujourd'hui, 86 établissements sont équipés d'une toiture photovoltaïque, 23 sont raccordés à un réseau de chaleur, 26 disposent de chaufferies bois et 5 lycées sont dotés de système de géothermie. A terme, sur les nouveaux lycées la production électrique sera en grande partie assurée en autoconsommation grâce à la production photovoltaïque comme la CCO le préconise.
- Une restauration de qualité et respectueuse de son environnement, en accompagnant les lycées qui s'engagent vers des produits locaux et bio de qualité dans le cadre du programme « l'Occitanie dans mon assiette ». De telles initiatives font pleinement écho aux préconisations de la CCO.
- Les actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire par la réduction et le traitement des bio-déchets (valorisation dans des filières locales de méthanisation et de compostage) et les démarches de suppression progressive des plastiques dans les restaurants scolaires.
- Un soutien à l'enseignement agricole, pour répondre aux enjeux soulignés par la CCO, vise à favoriser les projets innovants en matière d'agroécologie et de développement durable (pratiques d'exploitation, référentiels de formation).

A l'écoute des jeunes en favorisant leur participation active à la vie publique régionale

- Un Conseil Régional des Jeunes (CRJ) associé à la mise en œuvre des politiques régionales (information métiers, lutte contre les discriminations, développement durable...) et force de propositions (application restauration scolaire, Prix du CRJ...). Comme le souligne la CCO, cette instance vise une pratique citoyenne éclairée, critique et participative.
- La démarche Budget Participatif des Lycéens pour associer les élèves à la définition des projets au sein de leur établissement, les Projets Occit'avenir pour un ensemble d'initiatives et une attention particulière sur l'accès à la Culture (Résidences d'artistes) en lien avec les opérateurs culturels régionaux, à l'instar de la préconisation faite par la CCO.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- o La promotion de l'égalité Femme / Homme avec le dispositif régional Génération Egalité qui participe à la lutte contre les discriminations (enjeu partagé avec la CCO).
- o Des concertations dans le cadre de la réflexion autour du lycée de Demain, par le biais d'immersions dans les établissements et de concertations en ligne. Les lycéens, avec l'appui des proviseurs, ont pu répondre à l'appel à candidater « Imaginez le Lycée de Demain », proposant des idées innovantes et de nombreuses modifications d'aménagements pour créer de meilleures conditions d'apprentissage. Les premières réalisations seront présentées début 2021.

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau V, annexe n°1)

La Région doit répondre à l'urgence environnementale et à la crise sanitaire, économique et sociale qui touche en particulier les jeunes.

Promouvoir l'approche développement durable auprès des jeunes et valoriser les bonnes pratiques environnementales

- o Agir sur la transition écologique en développant un programme d'actions environnementales

A destination des lycées et des lycéen.ne.s :

- Poursuite du Plan Arbre et Carbone vivant : de 170 000 arbres et arbustes plantés en Occitanie en 2020, 190 000 arbres supplémentaires sont prévus d'ici mars 2021. L'arbre est une solution pour lutter contre le réchauffement climatique. Consciente de cet enjeu, la Région souhaite contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la restauration de la biodiversité.
- Expérimenter « le bonus écologique » dans le calcul des Dotations Annuelles de Fonctionnement des lycées afin de favoriser les bonnes pratiques environnementales concourant à la transition énergétique et écologique (réduction de consommation d'énergie, tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc) et renforcer les actions de sensibilisation à l'attention des élèves et des équipes. Cette démarche associera le CRJ.

A destination des établissements supérieurs et des étudiant.e.s :

- Renforcer les programmes de sensibilisation à la culture scientifique pour les étudiants.e.s.
 - Créer des temps forts dédiés au développement durable dans les établissements (Quinzaine, Semaine...) en particulier des villes étudiantes d'équilibre pour sensibiliser aux enjeux climatiques (lutte contre les fake news, création de serious game climatiques...) mais également faire découvrir des métiers et faire naître des vocations.
- o Favoriser la transition numérique pour l'insertion des jeunes grâce à des initiatives innovantes :
 - Faciliter les recherches de stages pour faciliter les parcours avec une plateforme dédiée aux collégien.ne.s et aux lycéen.ne.s pour l'accès aux stages de 3^{ème} et de 2^{nde}.
 - Informer, en lien avec les Rectorats, les collégien.ne.s, les lycéen.ne.s, et les étudiant.e.s sur les métiers qui recrutent et les cursus de formation dans une logique de continuum Bac -3 Bac +3 (programmes Accorda et Compas).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- Disposer de nouveaux outils numériques (*meformerenoccitanie*), d'interventions de partenaires (expositions, conférences, animations 3D), des visites de terrain (Maisons de l'Orientation, Salons TAF, entreprises).
 - Déployer la diffusion de la culture scientifique et technique au plus près des élèves, renforcer les partenariats entre les structures d'animations et les établissements scolaires, développer aux formations scientifiques notamment chez les jeunes filles, faire découvrir de nouveaux métiers scientifiques...
 - Lutter contre *l'illectronisme* en favorisant le numérique éducatif (équipements et usages).
 - Renforcer l'entrepreneuriat étudiant (dispositif PEPITE) en mettant une dimension développement durable dans les projets.
 - S'engager dans la mise en œuvre d'une démarche participative expérimentale sur le numérique éducatif et pédagogie distancielle, désignant 4 lycées pilotes pour faire émerger des projets et construire leur propre expérimentation d'innovation pédagogique.
- o Lutter contre les inégalités pour une société plus solidaire
- Poursuite des programmes gratuité des manuels scolaires et loRdi par la Carte Jeune.
 - Poursuivre l'opération "Bien manger pour tous".
 - Rendre gratuits les transports scolaires.
 - Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité Femme-Homme.

Vers une modernisation durable des établissements pour des conditions de travail optimales

- o Poursuivre et renforcer la politique de construction et de rénovation respectueuse de l'environnement dans le cadre de transition écologique portée par la Région
 - Travailler la prospective, sur le territoire pour l'implantation de nouveaux lycées et concevoir, comme préconisé par la CCO, des lycées à taille humaine en lien également avec le territoire
 - Poursuivre la construction de lycées à énergie positive et les restructurations avec des objectifs bas carbone et de réduction des consommations
- o Assurer la transition numérique des établissements des lieux d'innovation technologique en renforçant et modernisant les infrastructures numériques dans les lycées et des établissements supérieurs :

Lycée :

- THD, nouveaux serveurs, déploiement ou renouvellement des installations WIFI... et finaliser le déploiement du dispositif régional de maintenance informatique

Enseignement supérieur :

- Soutenir les nouvelles modalités d'enseignement dans le supérieur comme l'hybridation, qui mixe enseignement à distance et enseignement en présentiel
- Faire des lycées agricoles et des formations supérieures dans le secteur agricole des plateformes d'innovation, de transfert technologique et de vulgarisation des nouvelles techniques pour le grand public et les agriculteurs en y renforcer les usages et outils pédagogiques innovants : ENT, licences manuels numériques, FabLab, réalité virtuelle, acteurs de la culture scientifique et industrielle, simulateur 3D...



- Protéger les élèves, les établissements et les transports scolaires
 - Travailler avec les chefs d'établissements, les équipes pédagogiques et les élèves sur un plan régional de protection des lycées (sécurité, actions de prévention) et des transports scolaires

Vers une politique éducative décentralisée et à l'écoute des jeunes

- *Favoriser la citoyenneté active en particulier pour les jeunes*
 - Développer les démarches participatives (Lycée de demain, projets Occit'avenir, CRJ...).
 - Créer de nouveaux budgets participatifs « Lycées de demain » en laissant la possibilité aux établissements et lycéens de proposer des solutions innovantes à expérimenter avec l'aide de la Région.
 - Encourager les initiatives étudiantes et les innovations des collectivités territoriales visant à améliorer les conditions de vie étudiante (accueil, logement, santé, alimentation, services mutualisés, sport et culture, tutorats, intergénérationnel, handicap, entrepreneuriat...).
- *Mettre en place des expérimentations dans le cadre de la future loi de Décentralisation*
 - Expérimenter, dans quelques lycées volontaires, une plus grande autonomie dans la gestion de certains domaines d'action, au moins parmi ceux de la Région.
 - Coordonner la carte des formations de l'enseignement supérieur pour s'assurer de la complémentarité et de la continuité des parcours de formation inter-établissements sur les territoires ; faciliter l'accès des publics sur l'ensemble des territoires, en formation initiale ou en formation continue et développer l'alternance en lien avec les besoins en compétences des entreprises.

De nombreuses propositions émanant de la CCO ont fait l'objet d'une traduction concrète en matière de politiques publiques éducatives : [CCO P02, CCO P03, CCO P04, CCO P06, CCO P10, CCO P12, CCO P16, CCO P19, CCO P20, CCO P30, CCO P31, CCO P48].

IV – INDICATEURS

Exemple d'indicateurs pour suivi et atteinte des objectifs

% de demi-pensionnaires

% d'utilisation de IoRdi à des fins scolaires

% produits bio / locaux (cf Loi Egalim) dans les restaurations scolaires des lycées

Etudes sur le « bien-être » lycéen et/ou étudiant en Occitanie

Etude sur l'évolution de l'*illectronisme* chez les 15-25 ans, en particulier chez les jeunes en QPV

Consommation d'énergie des établissements

% réussite aux examens dans les Campus connectés

% réussite aux examens dans les Villes Universitaires d'Equilibre



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

VI - PLAN ECONOMIE RESILIENTE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

I - CONSTATS

La crise de la Covid-19 a mis en exergue la **dépendance industrielle et technologique de l'économie** française et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales. La situation financière des entreprises et leur capacité à porter des projets de développement et d'investissement sont durablement fragilisées. La crise sanitaire a montré la nécessité de faciliter l'émergence d'une **économie plus économe en ressources, en énergie et plus vertueuse**. Elle a mis en évidence les **fortes inégalités territoriales** face à la crise. Elle a enfin montré la nécessité de revenir à des **valeurs sociétales fortes** dans les modes de manager, de produire, de consommer (passer de la chaîne de valeurs à la chaîne de sens).

Fort de ces constats, la Région entend développer de nouveaux outils et dispositifs pour favoriser le développement d'activités sur tout son territoire dans le respect des grandes priorités portées par Occitanie 2040. Elle s'est dans ce cadre fixée pour doctrine d'accompagner **les projets qui concourent à :**

l'autonomie et la souveraineté régionale : projets pivots qui permettent de combler les manques et fragilités avérés dans les chaînes de valeur des filières stratégiques et ainsi de relocaliser/localiser en Occitanie les activités essentielles à une nécessaire plus grande autonomie régionale ;

la transformation de notre modèle de développement économique : projets qui permettent d'aller vers une **économie plus vertueuse, économe en énergie, soucieuse de son impact environnemental tout en étant créatrice d'emploi**. Cela peut concerner à la fois des projets inhérents aux filières « vertes », des projets concourant à « décarboner » les processus industriels d'entreprises qui s'engagent dans la transition écologique et énergétique ou encore à des démarches d'économie circulaire ;

le rééquilibrage territorial : projets pivots pour un territoire et qui contribuent à développer l'attractivité des territoires d'équilibre non métropolitains (villes moyennes, bourgs-centres structurants...) et à atteindre un meilleur équilibre entre habitat/emploi, en associant les collectivités et les territoires de projet ;

l'économie de demain : projets contribuant à faire émerger ou accélérer l'émergence de nouvelles filières (notamment en lien avec les enjeux inhérents à la transition énergétique et numérique à l'œuvre) et à mieux anticiper et répondre aux usages du futur.

A cet effet, la Région se propose d'agir dans plusieurs secteurs économiques : revisite des contrats de filière pour aller vers davantage de résilience en partenariat avec les acteurs, accompagnement des projets industriels de relocalisation, développement de l'économie bleue et des énergies marines renouvelables, soutien aux commerces innovants de circuits courts, développement de l'économie circulaire, appui à l'émergence d'une nouvelle économie résiliente. Elle entend aussi inciter et faciliter le développement de nouveaux modes de faire : télétravail, expérimentation...
(cf. tableau VI, annexe n° 1)



II - CONTRATS ET PLAN FILIERES

Actions déjà conduites

Les contrats de filières sont déployés par la Région Occitanie sur de multiples secteurs économiques : ils partent toujours du besoin des entreprises, de leur regroupement autour d'un cluster, une association ou pôle de compétitivité... pour proposer à court et moyen termes des actions et résultats à atteindre. En adéquation avec sa politique économique et de développement durable, la Région accompagne financièrement ses filières.

Mesures de transformation

Des contrats de filières revisités pour prendre en compte les enjeux de résilience

La Région souhaite désormais **impliquer les filières phares** en région Occitanie **dans une démarche de relance mais également de résilience**. Ainsi elle a engagé entre avril et juin 2020, des travaux collaboratifs avec les acteurs de chaque écosystème (Région, Etat, pôles, clusters, organismes professionnels... mais aussi industriels) afin de :

- partager l'état de situation de chaque filière ;
- identifier les besoins des entreprises de chaque filière à court, moyen et long termes ;
- définir une méthodologie de travail en commun pour l'élaboration d'un plan de relance de la filière.

Pour chacune des filières, il s'agit non seulement de construire une stratégie de redémarrage mais également une nouvelle trajectoire de développement au regard de l'état de santé de la filière post-crise mais aussi de la nécessité de bâtir un nouveau modèle de développement résilient pour l'économie régionale. Dans une démarche de co-construction avec les partenaires, ces filières adopteront des contrats/plans de filière qui seront proposés au vote des élus. Ces contrats comporteront deux parties : un axe relance court moyen terme et un axe transformation de moyen-long terme en lien avec le Green New Deal régional. Ainsi les contrats / plans de filières seront une déclinaison sur le territoire de la politique régionale.

Indicateurs

Signature des contrats de filières

III - RELOCALISATION INDUSTRIELLE

Actions déjà conduites

La Région a déployé de multiples démarches et dispositifs en faveur de l'attractivité économique de l'Occitanie. Dès 2016, elle a notamment mis en place, en partenariat avec les intercommunalités, **le réseau des développeurs économiques** qui réunit sur tout le territoire près de 2000 personnes pour accompagner au plus près les porteurs de projets (chargés de mission de la Région, d'AD'OCC, des EPCI, des chambres consulaires, des réseaux professionnels). L'accueil des projets sur le territoire, des emplois afférents, de la formation des futurs salariés, des liens avec des établissements de recherche et/ou d'enseignement supérieur fait partie des priorités de la Région avec des moyens dédiés :

Accompagnement global par son agence de développement économique AD'OCC avec son offre de services complète qu'est **l'Invest Package Occitanie**, qui permet d'étudier et d'accompagner tous les aspects économiques, fonciers, RH, formation...



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Mise à disposition d'une offre foncière et immobilière. Pour proposer aux entreprises un foncier dérisqué rapidement disponible, la Région a maillé l'ensemble de son territoire par 40 zones d'activités qualitatives d'intérêt régional (les OZE - Occitanie Zone Economique : 1200 entreprises, 25 000 emplois, 400ha commercialisables) et mis en place un dispositif d'aide à la création et la requalification des zones d'activités vertueuses là où les besoins de rééquilibrage habitat/emploi sont les plus prégnants. Pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises, elle finance également les projets d'immobilier d'entreprises et d'immobiliers collectifs (pépinières, d'hôtels d'entreprise, de tiers lieux...).

Mise en place du contrat Occitanie Attractive : dispositif d'accompagnement et de soutien financier complet sous condition d'emploi, d'incitation financière, en lien avec les autres soutiens régionaux en matière de formation.

Nous voulons aller plus loin pour encourager **la relocalisation ou la création d'activités industrielles stratégiques en Région.** A cet effet, la Région a acté lors de l'Assemblée Plénière du 16 juillet dernier, **la création de l'Agence Régionale des Investissement Stratégiques (ARIS).**

Mesures de transformation : appel à la relocalisation et localisation industrielles dans 5 secteurs stratégiques, mise en place d'une task force régionale et déploiement d'une offre foncière dérisquée

Cette agence ARIS va se déployer dans un premier temps autour de 3 volets : un dispositif pour rechercher et faire émerger les projets, puis accompagner et faciliter leur mise en œuvre, qui s'appuiera sur un Appel à la relocalisation et localisation industrielles au fil de l'eau et renouvelable, une task force et un bouquet de services régional intégrant une offre de foncier dérisqué et « vert » en lien avec les priorités environnementales et d'aménagement du territoire fortes portées par Occitanie 2040.

1. Appel à la relocalisation et localisation industrielles

Ce travail d'émergence et d'accompagnement s'appuiera notamment sur un Appel à la relocalisation et localisation industrielles, via le Plan de relance, qui sera ouvert pour une durée d'un an et renouvelable. Les candidatures pourront être déposées au fil de l'eau et feront l'objet de 3 comités de sélection annuel.

Cet Appel à la relocalisation et localisation industrielles doit permettre à la Région **d'accompagner les projets structurants de nature à renforcer l'autonomie et la résilience** des filières industrielles stratégiques. Il s'agit de diminuer leur degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens tout en **développant les filières d'avenir** garantissant la création de valeur en Occitanie, en France et en Europe. Il s'agit aussi d'appuyer les projets qui, en permettant de créer des emplois en dehors des métropoles, **concourent à notre priorité de rééquilibrage territorial.** Il est en effet essentiel de renforcer l'attractivité de tous les territoires d'Occitanie qu'ils soient urbains, péri-urbains, littoraux ou ruraux.

Cet Appel à la relocalisation et localisation industrielles cible plus particulièrement **cinq filières prioritaires** en termes de relocalisation pour notre Région : **la santé, l'agroalimentaire et l'alimentation, les énergies renouvelables et la transition écologique, les mobilités, le numérique.** Par relocalisation, est entendue la relocalisation de productions et de services industriels qui ont été délocalisées ou localisées à l'étranger ou la localisation de productions qui apparaissent dans des filières émergentes et seront des segments stratégiques de projets relevant de **la création d'activité, de la transformation, de la diversification,** de projets endogènes comme exogènes.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

L'Appel à la relocalisation et localisation industrielles permettra de proposer aux porteurs de projet retenus une **offre de services globale portée par la Région et ses agences, adaptée au niveau de maturité de chaque projet**. Les agences mobiliseront tous les leviers dont elles disposent pour mener à bien ces relocalisations parmi lesquels : l'accompagnement en ingénierie ou expertise, l'accompagnement financier (aides à l'investissement matériel et immatériel et à l'innovation, intervention en fonds propres et quasi fonds propres), la mise à disposition de foncier, le portage immobilier et d'équipements productifs, l'accompagnement des besoins en matière de ressources humaines et de formation, la mise en réseau avec d'autres partenaires et entreprises... Cette offre de service globale mise à disposition constitue une valeur ajoutée indéniable et permettra de nous différencier par rapport à d'autres territoires. Elle permettra en effet un accompagnement à la carte des projets adapté aux besoins spécifiques de chacun.

Cet Appel à la relocalisation et localisation industrielles **sera complété par les autres outils d'identification, d'émergence des projets et de soutien à l'innovation**.

2. Une task force régionale ARIS

Pour déployer cette offre de service, sera mis en place dès 2021 une forme d'organisation transversale innovante : la task-force de l'ARIS. Cette force d'intervention s'appuiera sur tout l'écosystème régional pouvant œuvrer en faveur d'une relocalisation industrielle : directions régionales et agences (ARAC, AREC, AD'OCC, ARB). Elle permettra de sortir des logiques en silo et d'assurer une coordination optimale des outils, compétences et savoirs mobilisables dans cet écosystème. Au sein de ce collectif, sera désigné un chef de file par projet qui sera la porte d'entrée unique pour le porteur de projet et qui constituera une équipe projet adaptée aux besoins de l'entreprise.

3. Une offre foncière verte sur tout le territoire

Il est possible de renforcer encore les dispositifs existants en matière d'offre foncière :

Dans le rééquilibrage territorial :

En 2020, la Région travaille au **déploiement d'une offre foncière complémentaire en zone tendue** (littoral et Métropoles) **et dans chaque territoire de projet**. L'objectif est d'identifier sur ces territoires un foncier rapidement disponible pour accueillir des projets de relocalisation industrielle.

En 2021 : la Région travaillera à une **labellisation de nouvelles OZE** pour compléter le maillage existant. Ces zones stratégiques pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement renforcé par la Région et par l'agence Ad'Occ (commercialisation, visibilité...).

Dans le changement de modèle :

En 2020, la Région renforce son action en faveur des aménagements vertueux des zones en facilitant la compréhension et l'acceptation des critères environnementaux. Elle met en place une démarche de design organisationnel, avec l'appui de l'école du design de Nîmes, afin de mieux **communiquer, sensibiliser**, en amont de la demande de subvention, sur l'aspect vertueux d'un aménagement durable tant d'un point de vue environnemental qu'économique et social (attractivité de la zone, moindre coût d'entretien, durée de vie des aménagements, image, bien-être, amélioration des conditions de travail, limitation des déplacements motorisés...). Elle travaille également à la réalisation d'un **référentiel qualité/guide pratique** sur toutes les étapes d'une démarche d'aménagement afin de mieux conseiller les territoires.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

En 2021, la Région déploiera des **outils d'accompagnement à la certification qualité des ZAE**. L'objectif est que le territoire régional propose du foncier non seulement dérisqué mais également vertueux en s'appuyant sur des démarches qualités reconnues.

Ces mesures de transformation concourent aux propositions CCO [CCO P07, CCO P15].

Indicateurs

Nombre de projets accompagnés
Nombre d'emplois créés/maintenus
Nombre d'hectares dérisqués

IV – VERS UNE ECONOMIE PLUS COLLABORATIVE ET PLUS CIRCULAIRE

Actions déjà conduites

Par son **Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC)**, la Région a identifié dès 2018 la nécessité d'intégrer la question des ressources matérielles dans le développement de l'économie régionale. Sa stratégie Région à énergie positive tenait déjà compte de la ressource énergétique en fixant une trajectoire de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2050. Souvent trop limitée au seul sujet des déchets, l'économie circulaire est comme pour la question de l'énergie un processus de transition. Celui-ci suppose de faire évoluer les modèles des systèmes économiques, de créer des synergies sur les territoires, de faire évoluer la commande publique, de conduire des projets de recherches, et enfin de mieux prévenir et gérer les déchets. Ce sont là les axes du PRAEC.

Les actions menées jusqu'à présent ont été en particulier la construction d'une communauté des acteurs de l'économie circulaire, le soutien au tri à la source des biodéchets, au développement des ressourceries et recycleries, à la création de nouvelles capacités de tri et de recyclage, ainsi que la sensibilisation des acteurs économiques aux notions d'écoconception, d'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), d'écologie industrielle territoriale (EIT).

L'écoconception consiste à intégrer les critères environnementaux dès la phase de développement d'un produit, d'une infrastructure ou service afin d'en diminuer les impacts tout au long de son cycle de vie (on estime que 80 % des impacts environnementaux générés par un produit sont déterminés au moment de sa conception).

L'EFC est une stratégie économique qui vise à sortir de la logique de volume pour privilégier le bénéfice rendu par le bien ou le service. Le producteur reste propriétaire du produit et propose une offre de services adaptée aux besoins et usages réels des personnes, des entreprises et des collectivités. On visera, par exemple, à produire du confort thermique économe en énergie plutôt que de vendre des équipements de chauffage, à fournir des solutions de mobilité durable plutôt que de vendre des voitures...

L'EIT, quant à elle, consiste à réaliser des optimisations de la gestion de ressources matérielles ou immatérielles entre plusieurs acteurs économiques indépendants sur un territoire donné, pour limiter la consommation de ressources et tendre vers des circuits de proximité (synergies de substitution : récupération de chaleur, réutilisation des eaux usées, échanges de produits ; synergies de mutualisation : approvisionnements communs, services communs, partage d'équipements ou de ressources).

En complément de l'ARIS et de l' Appel à la relocalisation et localisation industrielles relocalisation industrielle, il est essentiel d'accompagner également les TPE/PME sur les modèles émergents stratégiques, fortement liés à la transition vers une économie circulaire.



Mesures de transformation : conduire un diagnostic régional des flux économiques et de matière au niveau régional ; lancer un appel à projets « Nouvelle économie résiliente » à destination des TPE PME ; créer un Start'up studio ; lancer un appel à projets en faveur des produits consignés et en vrac ; expérimenter un éco-chèque réparation ; un contrat réemploi pour la filière BTP, ; adopter un plan Zéro Déchet plastique et une action en faveur du réemploi et recyclage des textiles

1. Un diagnostic régional des flux économiques et de matière

La crise COVID-19 a mis en évidence des vulnérabilités stratégiques, des enjeux de relocalisation. Il est nécessaire d'analyser les flux économiques et de matière qui entrent et sortent de la Région, afin d'identifier clairement les fuites de demande qui pourraient être pourvues par une offre économique régionale. Cette réduction de la dépendance économique régionale sera source d'emplois locaux et de résilience. Ce diagnostic du « métabolisme régional » viendra éclairer l'action stratégique de la Région et précisera plus finement les enjeux de matières premières.

2. Pour les TPE/PME (entreprises) de tous secteurs, un appel à projets « Nouvelle économie résiliente et circulaire »

Les nouvelles stratégies de développement économique citées ci-dessus sont porteuses d'ancrage et de rééquilibrage territorial, de progrès social (emplois qualifiés non délocalisables, sens du travail...) et également créatrices de valeur, de différenciation et d'avantage concurrentiel. Elles constituent des leviers pour rebondir face à la crise mais restent aujourd'hui peu développées en Occitanie.

C'est pourquoi, pour démultiplier et essaimer, la Région doit renforcer son action par :

- l'accompagnement d'une cinquantaine de nouvelles entreprises ou d'entreprises développant des activités nouvelles sur 2 ans (2021-2022) via le lancement d'un appel à projets régional dédié ;
- la mise en place d'un parcours de formation des acteurs-relais constituant le réseau régional des développeurs économiques afin de monter en compétence sur ces sujets. L'objectif est de former 50 agents en 2 ans.

Cette mesure de transformation est en lien avec une proposition CCO [CCO P15].

3. Un Start-up studio pour concevoir de nouveaux projets, dans les domaines où les acteurs hésitent à s'engager

Cette méthode, placée très en amont, aura pour objectif de créer, transférer et financer une partie de l'amorçage de projets innovants et répondant à un besoin identifié mais dont le modèle économique ne serait pas encore sécurisé. Il s'agit d'inverser la logique de l'appel à projets, en construisant d'abord les projets par la mobilisation d'un groupe d'acteurs experts avant de les transférer ensuite à des porteurs identifiés au cours du processus.

4. Un appel à projets pour favoriser la consommation de produits aux contenants consignés ou réemployés et de produits en vrac

Le développement de la consigne mais également de la vente en vrac constituent des actes forts de la transition vers l'économie de ressource, la moindre dépendance à l'approvisionnement d'emballages et la saturation des capacités de traitement des déchets. Au-delà des projets déjà réalisés, la volonté est de pousser à la fois : des projets territoriaux impliquant une coopération entre producteurs, logisticien et unité de nettoyage, des projets notamment agro-alimentaires artisanaux ou industriels évoluant vers ce modèle d'emballage consignés et des projets de vente en vrac. Pour ce faire, un appel à projets spécifique visant ces 3 axes sera mis en œuvre en 2021 porté par la Région et d'éventuels partenaires intéressés (ADEME, Citéo ...).



5. Expérimenter un éco-chèque réparation sur des territoires volontaires pour augmenter la durée de vie des produits

Afin d'inciter les citoyens d'Occitanie à faire réparer leurs biens manufacturés (équipements de la maison, objets domestiques...) plutôt que d'en acheter de nouveau, et ainsi réduire la production de déchets ménagers et l'extraction de nouvelles ressources, mais aussi pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages modestes, et soutenir le développement et le maintien d'emplois locaux liés aux activités de réparation, la Région concevra une aide à destination des particuliers en complémentarité avec le fond réparation national.

Cette mesure est cohérente avec la proposition citoyenne **[CCO P35]**.

6. Un contrat de filière « réemploi dans le BTP »

Construire avec les acteurs **un contrat de filière « réemploi dans le BTP »**, qui permettra de structurer la filière autour de cet enjeu, et de l'organiser au travers d'engagements des têtes de réseau. En contrepartie, la Région appuiera les actions structurantes pour les échanges entre acteurs (plateforme numérique du réemploi, annuaire des professionnels, changement de regard sur le réemploi...) ainsi que les projets innovants incluant le réemploi et la valorisation sur ce secteur. Des coopérations seront à développer avec Andorre (cf levier Ouverture et coopération).

7. Une stratégie zéro plastique

Sur l'enjeu du plastique, adopter une **stratégie zéro déchet plastique ultime à horizon 2030 assortie d'un plan d'actions**. La mobilisation forte de la Région sur le plastique résulte de la prise de conscience qu'il convient d'intervenir pour contenir la prolifération du plastique jetable et changer durablement les comportements par rapport à ce matériau. S'inscrire dans cette stratégie, c'est donc moins consommer de plastiques, produire des plastiques moins dangereux pour la santé et l'environnement, mais aussi mieux collecter et valoriser les plastiques résiduels. Elle se décline en 4 axes : zéro plastique à usage unique, zéro déchet plastique dans l'environnement, 80% de déchets plastiques recyclés, 20% déchets plastiques valorisés en énergie. Des coopérations pourront être construites à l'échelle de la Méditerranée sur ces sujets sur le volet protection de la mer et des milieux marins des déchets plastiques (cf levier Ouverture et coopération).

8. Une action structurante de réemploi dans le textile

La vente de vêtements réemployés, bien qu'en plein essor, ne peut absorber qu'une faible part du gisement de Textiles, Linges et Chaussures (TLC). La vente à l'export se ferme progressivement. Reste le recyclage, débouché potentiel majeur pour les TLC non réutilisables mais encore loin de pouvoir absorber les besoins croissants de la filière. Il est nécessaire de mettre en place une structure de coopération des acteurs du secteur pour la création d'une filière de réemploi, et de déployer une solution industrielle de recyclage des textiles sur le territoire.

Indicateurs

Nombre de projets accompagnés

Nombre d'emplois créés/maintenus

Indicateurs déchets du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets repris dans le SRADDET

Le diagnostic de métabolisme économique régional a vocation à compléter les indicateurs à suivre dans le futur.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Pour mémoire, le SRADDET fixait, en lien avec l'enjeu de réduction de la production de déchets et d'optimisation de la gestion des recyclables, les objectifs chiffrés suivants : Diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010 / Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant et par an : diminution de 13% entre 2010 et 2025, puis de -16% à 2031 / Boues issues de l'assainissement : maintien du tonnage de boues en matières brutes en 2025 et 2031 malgré l'augmentation de population / Déchets inertes du BTP : stabilisation à 2025 et 2031 de l'estimation quantitative des déchets inertes du BTP au niveau de 2015 (soit 10,6 millions de tonnes) malgré les perspectives de reprise de l'activité économique du BTP.

V - COMMERCE INNOVANT EN CIRCUIT COURT

Actions déjà conduites

Les difficultés économiques, l'attractivité des grands centres urbains et l'évolution des modes de vie ont mis à mal la dynamique des territoires ruraux ou des petites agglomérations, dans une région qui compte une très forte majorité de communes de très petite taille (4 013 communes comptent moins de 2 000 habitants, soit 88,9% des communes de la région).

Partant de ce constat, la Région a lancé des politiques de soutien pour favoriser le maintien des commerces de premières nécessités avec le PASS Commerce de Proximité (limité aux communes de moins de 3500 habitants). Par ailleurs la politique des Bourgs Centres Occitanie a pour objectif de renforcer l'attractivité des petites villes exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie.

Par son projet de SRADDET arrêté en 2019, la Région a fait de la limitation de l'explosion des grandes surfaces en périphérie vidant les centres villes et cœurs de village et de la limitation de l'étalement urbain, une priorité avec la demande auprès des territoires de localiser prioritairement les commerces dans les centralités existantes.

Ces actions répondent à la mesure citoyenne **[CCO P08]**.

Mesures de transformation : Développer le commerce local résilient et innovant

Une nouvelle approche dans les contrats territoriaux à partir de 2021 : soutenir les initiatives locales en matière d'offre de produits locaux.

En cohérence avec les priorités du SRADDET, une nouvelle donne est proposée en lien avec les intercommunalités, afin de développer un **commerce local résilient et innovant**. Ainsi, la Région proposera une nouvelle approche dans ses futurs contrats territoriaux aux EPCI, en soutenant à leur côté, des commerces proposant essentiellement des produits locaux dans une logique de « consommer local & circuits courts ».

La localisation sera étudiée notamment afin de minimiser les transports, apporter une vie économique locale au plus proche des citoyens, limiter l'étalement urbain et lutter contre l'artificialisation des sols.

Consommer local & responsable

Ces produits pourront être agricoles, agro-alimentaires, artisanaux ou de premières nécessités... et devront être produits dans un rayon limité en distance du lieu de vente. Cette limite géographique sera étudiée au cas par cas :

- à la fois au regard du modèle économique du projet ;
- et également avec l'intercommunalité et dépendra évidemment des moyens de communication, de l'enclavement ou non, de la ruralité...



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Sécuriser, expérimenter puis développer

Le réseau des développeurs économiques, présent au plus près du territoire, accompagnera le porteur de projet afin de vérifier la faisabilité technique et commerciale, pour sécuriser la pérennité du projet, au regard notamment de son bassin de vie.

L'implantation de ces commerces sera facilitée par l'**outil régional d'aménagement et de restructuration commerciale** FOCCAL que la Région va prochainement créer. Ce dernier proposera en effet un panel de solutions pour assurer le maintien et le renforcement du commerce et de l'artisanat de proximité avec des outils dédiés de type portage foncier et immobilier, travaux de restructuration, commercialisation ou gestion locative.

L'accompagnement des circuits courts concernant l'agriculture et l'alimentation est traité dans le volet alimentation du Plan de transformation et de développement Acte I présenté à l'Assemblée plénière de juillet 2020.

Cette mesure fait écho à la mesure citoyenne **[CCO P01]**.

Indicateurs : Nombre de projets accompagnés

VI - ECONOMIE BLEUE / ENERGIE MARINE RENOUVELABLE

Actions déjà conduites

A Port-La Nouvelle, la Région investit dans de nouvelles infrastructures portuaires pour donner au port des capacités nautiques lui permettant de retrouver sa compétitivité et d'accueillir deux des 4 premières fermes pilotes d'éoliennes en France. Il s'agit d'une 1^{ère} étape dans la transformation du port comme hub de la transition énergétique du territoire.

En 2022, 6 éoliennes d'une puissance de 10 MW chacune produiront une nouvelle énergie renouvelable capable à elle seule d'alimenter une ville comme Perpignan.

Cette 1^{ère} phase d'extension du port est assurée directement par la Région et consiste à la construction d'un quai permettant d'accueillir la préparation et le stockage des éoliennes avant leur remorquage au large ainsi que des digues de protection de ce quai et du nouveau bassin.

Mesures de transformation

Port-la-Nouvelle, port de la transition énergétique

Après ces travaux, la Région poursuit la transformation de ce territoire en le dotant d'une infrastructure portuaire dédiée au développement de parcs commerciaux d'éoliennes en mer flottantes et d'une plateforme logistique capables d'accueillir la création du plus grand site français de production d'hydrogène vert : Hyd'Occ.

La Région innove dans un nouveau modèle portuaire en Méditerranée que ce soit par les activités qui s'y développeront ou par une gouvernance innovante dans les ports de commerce français avec une SEMOP (syndicat mixte à opération unique) portuaire. Elle aura pour mission de réaliser les travaux nécessaires au développement des filières éolien en mer et hydrogène ainsi que la transformation du port en « port de la transition énergétique », dans un bassin marqué par un fort taux de chômage. Ces innovations permettront la création d'emplois, notamment dans le secteur des énergies renouvelables dans lequel des jeunes pourront être formés.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Il s'agit d'un projet qui sera effectif dès le mois de mai 2021, connaîtra la mise en eau des 1eres éoliennes en mer flottantes fin 2022 et se développera pour la mise en service du 1^{er} parc commercial d'une puissance de 250 MW en 2028. Ce parc devrait être, avec son équivalent développé en Bretagne sud, l'un des tous 1ers au monde sur cette nouvelle technologie d'éoliennes flottantes. Il sera suivi d'autres afin d'atteindre une puissance installée de 1 GW à horizon 2030 et 3 GW à horizon 2050 contribuant ainsi à l'autonomie énergétique prévue par la Région dans la trajectoire région à énergie positive.

La Région est également porteuse d'une autre innovation au service de ce projet portuaire et des autres ports régionaux, avec la 1^{ere} drague aspiratrice en marche hybride à hydrogène, hydromer, dont la construction sera lancée début 2021 pour une mise à l'eau en 2022.

Indicateurs

Puissance installée en mer à horizon 2022 et 2028

Indicateurs de production d'hydrogène



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

VII – PLAN MUTATIONS DU TRAVAIL ET METIERS DE DEMAIN

I - L'OCCITANIE : UN TERRITOIRE QUI OFFRE DE REELLES OPPORTUNITES POUR L'EMERGENCE D'UN MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL PLUS VERTUEUX ET PLUS JUSTE

Notre situation géographique, la richesse de nos territoires, notre dynamique démographique et la diversité de notre économie confèrent à la région Occitanie un potentiel de développement qui offre de réelles perspectives en matière d'emplois. Les « sauts » technologiques, la transition écologique et la « révolution digitale » doivent être considérés comme une opportunité à saisir pour accompagner l'évolution et la transformation de notre économie vers un modèle plus respectueux de nos ressources et de l'environnement mais aussi plus vertueux en termes de justice sociale, de qualité de vie au travail, et de redistribution des richesses créées.

La crise sanitaire a accentué la nécessité de repenser notre économie, d'anticiper et accompagner la mutation du travail et promouvoir les métiers de demain. Cette crise nous interroge sur le modèle de développement actuel et nous encourage à conjuguer nos efforts pour un système plus juste, plus solidaire, conscient de la rareté et de la valeur des ressources naturelles et du besoin de justice sociale.

Le contexte actuel a créé de fortes attentes de la population mais il a aussi mis en lumière des craintes d'une frange de plus en plus importante de celle-ci, sur leur avenir, leur emploi et le devenir de leurs enfants. Ce contexte conforte nos choix d'une politique résolument tournée vers l'emploi et la formation de qualité. Il s'agira notamment d'accompagner nos concitoyens et concitoyennes tout au long de leur vie, en luttant dès le plus jeune âge contre les déterminismes sociaux et en leur proposant des solutions tout au long de leurs parcours professionnels y compris pour faire face aux aléas et en réponse aux difficultés et à la nécessité de mutation des entreprises.

Dans ce nouveau contexte, l'éducation et la formation doivent jouer un rôle central dans la résilience de notre économie et de nos territoires.

Par ailleurs, la période de confinement a également rebattu les cartes sur la perception de l'utilité sociale des emplois, mettant en lumière des métiers jusqu'alors qualifiés « d'invisibles ». Avec le Green New Deal, l'Occitanie aborde les métiers de demain avec trois priorités : la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux, la souveraineté des activités implantées sur notre territoire et les métiers qui en découlent, la promotion d'un modèle plus vertueux au bénéfice du plus grand nombre.

La population aspire à des changements profonds : nouveaux modes de consommation plus ancrés dans les territoires et plus respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs, maîtrise énergétique, proximité... Ces changements sont porteurs d'une transformation profonde de notre économie qui aura nécessairement des impacts sur les métiers de demain.

La crise sanitaire a également fait la démonstration que de nouvelles formes d'emploi étaient possibles laissant ainsi place à de nouvelles organisations, s'appuyant sur le télétravail et mettant également en exergue de nouvelles répartitions des fonctions et des missions. Ces nouvelles modalités de travail à distance méritent une attention toute particulière pour éviter tout risque d'intensification du travail et de difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale. L'émergence des tiers-lieux s'inscrit dans un mouvement de fond touchant l'ensemble du territoire. Ces espaces sont localement porteurs de dynamiques économiques et sociales très structurantes et leur essor préfigure celui des nouvelles manières de travailler (télétravail, travailleurs indépendants). En contribuant à développer des activités de proximité



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

et à encourager les circuits courts, ces lieux sont enfin des acteurs essentiels de la transition numérique et écologique dans les territoires.

Enfin, il est utile de rappeler que les témoignages des experts auditionnés sur la question de l'impact des nouvelles technologies sur les organisations et l'évolution des compétences nous confortent dans l'idée que cette démarche « Green New Deal » doit résolument s'inscrire dans une logique de progrès, à la fois pour faire des évolutions technologiques une opportunité de développement, mais aussi pour promouvoir une nouvelle forme de progrès social. Les approches existantes de gestion des emplois et des compétences au plus près des besoins économiques et humains démontrent la nécessité d'un engagement des entreprises et des territoires.

Face à ces transformations profondes, les métiers de demain seront très vraisemblablement des métiers « augmentés » comme parfois, des métiers « oubliés » qui reprennent du sens face aux attentes citoyennes.

Attentes et enjeux :

- Accompagner la mutation de notre économie et la transformation de nos entreprises.
- Faire de la formation un outil pour accompagner la résilience de notre économie et de nos territoires et apporter les compétences nécessaires au développement de ce nouveau modèle en Occitanie.
- Accompagner les évolutions professionnelles vers les métiers de demain, renforcer l'attractivité de certains métiers en améliorant notamment la qualité de vie au travail.
- Moderniser l'offre de formation en la rendant plus attractive, plus moderne et en facilitant son accès, tout au long de la vie, sur l'ensemble des territoires afin de promouvoir l'égalité des chances sur l'ensemble de l'Occitanie.

II - UNE DEMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE L'ACTION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Avec une priorité donnée à l'emploi et à la formation, la Région a consacré des moyens importants pour corriger les inégalités et lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux. L'action de la Région repose sur les axes suivants :

- l'analyse de l'évolution des besoins des employeurs afin de proposer des formations répondant aux attentes durables (enrichissement de métiers existants, création de nouveaux métiers, impact du numérique, ...) ;
- la sécurisation des parcours afin de placer l'individu au cœur de nos priorités d'intervention et proposer une offre globale de service allant de l'information sur les métiers, l'aide à l'orientation professionnelle jusqu'à la formation pour l'obtention de qualifications reconnues et la levée des freins pour un retour à l'emploi ou l'accès à la formation ;
- la volonté de concilier justice sociale, appui aux territoires et réponse aux besoins de notre économie par une offre de formation répartie sur l'ensemble du territoire régional et s'adressant notamment à celles et ceux qui en ont le plus besoin afin de les aider à accéder à un 1^{er} niveau de qualification et à trouver un emploi ;
- l'ouverture de l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire en dehors des sites métropolitains, en développant une offre de formation attractive en lien avec l'écosystème local, et en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique, tout en plaçant l'étudiant au cœur du dispositif (ex. Campus Connectés).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Par ailleurs, la Région soutient déjà à travers un AAP les espaces de télétravail (tiers lieux, coworking...) : accompagnement de projets de création ou d'extension de tiers-lieux à travers une offre de service facilitée sur toute la chaîne des besoins (aménagement, équipement, fonctionnement et animation et mise en réseau). Elle encourage dans ce cadre l'ouverture de ces espaces aux télétravailleurs afin de développer une offre structurée d'espaces de télétravail sur tout le territoire régional.

La démarche Green New Deal conforte donc les choix fait par l'exécutif de faire de la formation un vecteur essentiel du développement économique et territorial et de lutte contre les inégalités. La nouveauté porte sur la priorité à donner à la transition écologique et à la promotion d'un nouveau modèle économique qui nécessite d'accompagner les acteurs et d'anticiper les effets sur la transformation des compétences, la mutation du marché de l'emploi et la promotion des métiers de demain. C'est dans ce contexte que la formation et plus largement l'éducation doivent être considérées comme des leviers essentiels de cette transformation.

III - LA REGION : UN ACCELERATEUR DE LA TRANSFORMATION DU MODELE DE DEVELOPPEMENT

La Région doit affirmer des choix forts, transverses à tous nos dispositifs et organiser la cohérence globale de ce nouveau cadre d'intervention. Ces choix doivent non seulement irriguer notre économie et nos territoires mais aussi profiter au plus grand nombre et accompagner nos habitant.e.s dans l'amélioration de leur quotidien. Il s'agit d'un enjeu majeur de la démarche engagée par la Région qui vise à promouvoir un nouveau modèle de développement en réponse à l'urgence climatique, mais également à mobiliser tout le potentiel de cette région, et notamment son « capital humain ».

Il s'agira ainsi d'investir fortement sur la transformation de notre économie tout en veillant à la sécurisation des parcours de nos concitoyen.ne.s par des dispositifs de formation s'adressant à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Des créations d'emplois sont en effet à prévoir dans des domaines aussi larges que l'agriculture, la rénovation et la construction de nos logements, la transition vers les énergies renouvelables, la transformation de nos modes de consommation, le développement d'un réseau de transport plus respectueux de l'environnement... Toutes ces opportunités nécessitent d'investir massivement dans la formation qu'il s'agisse de la formation initiale des jeunes, de la reconversion des salariés mais aussi et surtout de la formation des demandeurs d'emploi afin de leur permettre un retour durable sur le marché du travail.

Les objectifs visés :

- Organiser la transformation et la mutation de notre économie et des entreprises : il s'agira ici de créer les conditions de réussite de la transition par un appui renforcé aux employeurs et aux acteurs économiques afin de les aider à revoir leur modèle et les accompagner dans le changement.
- Accompagner les nouvelles formes d'emploi et les nouvelles organisations du travail (mutualisation de compétences, tiers lieux, ...) et favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.
- Créer localement de nouveaux emplois : il s'agira ici d'accompagner le développement endogène de nos territoires et d'encourager l'émergence de nouveaux métiers issus de la transformation digitale, environnementale et technologique tout en veillant à accompagner également la structuration de nouvelles filières (circuit court notamment) porteuses d'avenir.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- Proposer des formations en réponse à ces nouveaux enjeux environnementaux.
- Promouvoir ces nouveaux métiers en mettant en avant leur valeur sociale et leur impact environnemental.
- Inciter au développement de nouvelles modalités de formation à distance et/ou hybride, à des innovations pédagogiques et renforcer les partages d'expérience au bénéfice de la réussite des apprenants.

IV - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau VII, annexe n°1)

1 - Accompagner les entreprises dans la transition écologique et sociale

Il s'agit ici de proposer une offre de services aux employeurs pour les aider d'une part, à revoir leur mode de production et intégrer la transition numérique et écologique ainsi que les évolutions technologiques dans leur process interne et d'autre part, d'en mesurer les effets sur les compétences et les métiers. Cette nouvelle approche a en effet des impacts importants sur les compétences nécessaires à l'exercice de ces nouveaux métiers.

La sensibilisation des entreprises passera notamment par l'action conduite au sein de la Cité de l'Economie et des Métiers de Demain mais aussi par le déploiement d'une nouvelle offre de service « métiers de demain ». Il s'agira notamment :

- de redéfinir une chaîne de valeur selon un modèle plus vertueux sur le plan écologique, environnemental et social ;
- de définir une offre de service aux entreprises incluant une prospective sur les volets usages, marchés, technologies et impact métiers/compétences ;
- de renforcer l'offre RH afin d'accompagner ces changements et leurs impacts sur l'organisation du travail, les compétences et les métiers de demain ;
- d'identifier les compétences à renforcer ou à faire émerger dans le cadre de ces nouveaux emplois, soutenir le développement d'une offre de formation initiale accessible sur l'ensemble du territoire (cf. Campus connectés) ;
- de déployer des actions de formation au profit des salariés et des demandeurs d'emploi [CCO P19, CCO P51] afin d'accompagner la transformation des emplois et des compétences vers les métiers de demain en activant fortement tous les outils disponibles dont le Programme Régional de Formation, les bilans de compétences, la VAE, le Conseil en Evolution Professionnelle, CPF... ;
- de professionnaliser les acteurs des circuits courts et favoriser les formations des métiers de l'économie circulaire.

Parmi les mesures phares de cet axe de travail, il est rappelé la généralisation sur les territoires du fonds de soutien et de développement de l'emploi créé dans le cadre du volet emploi du Plan ADER et permet notamment de déployer des dispositifs de gestion des emplois et des compétences au niveau territorial.

2 – Sécuriser les parcours professionnels face aux mutations du travail et valoriser les métiers d'aujourd'hui et de demain

Il s'agit ici de sécuriser les parcours vers les emplois accessibles en Occitanie et de rappeler le rôle de la formation tout au long de la vie comme facteur de progression sociale et professionnelle pour toutes les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle. Le Green New Deal est un processus qui peut générer de nouveaux emplois et il est essentiel de préparer les habitants à ces nouvelles opportunités par des actions de valorisation de ces métiers mais également par des formations et un accompagnement adapté.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La Région a pour rôle de faire face aux préoccupations des concitoyens et d'apporter des solutions nouvelles mais aussi pour mission de valoriser ce qui existe déjà et qui, parfois, reste encore méconnu des habitants. Parmi les actions à déployer il est proposé :

- élargir les choix professionnels en identifiant les compétences transverses à plusieurs métiers, déployant un nouvel outil numérique « Parcours Emploi Personnalisé » faisant appel à l'Intelligence Artificielle (IA) pour élargir le champ du possible, « casser » les représentations sur certains métiers et faciliter les passerelles entre secteurs et entreprises ;
- accompagner, sur les territoires, les porteurs d'un projet de création d'activités génératrices d'emplois [CCO P14] dès lors que les projets s'inscrivent dans la démarche et les valeurs du Green New Deal (développement de circuits courts, commerces en zone rurale, ...) ;
- améliorer l'attractivité des métiers et élargir les choix d'orientation professionnelle [CCO P20] : valoriser les métiers de demain au profit des demandeurs d'emploi mais également auprès des jeunes scolaires et étudiants afin de les aider à se projeter sur les métiers d'avenir et identifier les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers ; organiser des rencontres au plus près des besoins au sein des Maisons de Région et des Maisons de l'Orient, notamment pour les territoires ruraux ;
- développer des services numériques et l'accompagnement humain pour la recherche de stages et de formations des scolaires et demandeurs d'emploi ;
- accompagner les parcours de formation tout au long de la vie et sécuriser les parcours professionnels par la reconnaissance de blocs de compétences transverses à une multitude de métiers, faciliter l'accès au bilan de compétences et CEP, puis aux formations permettant d'obtenir les certifications reconnues, lutter contre le décrochage scolaire [CCO P29] ;
- faciliter l'accès aux entreprises qui recrutent ;
- lutter contre les discriminations professionnelles et scolaires [CCO P48] ;
- veiller à la répartition homogène de l'offre de formation sur tout le territoire régional [CCO P07, CCO P16, CCO P51], renforcer la coordination de la carte des formations initiales (notamment lien BTS et autres formations), et démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur en dehors des métropoles, en renforçant l'offre de formation ;
- veiller à l'accès aux droits sociaux qui favorisent la recherche d'un emploi ;
- organiser une offre de service pour l'accès au logement et au transport [CCO P21] : faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi pour accéder à la formation ou à un emploi en proposant des parcours d'accompagnement permettant de sécuriser le développement d'une mobilité autonome et durable (diagnostic mobilité individuel, mise à disposition de solutions de mobilité douce, écologiquement responsables et économiquement viables, etc) ;
- promouvoir la mobilité européenne et internationale auprès des apprenants.



3 – Adapter et moderniser l’offre de formation aux nouvelles réalités économiques et territoriales

L’implication des acteurs économiques mais aussi du monde de l’enseignement supérieur et plus largement des acteurs de l’emploi et de la formation s’avère cruciale dans la conduite de ce processus. Il est en effet essentiel d’adapter les contenus des formations aux nouvelles réalités économiques et territoriales. Un des enjeux majeurs porte sur l’attractivité de l’offre de formation qui doit se moderniser et s’appuyer plus fortement sur l’usage d’outils numériques tout en garantissant un accompagnement individuel assuré par les équipes pédagogiques.

Parmi les actions proposées, il s’agira de :

- développer l’usage du numérique et l’hybridation des formations ;
- d’aider à la transformation de l’organisation du travail (développer un réseau de tiers-lieux, démarche d’expérimentation commune avec Action Logement pour développer de vastes espaces de coworking à destination des entreprises dans les espaces de desserrement métropolitain, télétravail, espace de travail collaboratif, accès généralisé aux compétences numériques...) en favorisant notamment le dialogue social ;
- donner envie d’apprendre et rendre les formations plus attractives par leurs modernisations ;
- structurer de nouvelles filières économiques et de formation sur l’écologie et le développement durable (transformation produits agricoles, matériaux biosourcés, hydrogène, transport propre, ...) ;
- faire de la Cité de l’Economie et des Métiers de Demain un espace d’anticipation des métiers de demain accessible à toutes les entreprises qui le souhaitent ;
- impliquer dans les réflexions prospectives les chercheurs qui peuvent pressentir les nouveaux besoins en termes de compétence et de métiers ;
- associer les entreprises aux contenus de formation initiale (ex. Conseil de perfectionnement dans les Universités) et professionnelle afin de répondre aux évolutions du contenu des métiers et aux nouveaux besoins ;
- faire de l’Occitanie une région pionnière en matière d’innovation pédagogique, en s’appuyant notamment sur les compétences des Universités d’Occitanie et en accompagnant les organismes de formation dans la transformation de leurs outils et contenus de formation.

V – INDICATEURS

Il est proposé de concentrer le pilotage sur des priorités et donc sur un faible nombre d’indicateurs.

Indicateur 1 : Nombres d’entreprises accompagnées dans leur transformation et effet sur les formations de salariés

Identifier les compétences nouvelles à l’exercice de métiers (cf. travaux de l’observatoire IA-Emploi et de la Cité de l’Economie et des Métiers de Demain)

Indicateur 2 : Suivi quantitatif et qualitatif des démarches de GPEC sectorielles (cf. Plan hydrogène) ou territoriales (cf. Plan de sauvegarde de l’emploi)

Indicateur 3 : Nombre de places de télétravail proposées

Indicateurs 4 et 5 : Taux d’accès à l’emploi dans les 6 mois suivant la fin d’une formation (Pôle Emploi) et évolution des entrées en formation des demandeurs d’emploi (Pôle Emploi)

Indicateur 6 : Suivi de l’accès aux nouveaux outils numériques (cf. « parcours Emploi Personnalisé ou accès à la plateforme ANIE) et autres dispositifs.

Indicateur 7 : Nombre d’organismes de formation accompagnés dans la modernisation ; études qualitatives des changements opérés en termes pédagogiques



VIII – PLAN RECHERCHE ET INNOVATION

I - L'OCCITANIE, TERREAU FERTILE POUR REpondre AUX ENJEUX D'INNOVATION DE DEMAIN

Pour préparer l'avenir de son territoire, faire émerger les emplois de demain, renforcer son attractivité, la Région Occitanie investit massivement dans la recherche et l'innovation.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales confirment, plus que jamais, cette nécessité d'investir dans la préparation l'avenir du territoire, avec l'ambition d'un développement plus équilibré et plus durable.

Première région française pour son taux de création d'entreprises et la création d'emploi R&D, la Région Occitanie est un terreau fertile pour les entreprises innovantes. La région dispose de nombreuses sources d'innovations de rupture : 1ère région française en termes de pourcentage du PIB consacré aux dépenses de R&D (3,7% du PIB de la Région consacré aux dépenses de R&D) ; l'Occitanie est en outre la seconde région française pour sa Dépense Intérieur de Recherche et Développement en volume. Elle est un pôle de recherche d'excellence : 7 universités accueillant près de 30 000 chercheurs et plus de 250 000 étudiants, 10 organismes de recherche I site MUSE, 28 Labex, 20 Equipex, 1 IRT, 3 instituts Carnot. Elle compte de nombreuses structures d'accompagnement des entreprises : 42 Pépinières et/ou Incubateurs au sein du réseau régional d'Occitanie, de nombreux programmes d'accélération et 13 pôles de compétitivité actifs en Occitanie, deux fonds d'investissement en capital-risque régionaux, ainsi qu'un fonds d'amorçage dédié à la création d'entreprise innovante, CREALIA OCCITANIE, qui a déjà financé 215 projets pour un montant de 12M€ avec un taux de pérennité de 84% à 5 ans.

Dans une période de crise inédite ayant pour conséquence de transformer en profondeur plusieurs pans de l'activité économique, la tendance des acteurs est de parer aux urgences. Cela conduit à différer et ralentir, un certain nombre d'actions et de projets devenus non prioritaires au regard des difficultés de court terme à traiter au sein des entreprises. Trois risques majeurs sont à appréhender à ce stade :

- un gel des investissements des donneurs d'ordre et des investisseurs auprès d'entreprises technologiques,
- un ralentissement des efforts de R&D au sein des entreprises et des collaborations avec les laboratoires dont les résultats sont attendus à plus long terme,
- un rachat massif et à moindre coût des actifs technologiques des entreprises innovantes régionales par des groupes étrangers.

Si la R&D et l'innovation représentent l'économie de demain, elles constituent avant tout l'essentiel des leviers de croissance et d'adaptation aux grandes transformations. Il est primordial pour l'avenir de l'économie régionale de préserver la capacité d'innovation de ses entreprises et de permettre aux découvertes et recherches scientifiques développées dans le territoire de s'y déployer pour être à la pointe de l'économie de demain.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Enjeux :

- Soutenir la R&D des entreprises et la diffusion de l'innovation dans les champs de :
 - La biodiversité, les matériaux biosourcés
 - La transition numérique
 - L'hydrogène vert
- Mobiliser les compétences académiques disponibles pour l'économie et l'emploi de demain, participer au développement de l'attractivité et au rayonnement international : soutenir les défis clé du territoire régional
- Innover en faveur de la santé
- Démocratiser l'accès à l'Enseignement supérieur, lutter contre la reproduction sociale et assurer l'équilibre des territoires
- Contribuer à la construction des politiques publiques en s'appuyant sur les compétences des chercheurs

Des schémas régionaux ambitieux

Dans le cadre du schéma régional Enseignement supérieur, Recherche, Innovation 2017-2021, la Région met en œuvre 17 dispositifs de soutien ; avec les crédits FEDER, la capacité d'intervention annuelle atteint 120M€ pour les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, sont accompagnés des équipements scientifiques ouverts aux entreprises, des partenariats entre laboratoires et acteurs socio-économiques, des projets de recherches intéressants des entreprises ou des filières... Une attention particulière est portée aux projets conduits hors des métropoles (taux de subvention bonifiés). La Région contribue ainsi à la création, à moyen ou long terme, de nouvelles activités, de nouveaux emplois...

Une large part de la politique économique de la Région est tournée vers la diffusion de l'innovation, l'accompagnement de la R&D des entreprises : le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) se décline dans plusieurs dispositifs d'intervention régionaux qui resserrent les liens entre investissement et emploi, innovation et territoires. Il prévoit également d'accompagner les transitions numériques, écologiques et vers de nouveaux modèles du tissu économique régional. Il tient compte des dernières évolutions réglementaires européennes, et intègre des critères environnementaux, d'éthique sociale et financière. Le SRDEII définit également les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire.

Un engagement fort pour le développement de la mobilité verte et durable

A l'instar de l'objectif stratégique donné aux innovations technologiques dans la filière aéronautique, qui vise à accélérer le développement de solutions décarbonées, il convient d'accroître les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain par le développement des véhicules propres. En France, le secteur des transports est responsable de 38 % des émissions de CO2. Les constructeurs automobiles présents sur le territoire ont amorcé ce virage technologique vers des véhicules plus propres, notamment par la recherche dédiée aux motorisations électriques et hybrides avec une attention plus particulière portée au développement de la technologie hydrogène.



L'hydrogène, énergie propre de demain, est depuis 2016 au cœur des réflexions en Occitanie. Réelle solution d'avenir, elle fait l'objet d'une importante concertation entre les acteurs régionaux de la filière : industriels, entreprises, laboratoires et collectivités. En 2019, la Région Occitanie lançait son Plan Hydrogène Vert, doté de 150 M€ sur la période 2019-2030 et qui devrait générer 1 Mds d'€ d'investissement. Permettant à la Région d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène et ainsi d'assurer son leadership, tant au niveau national qu'europpéen, il repose sur une vision intégrée de la filière, de la production à la distribution, aux usages. Cette stratégie doit être aujourd'hui plus que jamais poursuivie et renforcée.

II - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau VIII, annexe n°1)

1. Innovation au service de la Biodiversité et de l'Environnement

L'écosystème de recherche académique (Montpellier – 2ème université dans le classement disciplinaire « écologie » du classement de Shangai, compétences de l'Observatoire Midi-Pyrénées à Toulouse notamment) et d'entreprises (start-up) en matière d'écologie est très riche en Occitanie.

Parmi les deux principaux enjeux en matière de Biodiversité :

- la valorisation du savoir-faire et de l'innovation en matière de restauration écologique des fonds marins et de la fonctionnalité de certains habitats naturels dégradés (herbiers, fonds sableux...) : nécessité pour cette filière de l'éco-conception et de la restauration écologique de disposer d'un site d'essai en mer pour faciliter le test de nouvelles technologies et servir de vitrine du savoir-faire régional ;
- le développement de la recherche appliquée sur les biomatériaux, matériaux biosourcés, biodégradables et entièrement recyclables afin de substituer durablement des matériaux issus notamment de l'industrie pétrolière (plastiques, résines époxy...).

2. Accompagner la transformation digitale des entreprises : créer un « Digital Innovation Hub »

Afin de répondre à l'enjeu économique et sociétal de transformation des entreprises, la Région Occitanie propose le développement d'un nouvel outil, le DIH (Digital Innovation Hub), hub de services destiné à accélérer la digitalisation et la transformation technologique des entreprises régionales. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un AAP européen piloté par la Commission européenne (DG CONNECT) qui paraîtra fin 2020. La candidature régionale est en cours de préparation. Ce DIH a pour ambition de coordonner et mettre en cohérence les offres existantes et les rendant plus visibles et accessibles, développer l'innovation technologique en région en fournissant des moyens de « test before invest » et de valoriser les compétences technologiques disponibles.

Ce DIH permettra à toutes les entreprises d'accéder à des services et des moyens d'accompagnement pour engager, poursuivre ou approfondir leur transformation digitale et repenser leurs process (transformation, optimisation, changement de modèles...), et aux offreurs régionaux de solutions et de services numériques de rendre visible leurs produits et services et de capter de nouveaux clients/marchés.



3. Accompagner le déploiement des technologies Hydrogène

La région Occitanie se positionne comme leader sur la production d'Hydrogène vert pour alimenter l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Son ambition est le développement d'écosystèmes portuaires et aéroportuaires décarbonés, considérés comme Hub logistique multimodal, centrés autour d'unités de production d'hydrogène vert en région Occitanie et en Méditerranée (Hyport, port de Port-La-Nouvelle) ainsi que la distribution d'hydrogène vert par un réseau de stations-services en région.

Avec une puissance de production attendue de 50 MW/an à l'horizon 2030 et une ambition d'atteindre, en 2050, une capacité de 200 MW d'électrolyse verte, couvrant 20% de l'objectif hydrogène du scénario REPOS et couvrant des utilisations dans les secteurs aéroportuaire, portuaire, maritime, fluvial et routier de la région.

- Innovation au service de l'avion décarboné et vert : une stratégie industrielle d'avenir

L'impact de l'aérien sur le climat ne dépend pas du seul CO2 émis en vol, mais intègre aussi l'écosystème autour de l'avion et suppose une démarche globale. La région Occitanie a des atouts indéniables avec des écosystèmes sur la mobilité verte (hydrogène, électrique), les transports intelligents et l'intermodalité, les systèmes embarqués, le recyclage, le démantèlement... Pour relever les défis liés au développement d'avions décarbonés, la Région propose de lancer des appels à manifestation d'intérêts sur l'aviation verte dédiés aux PME/ETI du territoire, en synergie avec les programmes européens Clean Aviation, Green Deal, SESAR et national CORAC.

- Accompagner les acteurs du transport terrestre dans leur migration vers l'hydrogène

Le transport routier représente à lui-seul 73% des GES européens, et les poids-lourds représentent 27% de ces émissions, auxquels s'ajoutent 12% d'émissions provenant des véhicules utilitaires. Il s'agit donc de contribuer, en posant les bases d'une infrastructure viable et en soutenant l'achat de solutions innovantes et non polluantes, à faire basculer le trafic des véhicules lourds routiers du diesel vers l'hydrogène, que ce soit sur la longue distance ou la collecte et distribution locale. En ce sens, il est envisagé en 2021 le lancement d'un AMI auprès des transporteurs routiers et autocars pour s'équiper en motorisation H2 ainsi que la mise en place de stations d'approvisionnement H2 sur le réseau autoroutier d'Occitanie, en cohérence avec d'autres régions.

Afin d'assurer la continuité d'approvisionnement en H2 sur l'axe autoroutier Nord-Sud de l'Europe, de nombreux contacts ont été engagés avec les différentes régions qui se situent le long du corridor hydrogène visé. Un effort tout particulier a été effectué vis-à-vis des régions qui se situent à l'articulation entre deux pays le long du couloir central de ce corridor : Wallonie, Grand Est, Bourgogne Franche Comté et Catalogne. Ces Régions participeront donc à la co-construction de ce projet, avec des degrés divers d'avancement, la Wallonie étant la plus proche de l'Occitanie en termes de maturation pour constituer le 2ème cluster régional Corridor H2.

- H2 pour le maritime

A l'image de l'avion de demain, l'enjeu de développer la motorisation H2 pour le maritime est de taille que ce soit pour le transport de marchandise (la grande majorité des marchandises transitent via le maritime), le transport de passagers ou bien encore la pêche (chalutière notamment).

Cet accompagnement des acteurs du maritime vers de nouvelles motorisations doit se faire par le biais d'une plateforme technique régionale rassemblant toutes les compétences nécessaires (R&D...) ; les travaux sur l'avion vert doivent pouvoir profiter au maritime.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

4. Construire la recherche et l'innovation de demain : soutien aux premiers défis clés

Pour répondre aux enjeux auxquels le territoire est confronté (transitions, nouveau modèle de développement...), de nouvelles dynamiques collectives sont nécessaires. Dans cet esprit, les acteurs de la recherche se mobilisent autour de thématiques d'intérêt pour le territoire en construisant des stratégies partagées et ambitieuses de développement des compétences et de l'innovation.

Chacune de ces stratégies collectives, les « **défis clés** », sera bâtie autour d'une feuille de route partagée entre les acteurs de la recherche régionale et les parties prenantes mobilisées (acteurs économiques, collectivités...), projetée sur une durée initiale de 4 ans, qui aura identifié : une ambition commune, une trajectoire à suivre, des objectifs clairs à atteindre ; un programme d'action détaillé (compétences à renforcer ou à acquérir, projets à concrétiser, travaux de recherche à mener, partenariats à développer...) ; des moyens à mobiliser (établissements, Etat (ANR, PIA...), UE, partenaires socio-économiques, Région...) ; des modalités de gouvernance claires. En accompagnant ces « défis clés », la Région souhaite encourager la structuration des communautés scientifiques régionales autour d'enjeux régionaux stratégiques.

La Région sera attachée à l'implication des établissements (universités, organismes de recherche...) dans les stratégies collectives proposées, notamment dans la définition des priorités de recherche et la mobilisation des moyens nécessaires. Elle accompagnera ces dynamiques, y compris en soutenant la recherche amont, mais restera attentive à ce que la stratégie arrêtée porte sur l'ensemble du continuum Recherche – Innovation (valorisation économique et/ou sociétale) : outre les objectifs de qualité scientifique et structuration académique, les défis clés doivent être des opportunités pour développer encore davantage les coopérations avec les acteurs socio-économiques du territoire régional (entreprises, collectivités, associations..) et pour projeter ces compétences à l'échelle internationale (rayonnement, attractivité, mobilités...).

Accompagner 4 premiers « défis clés » (« prototypes » de cette nouvelle modalité d'accompagnement de la recherche régionale) :

Hydrogène vert : L'utilisation de l'hydrogène est désormais au cœur des stratégies de décarbonation des mobilités ; l'ambition est d'être un pôle de recherche de visibilité mondiale et leader de la future société hydrogène énergie en fédérant les laboratoires régionaux, et de nourrir l'écosystème industriel régional par l'apport de connaissances et de compétences d'excellence liées à l'hydrogène.

Quantique : Technologie de rupture émergente sur laquelle les chercheurs de la région sont identifiés dans le socle d'ingénierie quantique et la nano- et micro-fabrication des composants quantiques dérivés (capteurs notamment) ; l'objectif est d'être reconnu comme le 2^{ème} pôle hors Ile-de-France, après Grenoble en étant identifié comme un acteur incontournable à l'échelle nationale de la souveraineté en matière de communications sécurisées ou de nanotechnologies.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Biodiversité : Les changements planétaires, résultat des activités humaines, affectent l'ensemble des composantes de la biodiversité et de l'environnement. Leur compréhension et prise en compte constituent un défi majeur pour nos sociétés ; les forces académiques régionales (notamment à l'Université de Montpellier) figurent parmi les plus reconnues à l'échelle internationale. L'objectif du défi clé est d'alimenter ce développement scientifique en abordant les enjeux d'écosystèmes locaux en lien avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) en Occitanie.

Risque infectieux et virus : Les changements globaux actuels conduisent à un risque accru d'émergence de maladies vectorielles, concernant l'Homme, les animaux et les plantes, y compris en Occitanie. La communauté régionale, académique, institutionnelle et économique, a l'ambition de développer des approches innovantes et durables afin d'améliorer la compréhension et le contrôle de ces maladies.

Le soutien de la Région, complété par les moyens mobilisés par les acteurs eux-mêmes, par des crédits FEDER et par d'autres ressources (réponses à AAP nationaux et européens, partenariats avec des entreprises...), permettra la mise en œuvre des feuilles de route scientifiques et l'alimentation des dynamiques de rayonnement et d'attractivité à l'échelle internationale.

5. Innover dans la santé et l'organisation des soins : prévention, télémédecine, partage et sécurisation des données de santé

La France dispose aujourd'hui de bases de données de santé uniques au monde qui couvrent l'ensemble de la population en médecine clinique et de ville. Par ailleurs, les entreprises de la MedTech, qui apportent des outils de diagnostic de plus en plus sensibles, permettent de travailler au plus près des attentes du patient. L'intelligence artificielle au service de la protection de la santé et des droits du patient : la Région a fait de l'intelligence artificielle un des enjeux majeurs de l'innovation en santé. Pour cela, l'Occitanie peut se baser notamment sur Occitanie Data, l'institut ANITI et une structure publique de coopération inter-hospitalière (GIP MiPih) spécialisée dans la construction du système d'information hospitalier.

Pour favoriser les initiatives industrielles collaboratives, en « circuit court », il est proposé de mettre en place une plateforme qui permette d'identifier en proximité, des industriels, laboratoires et partenaires potentiels pour structurer une offre industrielle, de produits, services ou technologies permettant de répondre rapidement à une problématique de santé publique.

6. Développer les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE)

Pour contribuer à un aménagement équilibré des territoires, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les Villes Universitaires d'Equilibre (18 sites, hors métropoles, qui connaissent une implantation universitaire) constitue une priorité stratégique. Une nouvelle étape est proposée dans la politique régionale de soutien à ces VUE et plusieurs orientations nouvelles sont envisagées :

- améliorer la vie étudiante : répondre aux besoins locaux spécifiques (renforcement de services, y compris pour étudiants IFSI, BTS...), soutenir les initiatives étudiantes (en lien avec les établissements et le CROUS), développer des projets mutualisés à l'échelle du site... Encourager les initiatives étudiantes et les innovations des collectivités territoriales visant à améliorer les conditions de vie étudiante (accueil, logement, santé, alimentation, services mutualisés, sport et culture, tutorats, handicap, entrepreneuriat ...) ;



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- accompagner le recrutement de nouveaux enseignants chercheurs sur les VUE (package d'accueil, soutien à l'équipement, voire amorçage projet de recherche...) ;
- développer, coordonner et piloter l'offre de formation : dans le cadre d'approches partagées du continuum -3 / +3 (y compris appui SPRO) et des besoins en compétences du territoire, assurer la coordination de l'offre de formation, attribuer des soutiens à la mise en place de formations dans ce cadre (voire soutien à l'augmentation de capacités, à l'innovation pédagogique...), y compris aux formations en alternance et aux formations continues... ;
- assurer la diffusion des outils numériques : veiller à l'accès au THD, accompagner la transition numérique (notamment en inscrivant les « Campus connectés » dans la stratégie numérique locale...) ;
- développer la valorisation locale des compétences académiques (« écosystèmes locaux »)
 - vers le monde économique : mobiliser SATT, CEA Tech, dispositifs PRIME... autour d'objectifs chiffrés par VUE, en particulier vers les entreprises « primo innovantes » y compris en assurant le lien avec les formations (stagiaires en entreprises dans le cadre de projets de R&D) ;
 - vers le grand public : évènement « l'Université dans la Ville », diffusion de la culture scientifique et technique (avec les scolaires//Rectorats, les doctorants...)
- appuyer les projets inter-établissements contribuant au Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale (DDRS) : partage d'expérience (ex. groupement de commande / gestion des déchets), soutien au lancement de projets...

Cette nouvelle étape de développement des VUE nécessitera une consolidation de la gouvernance locale (conforter l'instance locale de pilotage, renforcer l'animation, construire une feuille de route partagée à 5 ans). Elle demandera aussi à privilégier une logique de projets, en cohérence avec la stratégie partagée retenue.

7. Mobiliser les compétences de chercheurs pour alimenter les politiques publiques et renforcer le dialogue Science - acteurs publics → « Laboratoire des transitions »

Pour éclairer la construction des politiques publiques régionales ou alimenter des réflexions locales, la mobilisation des compétences de recherche régionales permet des analyses scientifiques objectives et légitimes, une prise de recul, une vision prospective fondée sur les connaissances acquises par les chercheurs régionaux... Ainsi, au regard des enjeux, il est proposé de construire, avec les principaux établissements de recherche de la région, un dispositif permanent de réflexion, permettant la mobilisation de collectifs de chercheurs, pluridisciplinaires, dont l'expertise permettra d'éclairer une question particulière, un enjeu territorial, et d'aider à construire une politique publique.

Dans le cadre de l'appel à projets annuel « recherche et société(s) » du SRESRI, la Région soutient d'ores et déjà, ponctuellement des projets mettant en relation des compétences académiques avec des problématiques territoriales. Par ailleurs, plusieurs stratégies régionales (biodiversité, tourisme...) ont été largement alimentées par des contributions de chercheurs.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Il s'agit d'aller plus loin en construisant un partenariat entre la Région et les établissements (universités, grandes écoles, organismes nationaux de recherche) ; cette collaboration doit assurer la légitimité du dispositif, tout en garantissant l'autonomie de la parole des chercheurs. Il ne s'agira pas de « produire de la science » mais de s'appuyer sur des compétences existantes pour éclairer des sujets particuliers. L'activité de ce « Laboratoire des Transitions » reposera aussi sur la mobilisation des élus et des services des collectivités impliquées, de façon que le dialogue soit alimenté dans les deux sens.

En prenant appui sur les premières réflexions engagées par l'Université de Montpellier et par l'Université fédérale de Toulouse, la proposition est d'instaurer un rendez-vous annuel avec les établissements et d'adopter un programme de travail. Parmi les premiers sujets d'intérêt partagé pourrait notamment figurer l'analyse de l'impact du changement climatique sur le territoire et la construction de scénarii prospectifs.

III - INDICATEURS

Nombre et volume des contrats de collaboration entre laboratoires de recherche et entreprises privés

Évolution des dépôts de brevets

Évolution de la DIRDE et DIRDA

Nombre de projets de R&D accompagnés par la Région

Évolution de l'offre de formation et des effectifs étudiants dans les VUE



IX – PLAN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

I - LE TOURISME EN OCCITANIE, UNE ACTIVITE ECONOMIQUE MAJEURE ANCREE DANS LES TERRITOIRES

Le tourisme est une activité majeure pour le territoire régional. Deuxième industrie de la région, il devance l'aéronautique, le spatial et le BTP et se situe derrière l'agro-alimentaire et l'agriculture. Les principaux chiffres clés de ce secteur sont les suivants :

Un secteur économique majeur

- 15,9 milliards d'euros de consommation touristique (soit 10 % du PIB régional)
- 99 000 emplois dans les activités caractéristiques sur tourisme soit 7% de l'emploi salarié total en Occitanie
- 1,42 milliard d'euros d'investissement annuel en moyenne

Une fréquentation touristique significative

- 208 millions de nuitées touristiques, y compris intra régional
- 1^{ère} région thermale : 183 000 curistes en 2019 et plus d'1 millions de prestations bien-être à la journée
- 5,6 nuits : c'est la durée moyenne de voyages des Français en Occitanie (4,6 nuits au niveau national)
- 1^{ère} région en nuitées dans l'hôtellerie de plein air : 26,5 millions

Une offre touristique variée et leader pour certaines filières

- 1^{ère} région de France en nombre de résidences secondaires avec 550 000 logements correspondant à 2,7 millions de lits touristiques
- 1^{ère} région de France en nombre d'établissements labellisés Qualité Tourisme / Qualité Occitanie Sud de France avec près de 1 300 établissements
- 2^{ème} région en capacité d'hébergements marchands avec 754 000 lits (15% de la capacité nationale)
- 1^{ère} région en hôtellerie de Plein Air avec 17% de la capacité nationale
- Lourdes est la 2^{ème} ville touristique en France en nombre de chambres d'hôtels derrière Paris
- Le littoral d'Occitanie présente un fort potentiel de développement pour les entreprises du nautisme, de la plaisance et du secteur touristique avec 220 km de côtes, 20 stations balnéaires, 70 ports de plaisance dont 39 ports de plaisance maritimes, près de 30 000 anneaux, 4700 km² d'aires marines protégées dont le Parc Naturel du Golfe du Lion - 1^{er} parc naturel marin de Méditerranée, une large offre de loisirs nautiques
L'Occitanie est aussi 2^{ème} région française en nombre de sites labellisés Pavillon Bleu depuis 2016 et 1^{ère} région pour les plages
L'économie bleue en Occitanie, c'est plus de 44 000 emplois et 8 Milliards de chiffre d'affaire dont 72% liés au tourisme
- L'Occitanie, avec ses deux massifs montagneux que sont les Pyrénées et le Massif central et ses 43 stations de ski et espaces nordiques, connaît une fréquentation équilibrée entre l'hiver et l'été. L'offre touristique, avec 1 million de lits, représente 17% de la capacité régionale



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- La campagne est le 1^{er} univers de destination d'Occitanie en nombre de nuitées touristiques et de retombées économiques. Mal connu et diffus sur le territoire le tourisme rural doit s'affirmer en tant que destination plurielle, patrimoniale où la gastronomie et l'art de vivre permettent un tourisme lent, propice à la rencontre et accessible à tous.

Le tourisme, quelles que soient les filières (hébergement, activités de loisirs, thermalisme, tourisme d'affaires et événementiel, restauration, etc.), fait partie des secteurs les plus impactés par la crise du coronavirus. Les résultats de la saison estivale ont toutefois été globalement bons grâce à une adaptation des professionnels au contexte de crise et à des actions de promotion et de communication d'ampleur, initiées par la Région, qui ont contribué à renforcer les clientèles régionales et nationales.

Toutefois, au sortir de l'été, certaines filières et territoires restent dans une extrême fragilité et plus particulièrement les stations thermales dont la fermeture a duré plusieurs mois. Lourdes a connu des annulations inédites de pèlerinages et les métropoles ont perdu leur activité « affaires ». Le secteur du tourisme social et solidaire a également été fortement impacté par la crise Covid avec une baisse drastique des séjours adultes, jeunes et scolaires.

La situation des entreprises touristiques reste fragile avec des perspectives pour la fin de l'année qui restent incertaines et dépendantes des mesures administratives prises par l'Etat.

Cette crise a permis de mesurer la grande versatilité des clientèles avec des annulations de voyages fréquentes et massives et une évolution des réservations qui se font de plus en plus en dernière minute. Par ailleurs, l'absence de clientèle internationale a pesé sur une partie des entreprises touristiques régionales.

Un autre enseignement de la crise Covid est l'importance du potentiel que constitue la clientèle de proximité et régionale qui a démontré son attirance pour les destinations d'Occitanie.

II - UNE MUTATION VERS DU « MIEUX TOURISME EN OCCITANIE » ENCLANCHEE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES

L'Occitanie a engagé la mutation des politiques touristiques avant la crise du coronavirus, en s'appuyant sur une approche durable, responsable et solidaire. Ainsi ont été mis en œuvre la politique des Grands Sites d'Occitanie, les dispositifs d'aide aux entreprises touristiques et structures du tourisme sociale et solidaire, les actions en faveur de l'innovation avec pour point d'orgue le Campus de l'Innovation Touristique, la refonte de la gouvernance du Comité Régional du Tourisme, la stratégie montagne avec la structuration de la Compagnie des Pyrénées et de l'Agence des Pyrénées, le développement de la Grande Itinérance. En complément, la Région a mis en place une ingénierie financière innovante avec le Fonds tourisme Occitanie.

Les projets d'équipements et d'aménagements touristiques accompagnés par la Région notamment ceux situés dans les Grands Sites d'Occitanie intègrent une réflexion sur les aménités proposées aux clientèles, qu'il s'agisse de toilettes, de parking ou d'investissements permettant de gérer les déchets.

Afin de conforter l'activité touristique sur l'ensemble du territoire régional et notamment en zone rurale, les dispositifs régionaux, tant pour les projets touristiques publics que privés, ont mis en place un système de bonification pour certains projets se situant dans les territoires de Grands sites d'Occitanie, les bourgs centres et les communes de moins de 5 000 habitants.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Ces deux actions trouvent écho à la mesure prioritaire [CCO P16] de la Convention citoyenne et apportent également des 1^{ers} éléments de réponse.

Sur le littoral, consciente de ces enjeux, la Région s'est dotée en 2013 d'un **Parlement de la mer** et a signé en 2017 avec l'Etat et la Caisse des Dépôt le **Plan Littoral 21**. 1 milliard d'euros d'investissements ont été atteints, dont près de 500 M€ venant de la Région, ainsi qu'une mobilisation sans précédent, 50 ans après la Mission Racine.

Les territoires de montagne, où vit 1 habitant sur 5, représentent 55% du territoire d'Occitanie. La Région a mis en place un Parlement de la montagne et élaboré le Plan Montagnes d'Occitanie « Terres de Vie 2018-2025 », adopté en décembre 2018, fruit d'une concertation approfondie. Plus de 800 M€ d'investissements sont dédiés à ce plan structuré autour de 8 axes stratégiques dont un dédié au potentiel et à l'attractivité touristiques de ces territoires.

En réponse aux impacts de la crise Covid sur l'activité touristique, la Région a mis en œuvre des dispositions, en lien avec les représentants des filières touristiques consultées régulièrement depuis le début de la crise, visant à :

- accompagner les entreprises afin de maintenir les activités touristiques et préparer le redémarrage après la période de confinement ;
- protéger les salariés et consolider le pouvoir d'achat des familles par des aides aux vacances ;
- relancer la demande et la fréquentation touristique par un plan d'actions offensif en matière de promotion et de communication de la destination Occitanie.

Passée la période d'urgence, l'action de la Région permet d'accompagner la relance et la transformation du tourisme régional par :

- un engagement fort en faveur du thermalisme bien être ;
- la mise en œuvre d'un Plan Lourdais qui visera à consolider les entreprises et à donner une attractivité nouvelle à Lourdes ;
- la mise en œuvre du Pass Rebond tourisme et Tourisme Social et Solidaire et du dispositif l'Occal ;
- la relance du tourisme d'affaires par des actions marketing qui ont démarré au cours du 2nd semestre 2020 ;
- un plan de relance du nautisme et de la plaisance (en faveur des entreprises, des ports, des salons nautiques...) ;
- une adaptation du Fonds tourisme Occitanie pour répondre aux besoins des entreprises en fonds propres ;
- le plan vélo à la fois pour les mobilités touristiques et du quotidien ;

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau IX, annexe n°1)

La crise du coronavirus est venue « percuter » les stratégies qui fondent les politiques publiques et conduisent à redéfinir les priorités et à coconstruire une stratégie opérationnelle de réponse aux enjeux issus de cette crise. Elle confirme notamment les nouvelles attentes en matière de tourisme en Occitanie, en France et à l'international.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Dans ce contexte, et dans la perspective de prise en compte de ces nouvelles attentes, l'Occitanie est amenée à revisiter ses pratiques dans le cadre d'une stratégie de résilience ayant toute sa place dans la feuille de route que constitue le Green New Deal. Celui-ci doit être le déclencheur d'une stratégie adaptée faisant de l'Occitanie une destination 100% responsable sur le plan social et environnemental.

Les premières indications (ci-dessous) issues d'une enquête réalisée auprès des habitants d'Occitanie, témoignent de l'intérêt porté par les habitants au tourisme au regard de sa contribution à la qualité de vie. Pour que le bénéfice de cette activité économique soit le mieux partagé entre habitants et visiteurs, les enjeux de développement durable doivent devenir une priorité pour le développement d'un nouveau tourisme en Occitanie.

- 51 % des habitants de d'Occitanie passent leurs vacances principales en Occitanie
- En moyenne, les habitants d'Occitanie accueillent des parents et des amis avec une moyenne de 28 nuitées par an, un véritable record national
- 86% des habitants ont l'impression de vivre dans une région touristique et 82% pensent que l'image touristique de l'Occitanie est bonne
- Pour 66%, l'activité touristique de l'Occitanie a progressé ces 5 dernières années
- L'attractivité touristique de l'Occitanie renforce un sentiment d'attachement à la région pour 55% des habitants
- Le tourisme est un facteur de qualité de vie pour 67% des habitants
- 80% des habitants considèrent que le tourisme favorise le maintien de commerces et de services publics
- 81% pensent que le tourisme est dans de nombreux territoires la seule activité économiques
- 80% considèrent que le développement d'un tourisme durable apportera un bénéfice aux habitants d'Occitanie

Les mesures de transformation ont pour enjeux de :

Permettre au plus grand nombre d'accéder au tourisme et aux loisirs en Occitanie

- Elargissement de la carte Occ'ygène
 - à de nouveaux prestataires : loisirs nautiques, forfaits thermalisme bien être, entreprises de transports (loueurs de véhicules propres, loisirs de montagne hiver été)
 - en pérennisant sa durée d'utilisation
 - en intégrant de nouveaux segments de bénéficiaires
 - en intégrant de nouveaux partenaires : Comité d'entreprises, acteurs du Tourisme Social et Solidaire
- Articuler Carte Occ'ygène, carte jeunes, carte transports et mobilités, seniors, personnes en situation de handicap

Faciliter les mobilités par des tarifs et services préférentiels pour les déplacements des touristes

- **Développer des outils numériques** (portail internet / application mobile / web application) associant aux mobilités les loisirs (y compris les événements culturels), les hébergements et les services numériques dans les transports en commun.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- **Développer des espaces d'accueil de touristes** (pérennes ou saisonniers) associant mobilités douces, offres touristiques, aménités touristiques (bagagerie, bulles de mobilités, location de véhicules propres, toilettes, parkings...) y compris dans les offices de tourisme, les tiers lieux, les commerces multi services, les haltes ferroviaires saisonnières, les ports de plaisance y compris fluviaux. Cette action répond aux mesures prioritaires [CCO P16, CCO P17] de la Convention citoyenne.

Conforter une offre touristique centrée sur le bien-être et le bien vivre des salariés, et des clientèles en mettant en place des actions pour adapter les équipements touristiques et les espaces publics, (hébergements, sites de visites, stations et ports - PL21, établissements thermaux,...) au changement climatique afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux salariés et de meilleures conditions d'accueil aux touristes : désartificialisation des sols, développement d'îlots de fraîcheur, végétalisation et boisement, aménités touristiques... Cette action répond à la mesure prioritaire [CCO P16, CCO P17] de la Convention citoyenne.

Développer un tourisme inclusif et raisonné auprès des habitants, des salariés, des entreprises

- o S'appuyer sur les valeurs de la **marque « Occitalité »** (alliant Occitanie et hospitalité) pour en favoriser l'appropriation par les habitants et les professionnels du tourisme d'Occitanie notamment sur les territoires des Grands Sites d'Occitanie
- o **Créer un centre de ressources numériques sur le tourisme durable et responsable** plus particulièrement à destination des partenaires professionnels avec la mise à disposition d'outils de travail via une bibliothèque, une chaîne vidéo, et tout autre outil innovant...
- o **Mettre en place des programmes de formation au tourisme durable et responsable** pour les filières et les territoires et inciter au déploiement de postes d'animateurs du tourisme responsable
- o **Favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises touristiques**
- o **Développer des partenariats internationaux** afin de favoriser les échanges de connaissance, d'expériences, de bonnes pratiques et entre les hommes (jeunes en formation, chefs d'entreprises, agents publics, valoriser l'expérience des seniors)

Encourager les nouvelles offres touristiques qui décloisonnent les espaces et les pratiques et innover pour une plus grande attractivité touristique dans le cadre d'un développement raisonné (fondée sur le tourisme culturel et de nature) et **transformer durablement les stations du littoral** en accompagnant la rénovation des meublés et copropriétés

Cet enjeu se traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions, dont certaines répondent aux mesures citoyennes [CCO P24, CCO P27, CCO P32]. Ces actions visent à :

- o **Accompagner par un dispositif d'aides dédié les entreprises dans leur transition écologique, numérique et organisationnelle** vers une économie plus soutenable, et la transition numérique...
- o **Accompagner les opérateurs touristiques publics et privés** (investisseurs / exploitants) pour développer des offres résilientes, éco responsables et/ou innovantes, de nouvelles formes d'hébergement (ex hébergements touristiques dans des sites protégés, sites naturels dont les parcs régionaux et sites culturels, patrimoine inscrit ou classé, hébergements flottants sur les plans d'eau et dans les ports de plaisance, hébergements insolites, hôtels, auberges de jeunesse, nouveaux hébergements du tourisme social, tourisme industriel / visite d'entreprises ... y compris sur le littoral et pour les montagnes d'Occitanie).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- **Susciter des expériences touristiques autour d'offres hybrides de type tiers-lieux**, espaces de co-working, hébergements à vocation multiple de type coopératif, potagers et jardins collaboratifs dans les sites et chez les prestataires touristiques proposant la rencontre entre citoyens et touristes, les collaborations et les partages d'expériences.
- **Concevoir et mettre en place un outil de management des destinations collaboratif et partagé**, en s'appuyant sur une « data factory », chargé de délivrer des solutions d'intérêt général.
- **Lancer la nouvelle génération du Plan Littoral 21** avec la mise en œuvre de deux des actions phares en lien avec le tourisme durable et responsable :
 - Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt 2020-2022 « Rénovation des meublés et/ou des copropriétés du littoral » auprès des stations du littoral dans le cadre du Plan Littoral 21 ; sélection de 4 démonstrateurs ; accompagnement des 4 stations pilotes.
 - A partir de 2022, il s'agira de transformer les stations du littoral en accompagnant à grande échelle la rénovation des meublés et des copropriétés du littoral.
- **Accompagner la transformation des établissements thermaux** par un dispositif d'aide dédié axé sur :
 - l'adaptation changement climatique (végétalisation, désartificialisation, gestion des fluides, économie d'énergie, bâtiments à énergie positive, lutte contre les puits de chaleur) ;
 - l'innovation dans le domaine du design et de l'architecture ;
 - le décroïsonnement des usages (accueils de séminaires, animations proposées aux curistes et aux citoyens, potagers partagés...) ;
 - la recherche d'un modèle économique, d'une gestion des ressources humaines et d'une gouvernance vertueuse.
- **Accompagner les ports de plaisance et les entreprises du nautisme avec un contrat de filière du nautisme et de la plaisance** centré sur la transition numérique et environnementale, l'innovation, le développement des services, tourisme industriel / visite d'entreprises.

Donner à connaître **les critères et indicateurs en faveur du tourisme durable et responsable** et accompagner leur appropriation et pour cela :

- Introduire des critères du Tourisme durable et responsable dans les projets soutenus et conditionner ou bonifier les aides au respect de tout ou partie des critères et faire connaître les labels, certifications, démarches et marques dédiés.
- Expérimenter des dispositifs d'évaluation du tourisme durable et solidaire dans les destinations touristiques (flux, ressources, bien être de la population, satisfaction client, e-réputation...).
- Introduire des critères en faveur d'un usage éthique du numérique plus sobre et développer des services numériques éco conçus dans les projets accompagnés.

Promouvoir une **nouvelle génération de contrat de territoires touristiques** en lien avec l'équité territoriale, l'inclusion des visiteurs, la résilience des territoires et des constructions



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Les nouveaux contrats de territoires touristiques « smart destinations » concerneront les Grands sites d'Occitanie, les territoires touristiques thermaux, les stations de montagne, les pôles de pleine nature, le littoral Occitanie. Ils seront élaborés en concertation avec les organismes de promotion touristique, les entreprises, les maîtres d'ouvrage publics et les habitants et prendront en compte les besoins en termes :

- d'activité touristique ;
- de mobilités douces / décarbonées pour accéder aux sites et se déplacer au sein des territoires (en s'appuyant sur les plans opérationnels de mobilités) ;
- de besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap ;
- de digitalisation des destinations.

La Région réalisera une étude afin de mesurer la résilience des territoires touristiques (stations littorales, stations de montagne, pôles de pleine nature) et adaptera les dispositifs d'intervention de la Région de façon à conditionner les aides à la mise en place de plans de diversification, plus particulièrement pour les stations de montagne.

Afin de conforter l'attractivité des territoires touristiques, la Région développera de nouvelles modalités de médiation notamment culturelle en s'appuyant sur le numérique y compris à distance (ex : visite en réalité virtuelle d'une grotte pour les personnes en situation de handicap, cabines de réalité virtuelle).

Impliquer / mobiliser les habitants dans la conception et la mise en œuvre des équipements et aménagements touristiques

Pour cela, il s'agira de concevoir ou accompagner de nouvelles plateformes locales d'appel à idées / plateformes citoyennes en s'appuyant sur l'écosystème régional des start up proposant des solutions « phygitales » :

- réaliser un guide de bonnes pratiques pour les maîtres d'ouvrage ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage en ingénierie.

IV - INDICATEURS

La Région et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie vont mettre en place un observatoire du tourisme durable. Outre les indicateurs de réalisations traditionnels (ex : nombre de meublés rénovés sur le littoral, nombre d'hébergements accompagnés, etc.), il est proposé la mise en place d'indicateurs spécifiques sur le tourisme durable et responsable.

Les indicateurs ci-après seront suivis en lien avec les partenaires concernés.

Indicateurs inclusion sociale

- Part des modes de départs en vacances des jeunes de 15-25 ans selon leur statut (lycéen, étudiant, apprenti, salarié)
- Nombre et évolution d'emplois salariés dans les activités du tourisme
- Nombre et évolution de saisonniers recrutés
- Observation de la e-reputation et de la satisfaction des clients
- Evolution de la perception du tourisme par les habitants de l'Occitanie

Indicateurs économiques

- Dépense moyenne par jour pour un touriste (enquête régionale 2019 sur les comportements, la satisfaction et les dépenses des visiteurs en Occitanie)
- Evolution du nombre d'entreprises et de territoires engagés dans des démarches, labellisations, qualifications, certifications de tourisme durable



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

X – PLAN OCCITANIE : TERRE DE PARTAGE, TERRE DE RENCONTRES

I – CONSOLIDER LES SOLIDARITES ET LE VIVRE ENSEMBLE

De par ses savoir-faire culturels, gastronomiques et d'accueil, de par ses héritages nombreux issus d'une histoire faite d'échanges et de mixité, en raison de la richesse de ses équipements sportifs et culturels, favorisant les rencontres, la pratique et le dialogue, l'Occitanie est une terre de rencontres et de partage.

La crise sanitaire actuelle, ainsi que le ralentissement de l'activité économique, ont des effets importants sur la vie sociale des habitants de la Région, les éloignant de toute interrelation pouvant conduire à des formes de repli sur soi.

Les acteurs de la culture, du sport, du social, dont la vocation est la transmission, la solidarité, le dialogue et l'émancipation des habitants, sont très impactés par les mesures de confinement et d'éloignement. Les structures et équipements dédiés à l'accueil des publics sont fragilisés au plan économique, mais aussi moral tant cette crise inédite ne permet pas la maîtrise du temps, ni d'une programmation renouvelée. Le Green New Deal vise à apporter des réponses pour envisager autrement la reprise et la dynamique déterminante de ces secteurs pour la qualité de vie des habitants.

En raison des crises économique et sanitaire, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont plus que jamais au cœur du vivre ensemble en Occitanie.

Construire la Région de demain en proposant des projets, des idées, dont chaque habitant(e) du territoire pourra s'emparer, pour l'égalité de toutes et tous, quel que soit son lieu d'habitation, son genre, son âge, son degré d'autonomie ou son handicap, dans le respect des différences, constitue un enjeu fort du Green New Deal.

Penser l'Occitanie de demain, c'est penser une terre de partage et de rencontres qui réunit tout le monde, notamment via le monde associatif qu'il convient d'accompagner aujourd'hui plus que jamais.

Dans le domaine du sport, si la crise a montré toute la fragilité d'un modèle, elle a aussi agi en révélateur du besoin d'activité physique au quotidien et de l'importance des moments de partage, d'échanges, de vivre-ensemble que le sport permet.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 constituent une occasion unique de poursuivre la mobilisation autour de la place du sport dans notre société.

La démarche « Occitanie Ambition 2024 », orientée vers l'excellence sportive et l'accès au sport de tous, implique déjà l'ensemble des acteurs sportifs du territoire autour des objectifs du Comité d'Organisation des JO et de la Région : changer le quotidien des Français grâce au sport, donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux Olympiques, partout dès maintenant.

Le secteur de la culture a été particulièrement meurtri par la crise de la COVID 19, car reposant sur le principe même de la rencontre, entre artistes et publics, entre publics et œuvres, mais aussi et surtout sur le partage des émotions.

La fermeture des lieux de culture a impacté fortement les acteurs de la culture touchés de plein fouet dans leurs ressources propres tandis que leurs charges continuaient de peser. Si, face à la pandémie, le partage des œuvres a pu se poursuivre via les outils numériques, la rencontre avec l'autre, le voisin de fauteuil, de concert ou l'artiste, s'est délitée au fil des mois.

Le Green New Deal est l'occasion de formuler des orientations pour consolider l'expérience de la culture et du patrimoine avec les acteurs et les lieux dont la vocation est le partage, la rencontre, le vivre ensemble.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

II – UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE SOLIDARITÉ, DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS, DE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES

La Région agit pour développer l'offre de logements sociaux et répond à des besoins sociétaux importants, en aidant notamment les populations fragiles ou les étudiants à se loger. Dans un contexte national morose pour le secteur du logement social, elle renforce son appui en soutenant la création de nouveaux logements sur l'ensemble de son territoire via des aides financières accordées aux bailleurs sociaux et aux communes. La collectivité intervient en faveur de la rénovation énergétique des logements pour des économies d'énergie, avec l'éco-chèque logement octroyé sous condition de ressources aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs. D'importants crédits FEDER pour la rénovation ont également été mobilisés dans ce même objectif pour les logements sociaux.

Dans le cadre du plan de relance adopté en juillet 2020, la Région a élargi son soutien aux opérations d'habitat inclusif à destination de personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie (résidences sociales, pensions de famille). Il s'agit par-là d'agir pleinement sur le déterminant de santé que constitue le logement. Elle accompagne également la rénovation énergétique des logements sociaux publics et des logements de particuliers au travers de l'éco-chèque, actions qui améliorent la qualité de l'habitat.

La Région agit également pour le maintien d'une offre de soins et d'accompagnement social des populations, dans tous les territoires.

Pour l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap, pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour promouvoir la citoyenneté et pour lutter contre toutes les formes de discriminations, et notamment contre le racisme et l'antisémitisme, la collectivité mobilise des plans d'actions volontaristes et transversaux. Elle agit tout autant sur le volet des solidarités, que des formations professionnelles, de l'entrepreneuriat, que sur le volet culturel et sportif où les préoccupations de bien-être et de bien-vivre ensemble s'illustrent pleinement.

Dans le domaine du sport, la politique régionale « Occitanie Ambition 2024 », menée depuis plusieurs années, porte déjà ses fruits. Cette démarche vise notamment à confirmer le positionnement fort de l'Occitanie en tant que région sportive : terre d'athlètes de très haut niveau susceptibles de participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Championnats du monde, accueil de la préparation et l'entraînement des athlètes du monde entier, compétitions d'envergure nationale et internationale, etc.

Si 2024 représente un objectif, une dynamique, une perspective, il convient de rappeler que la Région Occitanie a toujours été particulièrement sportive, compte tenu de son histoire, sa culture, ses événements, ses acteurs, son patrimoine naturel... Nous occupons par exemple la première place en France pour la pratique sportive déclarée (77,6% de taux de pratique) ou le nombre de clubs professionnels ou de haut-niveau (29 clubs élites). Nous nous maintenons également en haut des classements en ce qui concerne les équipements sportifs (2ème région, mais 1ère pour les équipements sportifs de nature), ou le nombre de professionnels travaillant dans le secteur du sport et de l'animation (3ème région). Le poids du sport dans la Région est conforté par un soutien financier important.

Cela s'exprime notamment par une politique volontariste pour le développement des pratiques sportives et la formation, la structuration des équipements sportifs, l'accompagnement des clubs et des manifestations sportives ou encore, par le développement du sport en milieu scolaire.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La stratégie culturelle régionale, au travers de ses dispositifs d'accompagnement des acteurs du territoire, promeut l'égalité d'accès à la culture et l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et l'innovation. Elle souhaite fortifier l'économie de la culture et du patrimoine et accroître sa visibilité et son rayonnement à l'international. Ainsi, ces 3 dernières années, les équipements culturels structurants, les acteurs culturels, les compagnies et festivals, les lieux de diffusion de proximité, les artistes et auteurs, les musées et sites patrimoniaux ont été accompagnés par la Région pour permettre à chaque habitant d'Occitanie de vivre une expérience de partage culturel.

Pour accompagner cette dynamique de vivre ensemble, d'inclusion et de solidarités pour toutes et tous, la Région Occitanie poursuit sa structuration au plus près des territoires, en subventionnant les associations qui œuvrent dans le champ des politiques publiques régionales. Les Maisons de Ma Région, déployées désormais sur l'ensemble du territoire, sont un moyen important de proposer un accès direct aux services de la Région et de renforcer l'information de proximité pour tous les habitants.

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau X, annexe n°1)

- **LA REGION AUX COTÉS DES ACTEURS DU VIVRE ENSEMBLE DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LES DISCRIMINATIONS**

Défendre le bien-vivre ensemble grâce à l'action du milieu associatif et dans le respect des différences

En ce qui concerne le bien-vivre ensemble, au-delà des actions qui sont proposées dans le cadre du plan santé et bien-être, il s'agira de renforcer l'action régionale en transversalité, en impliquant toutes les politiques publiques. Cela pourrait se traduire par un **plan d'actions transversal global** pour un territoire d'Occitanie, coconstruit avec les têtes de réseaux associatives intervenant sur les champs des discriminations.

Chacune des actions opérationnelles proposées devra permettre d'aller vers une égalité réelle pour tous et pour toutes en veillant à un bénéfice par chacun et chacune quel que soit son lieu d'habitation, son âge, ses accès au numérique, son degré d'autonomie, voire son handicap, dans le respect des différences.

La Région développera des projets intergénérationnels qui renforcent les solidarités, qui assurent le bien-être et le vivre ensemble des plus jeunes aux aînés. Il pourrait s'agir de soutenir la création de lieux intergénérationnels renforçant les liens entre différents établissements sur un territoire donné, ou encore d'aider à la création d'une plateforme régionale mettant en lien les personnes isolées avec des jeunes dans le cadre d'une volonté partagée. [CCO P47]

Par ailleurs, la Région confirmant la place importante du milieu associatif en tant qu'acteur du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité de la région Occitanie, a décidé de la **mise en place d'un Comité Régional de la Vie Associative**, instance de dialogue et de concertation régulière avec les têtes de réseaux associatives du territoire, instance transversale à toutes les politiques publiques régionales dont les associations sont bien souvent les premiers relais (sport, culture, solidarité, jeunesse etc.).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Soutenir le droit à un logement pour toutes et tous et lutter contre la précarité énergétique

Dans le domaine du logement et en complément de l'écochèque, la Région va accélérer son action sur la rénovation énergétique avec le déploiement du service public intégré de la rénovation énergétique (SPIRE) pour un accompagnement complet, personnalisé et de proximité pour tous les citoyens vers la rénovation énergétique, à un coût accessible [CCO P24, CCO P25, CCO P26, CCO P27].

Par ailleurs, le Plan Recherche et Innovation vise le développement de la recherche appliquée sur les biomatériaux, matériaux biosourcés, biodégradables et entièrement recyclables. Ces mesures permettront à terme de promouvoir des matériaux non polluants et favoriser un mode de vie plus écologique.

Enfin, la Région veillera à maintenir à un haut niveau l'engagement des crédits FEDER pour la rénovation énergétique des logements sociaux dans les futurs programmes européens 2021-2027.

Simplifier les démarches administratives et améliorer la circulation de l'information entre opérateurs, administration et usagers [CCO P09]

Consciente des difficultés rencontrées par certaines associations dans l'accomplissement de leurs missions, la Région souhaite faciliter la vie aux associations en simplifiant les démarches administratives et via un espace dédié, à partir duquel elles peuvent solliciter des demandes de subventions de façon dématérialisée, via un dossier unique et en déposant une seule fois les pièces communément demandées par les directions, c'est la version « dites-le nous une fois » pour les associations.

En intensifiant la dématérialisation de tous les dossiers de demande de financement dans le domaine du sport, la Région accompagne les clubs de manière plus efficace et permet aux dirigeants bénévoles un gain de temps sur les tâches administratives. Par ailleurs, donner un accès à tous les clubs du territoire sur un portail sport région (agenda partagé) doit leur permettre de mieux communiquer sur leurs événements, matches...

Un portail dédié aux acteurs de la culture, en open data, permettra la mise en ligne des programmations culturelles à venir, ou le partage d'informations culturelles entre professionnels et publics.

Enfin, d'autres actions seront déployées comme le Portail ASKIP (échange d'informations et de données par les associations, lieux et opérateurs culturels) ou encore l'édition d'un guide complet de gestion retraçant les leviers et mesures fiscales et sociales que peuvent actionner les clubs sportifs pour faire face à la crise. Ce guide, diffusé largement au mouvement sportif régional, doit permettre à l'ensemble des acteurs de monter en compétence.

- LA REGION ENCOURAGE LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES DE CHACUN.E DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Encourager la fréquentation des lieux culturels et la pratique sportive des jeunes

Le désir de culture des jeunes, première préoccupation de la Région, la conduit à proposer des outils de facilitation d'accès à la culture, cartes ou pass pour fréquenter les lieux et événements culturels et pour se déplacer. Il conviendra d'établir un diagnostic sur le nombre et le genre de pass proposés aux jeunes sur le territoire d'Occitanie et leur réelle utilisation. Il s'agit également d'étendre le dispositif Carte Jeune aux bons plans Culture et Sport.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La médiation des œuvres en direction de tous les publics, et en particulier des jeunes sera l'une des actions prioritaires. Dans le domaine du sport, **le reste à charge zéro pour les familles** est déterminant pour consolider la pratique sportive et contribuer à la prévention santé des jeunes. Le « reste à charge zéro » concernera les activités sportives des enfants de moins de 18 ans de familles défavorisées.

La Région doit tout mettre en œuvre pour permettre au mouvement sportif local, notamment les ligues régionales et les comités départementaux, de se structurer et de donner les moyens aux clubs sportifs d'assurer leur survie et de se développer, en programmant les ressources nécessaires pour assurer ces missions d'intérêts général.

Cela doit se traduire par un **soutien renforcé des dispositifs de subventions à destination des ligues et des comités régionaux**, notamment via les programmes de formation des bénévoles, mais également par des subventions via les **programmes des clubs « Ambassadeurs » et « Occitanie – Sport pour tous »**.

Les CREPS d'Occitanie sont des outils d'excellence sportive, de formation et d'accueil. Mais ils sont aussi **de véritables opérateurs au service du développement de la pratique sportive en région**. Lieux importants pour comprendre l'évolution du sport de demain, ils constituent des laboratoires pour travailler de nouveaux sujets et proposer une politique sportive innovante autour de nouvelles formations bi-qualifiantes, de la thématique de l'emploi partagé... La Région s'engage pleinement dans une coopération quotidienne afin de leur permettre de devenir de véritables opérateurs au service du Sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Promouvoir des formes de médiation culturelle et encourager un réseau de lieux de proximité pour une permanence artistique et culturelle sur tout le territoire

Accompagner les réflexions et travaux sur les médiations nécessaires à la diversification des publics de la culture et expérimenter de nouvelles médiations en lien avec les usages numériques, à Narbo Via notamment.

Proposer des COPIL « Bassins de vie » à l'échelle de l'Occitanie pour des projets culturels de territoire articulés entre puissances publiques et acteurs

Ces temps bisannuels de rencontre entre collectivités territoriales, Etat et principaux acteurs culturels permettraient une articulation plus cohérente des objectifs partagés, des actions menées et des aides apportées.

Participer à une expérimentation permettant la création d'un enseignement culturel de la maternelle au lycée

Il est proposé l'expérimentation d'un programme scolaire "De l'approche par la couleur pour les plus petits, à la compréhension de l'évolution des civilisations pour les lycéens" dispensé par des diplômés issus des filières histoire de l'art/ philosophie/archéologie. Ce programme vise à encourager, dès le plus jeune âge, le goût de la rencontre et de la confrontation avec l'œuvre, avec l'autre et à œuvrer à une société plus égalitaire.

Lancer les rencontres régionales annuelles de la médiation pour les professionnels de la culture et du patrimoine : échanges, débats, bonnes pratiques et ateliers de réflexion et de production en vue de réformer les outils de transmission et de connaissances à destination des jeunes et du public.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Favoriser l'installation de relais culturels sur tout le territoire [CCO P13]

En lien avec les communes, des lieux de vie seront identifiés comme lieux de permanence culturelle : cinémas, cafés, médiathèques, maison commune, foyer social pourront faire l'objet d'une contractualisation pour des projets inscrivant une présence artistique et culturelle permanente, loin des métropoles, avec une ambition de partage, de rencontres et de dialogue.

Structurer des temps réguliers d'échanges avec les acteurs, les usagers et les outils du territoire

Lancer les rencontres régionales annuelles de la culture en Occitanie

Avec l'aide des agences régionales, proposer un temps annuel de rencontres et de réflexion avec les différentes filières de la culture et du patrimoine organisé autour de préoccupations très actuelles : publics, économie de la culture, innovation.

Proposer une coordination régionale des 9 Etablissements Publics de Coopération Culturelle d'Occitanie pour partager préoccupations, outils et réponses aux attentes des usagers et valoriser un patrimoine ou des œuvres allant de la Préhistoire à nos jours, sous la forme de musées, patrimoine UNESCO, théâtre ou centre d'information et de documentation sur l'Occitan.

Améliorer la qualité et l'excellence environnementale des lieux de pratique et de diffusion pour permettre la reconnaissance d'une excellence sportive et culturelle en Occitanie

Créer un nouveau lieu culturel structurant en zone rurale : accompagner le développement d'un lieu structurant, exemplaire en matière environnementale, pour les arts de la Marionnette.

Accélérer la rénovation des équipements sportifs par un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour développer des sites d'excellence sportive

Afin d'assurer l'accueil des sportifs en préparation dans la région Occitanie lors des prochaines années et attirer des délégations internationales, la Région s'investit notamment dans la rénovation des équipements sportifs afin qu'ils deviennent sites d'excellence sportive et d'excellence environnementale au travers notamment d'un Appel à manifestation (AMI). L'objectif est d'accompagner les sites et équipements subventionnés à devenir d'excellents Centres de Préparation aux Jeux tels que souhaités par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Faire du CREPS Site Font-Romeu le phare de la haute performance sportive en France

La Région a décidé d'investir massivement afin de développer l'attractivité du CREPS de Font-Romeu et d'en faire un des tous premiers sites mondiaux de référence dans l'accompagnement à l'entraînement en altitude.

Ce programme d'investissement s'inscrit dans un contexte d'organisation des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. La première tranche de l'opération devrait être livrée un an avant les Jeux de Paris 2024.

Accélérer la transition énergétique et écologique dans les pratiques

La mutation du mode d'éclairage des équipements culturels concourt à un mode d'action publique plus vertueux sur le plan énergétique. Il est donc proposé un **plan LED aux équipements culturels d'Occitanie**. Les moyens dégagés par une moindre consommation de fluide peuvent être réinjectés dans des actions culturelles et artistiques.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Pour répondre aux enjeux de la transition, tout en accompagnant l'émancipation des citoyens, **le dispositif Evasio Culture sera renforcé en renforçant l'intermodalité** (élaboration de produits touristiques combinant transports collectifs et accès à des sites ou événements pour capter la clientèle régionale : Pass Musée, box découverte, WE visites, hébergement et repas...).

Défendre et reconnaître les lieux indépendants et subventionnés et accompagner la structuration des secteurs ou acteurs fragiles

Créer un label « D'Occitanie et de nulle part ailleurs » pour protéger les acteurs indépendants de la Région et distinguer les festivals, libraires et cinémas indépendants œuvrant en faveur du développement durable ou de la prise en compte du handicap.

Consolider le secteur des arts visuels en structurant la filière arts visuels afin de donner plus de visibilité aux professionnels du secteur très impactés par la crise sanitaire et économique (artistes, galeristes, lieux de diffusion).

Aider les jeunes comédien.ne.s qui sortent de conservatoires régionaux à s'insérer professionnellement dans le milieu du spectacle.

Donner plus de moyens aux lieux qui valorisent la langue occitane.

Promouvoir la transversalité dans l'approche des politiques publiques de la solidarité, du sport et de la culture et renforcer la prise en compte des citoyens dans la formulation des projets

Conforter les Maisons de la Région comme un lieu ressource et d'information pour les territoires sur les actions du vivre ensemble (tourisme, culture, sport, aides aux associations).

Avoir un « réflexe sport » dans toutes les politiques régionales (ex. transport/vélo)
Le sport est un sujet transversal, qui ne peut pas et ne doit pas être traité uniquement par une politique dédiée. Il est proposé d'inclure des objectifs partagés dans les actions des secteurs mobilité, développement durable, tourisme, santé, jeunesse, inclusion et cohésion sociale, développement économique ou culture et patrimoine (ex. conjuguer préservation des espaces naturels et pratique sportive, décliner le plan alimentation dans les CREPS, etc).

Lancer un budget participatif culturel introduisant de nouveaux domaines d'actions.

Suggérer des CA et comités incluant des citoyens : Encourager les lieux financés par la Région à intégrer des représentants des publics, citoyens, usagers dans les instances décisionnaires.

Accompagner de nouveaux projets

Lancer une semaine consacrée au livre et à la lecture dans toute l'Occitanie pour stimuler l'acte de lire et valoriser auteurs, maisons d'édition, librairies, médiathèques d'Occitanie.

Proposer un partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour compléter les dispositifs régionaux de soutien aux patrimoines.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Lancer un appel à projet pour valoriser les expressions artistiques véhiculées par l'oralité. Augmenter les types d'expression "parlant directement" aux publics : développer une orientation forte autour de l'oralité, faire vivre et rayonner les cultures d'Occitanie.

Par ailleurs et en lien avec le levier « Nouveaux repères économiques, sociaux et environnementaux, il est proposé d'évaluer et revoir les dispositifs d'accompagnements des acteurs/projets culturels ou sportifs, sur la base de nouveaux critères incluant conditionnalités, lutte contre toutes les discriminations, diversification des usagers et consolidation des nouveaux usagers. Il s'agit de s'inscrire fortement dans la lutte contre toute forme de violence, de discrimination et de radicalisation, et d'influer ainsi positivement sur la vie des clubs et de favoriser des comportements vertueux, un mode d'actions en circuit court, et l'inscription des projets dans les bassins de vie du territoire.

IV – INDICATEURS

Propositions d'indicateurs à partager/préparer avec les futurs bénéficiaires et en lien avec les nouveaux critères cités ci-dessus :

- *Nombre total d'usagers différents*
- *Proportion de nouveaux usagers par catégorie d'âge, et notamment jeunes.*
- *Analyse des jauges par esthétique/discipline*
- *Nombre d'actions en lien avec le territoire/bassin de vie*
- *Nombre d'actions en coproductions sur le bassin de vie*
- *Nombre de résidences longues/de projets en lien avec un relais culturel*



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

NOUVEAUX REPERES ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Une des voies, portée par la Convention citoyenne pour l'Occitanie est de remettre au cœur de l'action politique, les finalités que les citoyens attendent des politiques publiques en général et des politiques régionales en particulier. Il s'agit de viser l'amélioration du quotidien des femmes et des hommes vivant en Occitanie aujourd'hui et demain. Le bien-être constitue ainsi cette nouvelle « boussole » sur laquelle s'appuyer pour orienter l'action régionale.

Ceci nous amène à changer nos repères habituels en définissant de nouveaux indicateurs, en évaluant autrement nos politiques régionales et en conditionnant les aides à l'exemplarité sociale et environnementale des entreprises.

I - UNE DEMARCHE DEJA ENGAGEE PAR LA REGION OCCITANIE

Depuis 2016, la Région Occitanie a déjà œuvré en ce sens à plusieurs niveaux avec :

- ***L'inclusion d'indicateurs ad hoc dans chaque délibération créant ou modifiant des politiques régionales***

Les indicateurs permettent le suivi de l'action régionale et concourent à l'évaluation de celle-ci selon un calendrier prévisionnel adapté. Certaines politiques régionales, telles que la stratégie REPOS, sont dotées de nombreux indicateurs suivis et actualisés régulièrement.

- ***L'usage d'une batterie d'indicateurs généraux*** (socio-culturels, économiques, environnementaux, sanitaires...) la plus large et pertinente possible, permettant d'évaluer annuellement, de manière fine et transversale, « ***l'état de bien-être*** » en région.

L'évaluation du bien-être ressenti en région a été réalisée à partir d'approches quantitatives et qualitatives. Près de 100 indicateurs de mesure objective du bien-être à l'échelle des bassins de vie vécus ont d'abord été définis dans le cadre du rapport « Regards Statistiques sur les Dimensions du Bien-être en Occitanie » en 2018. Puis, des éléments plus qualitatifs issus d'enquêtes et de consultation avec les citoyens d'Occitanie ont été présentés dans le rapport « Regards sensibles et qualitatifs sur le bien être en Occitanie » en 2019.

- ***Les Missions d'information et d'évaluation*** créées par l'Assemblée Plénière

Trois missions d'information et d'évaluation ont été conduites depuis l'adoption du règlement intérieur : modalités et conséquences de l'Union des régions, changement climatique en Région Occitanie, dispositif de soutien à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en Occitanie.

- ***La mise en œuvre d'études d'évaluation***

Ces études permettent d'évaluer de manière approfondie certaines politiques régionales : dispositif éco-chèques, dispositifs d'aide aux entreprises, ... Une évaluation spécifique aux actions financées par des obligations vertes et sociales (Green Bonds) a été menée en 2019 et 2020. Les méthodes utilisées pour évaluer l'impact social et environnemental des actions financées dans ce cadre, pourront être généralisées à d'autres actions.

- ***La mise en œuvre de critères de conditionnalité pour les aides attribuées aux entreprises, associations, collectivités***

En 2017, la Région a renforcé le Règlement de gestion des financements Régionaux (RGFR), via la mise en œuvre de critères de conditionnalité des aides attribuées aux entreprises et collectivités.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Ces aides sont conditionnées au respect d'un certain nombre de critères sociaux et environnementaux :

- La réduction de l'empreinte environnementale et le développement de la sobriété énergétique
- L'amélioration des conditions de travail, l'évolution professionnelle des salariés et le respect des clauses sociales
- La lutte contre les discriminations
- L'éthique financière

Aujourd'hui, la Région va plus loin et réinterroge ses pratiques en matière d'observation, d'évaluation et de conditionnalité des politiques régionales.
(cf. tableau XI, annexe n° 1)

II - UTILISER LE BIEN-ETRE SOCIAL ET DURABLE COMME BOUSSOLE DE L'ACTION REGIONALE

Le bien-être, préoccupation commune à tous les citoyens, se pose avec évidence comme la finalité de toute politique publique. Toutefois, la question du bien-être est aujourd'hui abordée de l'unique point de vue individuel et immédiat. Comme en ont débattu les citoyens lors de la Convention citoyenne pour l'Occitanie, il est nécessaire d'élargir la question du bien-être au bien-être collectif et au bien-être de demain.

De la notion de bien-être collectif découle une perspective de réduction des inégalités et une transformation de notre modèle vers plus de justice sociale : le bien-être pour tous sur tous les territoires. La notion de bien-être de demain reflète un modèle plus durable et vertueux pour les générations futures.

Réinterroger nos repères habituels est une nécessité. Comme l'ont démontré plusieurs économistes français (Patrick Viveret, Jean Gadrey, Dominique Meda, Florence Jany-Catrice, ...), les indicateurs de richesse ou de santé économique tels que le PIB, le taux de chômage, ... sont insuffisants et trompeurs car ils ne permettent pas de mesurer les réalités sociales et environnementales des territoires. Si la qualité de bien-être est effectivement corrélée aux indicateurs monétaires, elle n'augmente pas pour autant, dans la même proportion et peut masquer d'importantes inégalités.

Aussi, il est nécessaire de définir des indicateurs susceptibles de mieux refléter nos priorités, comme la qualité de vie, la justice sociale et territoriale, le défi climatique et environnemental, ... A l'instar de la loi Sas d'avril 2015, ces indicateurs alternatifs de mesure de la richesse doivent couvrir les différentes dimensions du bien-être : sa dimension collective comme progrès social et sa dimension environnementale à travers le cadre de vie, la santé, ...

Ces indicateurs permettront de mieux comprendre l'évolution du contexte et l'état de bien-être dans les territoires, d'évaluer l'impact direct ou indirect de l'action régionale en cours sur les territoires et ses habitants, afin d'adapter les politiques régionales en conséquence.

Toutefois, ces indicateurs n'apportent qu'un premier éclairage et ne reflètent qu'une partie de la réalité, car ils ne permettent pas d'appréhender une dimension plus humaine de la réalité comme le vécu ou le ressenti des citoyens. En effet, comme le dit très justement Edgar Morin, « on oublie que le plus important de nos vies échappe au calcul : le bonheur, la souffrance, le malheur. Finalement, on arrive à un univers où on ne voit plus la qualité de la vie, on ne voit plus la vie elle-même ; on voit des chiffres. » Au-delà des nouveaux outils de mesure et d'évaluation et afin de recueillir des éléments d'éclairage plus qualitatifs et plus proche du vécu, les citoyens doivent être placés au cœur de la définition de ces outils (indicateurs, critères, ...) et de l'évaluation des politiques régionales.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Par ailleurs, le bien-être de tous dans tous les territoires, relève d'une responsabilité partagée entre les institutions, les acteurs des territoires et les citoyens. Ainsi, la Région, qui s'appuie largement, sur les acteurs des territoires, les associations, les collectivités locales, les entreprises, etc., veillera à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

III - OBSERVER ET EVALUER AVEC DES INDICATEURS ET CRITERES OBJECTIFS ADAPTES AUX ENJEUX ET A CHAQUE TERRITOIRE

Mieux connaître l'environnement dans lequel les politiques régionales sont menées

- **Mesurer le développement humain et l'évolution des problématiques sociales**

Plusieurs indices à développer :

- L'Indice de Développement humain décliné au niveau territorial permet de mesurer les niveaux de vie, d'éducation et de santé à une échelle territoriale à définir. L'échelle des bassins de vie vécus utilisés depuis quelques années reste la plus pertinente pour une observation fine des problématiques sociales et du développement humain.
- L'Indice de Santé Sociale développé par Florence Jany-Catrice est un indice synthétique qui permet de se comparer avec les autres régions. Il prend en compte plusieurs dimensions : le revenu, le travail/l'emploi et l'éducation/la santé/logement/les liens sociaux.
- L'indicateur du « Mieux Vivre Régional » de l'OCDE s'appuie sur plusieurs thèmes : l'emploi, la santé, le revenu, les services, le respect de l'environnement, le logement, l'éducation, la sécurité, l'engagement civique, la vie sociale.

- **Mesurer l'évolution des problématiques environnementales**

De nombreux indicateurs sont déjà suivis de manière précise. Un indice synthétique tel que l'Indice Temporel de l'Environnement, mis en place par d'autres collectivités locales, les compléterait afin d'attribuer une note par territoire selon plusieurs aspects : l'air/le bruit, le climat/les transports, l'eau, l'espace/les risques, la faune/la flore/ l'utilisation des ressources.

- **Mesurer la capacité de résilience des territoires**

La résilience peut se définir comme la capacité pour un territoire à rebondir après une crise. Cette résilience peut se mesurer sur plusieurs champs : la vulnérabilité et l'hyper-spécialisation des territoires, l'innovation territoriale, le degré d'autosuffisance de la Région et de ses territoires.

Evaluer l'action régionale au regard des enjeux sociaux et environnementaux

- **Privilégier les indicateurs d'impact social et environnemental pour chaque politique votée par la Région**

Les indicateurs définis en application du règlement intérieur devront privilégier la mesure de l'impact environnemental (gaz à effet de serre, empreinte écologique, ...) et de l'impact social en lien avec la définition du bien-être.

- **Mesurer la valeur ajoutée territoriale**

Un travail sera initié pour mesurer la Valeur Ajoutée Territoriale (définie par le Club d'Analyse Economique d'Ad'Occ) prenant en compte le maintien ou la création d'emplois, les partenariats entre acteurs de l'écosystème et la réponse aux besoins primaires.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

IV - OBSERVER ET EVALUER AVEC LES CITOYENS

Définir avec les citoyens le bien-être à atteindre et les outils de mesure

La démarche consiste à mettre directement les citoyens en situation de définir les indicateurs qui mesurent ce qui compte pour eux, ce qui fait leur bien-être, comment le définir et en faire un objectif de progrès.

Cette étape est nécessaire pour relativiser le bien-être matériel, exacerbé par un modèle de surconsommation, dans le but de donner aux autres dimensions du bien-être toute leur importance.

Evaluer les politiques régionales avec les citoyens

Les indicateurs doivent être complétés par des éléments de mesure plus qualitatifs collectés en interrogeant directement les citoyens, quels que soient leur âge, leurs conditions de vie, le territoire où ils habitent, etc.

Le citoyen doit participer aux évaluations, que ce soit au moment de la conception des politiques publiques ou de leur mise en œuvre, d'où la nécessité de constituer des jurys citoyens tirés au sort, des panels citoyens, etc.

Mettre en œuvre le suivi et l'évaluation du Green New Deal au regard des propositions faites dans le cadre de la Convention citoyenne pour l'Occitanie

Un Comité de suivi citoyen sera mis en œuvre pour rendre compte de la manière dont les propositions de la Convention seront intégrées dans les politiques régionales, et un bilan annuel sera institué.

V - MESURER LA COMPATIBILITE DU BUDGET REGIONAL AU REGARD DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX : « LE BUDGET VERT »

Le vote du budget est le moment où se traduit concrètement l'action régionale. C'est d'ailleurs à cette occasion que sont votées les dépenses qui peuvent avoir un impact positif sur le climat et l'environnement.

En 2019, l'Etat a mandaté l'Inspection Générale des Finances et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable pour évaluer son budget au prisme de l'environnement. Plusieurs Métropoles (Paris, Lyon, Strasbourg, Lille...) ont également manifesté leur intérêt pour ce travail de transparence et de cohérence.

En s'appuyant sur la méthodologie d'évaluation objective, équilibrée, et adaptée aux collectivités locales, la Région Occitanie souhaite être la première région de France à initier, lors du Budget 2021, une démarche de classification des dépenses régionales sous l'angle de l'analyse « climat ». L'objectif de la démarche étant de poursuivre le renforcement, entamé depuis 2016, de la part du budget régional favorable au climat, en parfaite cohérence avec la stratégie « Région à Energie POSitive » (REPOS), marqueur fondamentale de l'action régionale.

En annexe du budget primitif 2021, un « Budget Vert » classera les dépenses régionales en 5 catégories :

- dépenses très favorables (réduction significative des émissions de gaz à effet de serre) : construction de bâtiments à énergie positive, rénovation thermique des bâtiments, éolien flottant, achat de bus électriques, drague à hydrogène... ;



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- dépenses plutôt favorables (réduction des émissions à court terme, mais sans être entièrement alignées avec la trajectoire de neutralité carbone de la France) : achat de rames TER et de bus non diesel, part des dépenses de personnel dédiée à la stratégie climatique... ;
- dépenses neutres : sans impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- dépenses défavorables (émission de gaz à effet de serre de manière significative) : dépenses de carburants ou de combustibles fossiles, parc automobile non électrique, achat de bus diesel, versement à des aéroports... ;
- dépenses indéfinies : le manque d'information empêchant de préciser les catégories et/ou les montants, cette part « indéfinie », encore importante dans le budget 2021 aura vocation à diminuer dans les années à venir.

VI - CONDITIONNER LES AIDES REGIONALES POUR DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT A IMPACT POSITIF

La Région Occitanie soutient par ses dispositifs l'action d'entreprises de toutes filières régionales, d'associations, de collectivités locales. Depuis 2016, la Région a aidé près de 40 000 entreprises et 200 000 emplois ont été maintenus ou créés. Les aides régionales, mieux adaptées au profil de chaque entreprise, se sont massifiées. Pour répondre à la crise en 2020, de nouveaux dispositifs ont permis l'octroi de 46 000 aides (bénéficiant majoritairement à des PME) accordées à près de 30 000 entreprises avec une aide moyenne de 28 700 € (hors fonds de solidarité nationale) pour un montant total de près de 200 millions d'euros. Par ailleurs, la Région a contribué au Fonds de solidarité nationale à hauteur de 36 millions d'euros, lequel a permis d'accompagner 186 000 entreprises en Occitanie pour un total de 463 000 aides.

Face à la crise économique et sociale sans précédent, couplée à l'urgence climatique, la protection des emplois et la réorientation vers un nouveau modèle de développement plus juste et plus durable sont les priorités de la relance économique.

Aujourd'hui, la Région Occitanie veut renforcer l'exemplarité des acteurs soutenus. Elle souhaite soutenir un entrepreneuriat à impact positif et donc conditionner ses aides à une exemplarité écologique, énergétique, sociale et éthique des entreprises.

D'où le renforcement nécessaire des critères de conditionnalité des aides régionales dont les objectifs sont :

- **de protéger l'emploi local et les salariés ;**
- de poursuivre la concrétisation de l'engagement de la Région Occitanie en matière de **développement durable ;**
- **de protéger nos entreprises régionales de la concurrence déloyale** qu'elles subissent de la part de pays à bas coûts ;
- **d'amplifier le nécessaire contrôle de l'argent public ;**
- **de valoriser les acteurs locaux vertueux.**



Renforcer les critères de conditionnalité des aides

Toutes les aides aux entreprises seront désormais assujetties aux critères et principes suivants :

o **Critère anti-délocalisation**

Est entendu au sens de délocalisation le fait de transférer volontairement, en dehors du territoire de l'Occitanie, une partie ou la totalité des activités de l'entreprise entraînant une diminution du nombre d'emplois en région, que ce soit au travers de filiales appartenant à la même entreprise ou par l'intermédiaire de sous-traitants auprès d'entreprises non affiliées.

L'entreprise s'engage à ne pas délocaliser et au **maintien de l'activité en Occitanie pendant une période de 5 ans**, à compter de la date de la fin de réalisation de l'activité sur le site aidé. Cette période est portée à 8 ans pour les contrats d'innovation. Ces délais sont prolongés en cas d'avenants signés.

La délocalisation est appréciée en fonction **du lieu de la réalisation effective du projet**, de la production ou du service.

o **Protection de l'emploi local**

L'aide publique doit être conditionnée au maintien des emplois et de l'activité sur le territoire régional.

Les conventions prévoient le **maintien pour une durée déterminée** des emplois créés en Région.

L'entreprise s'engage dans une démarche d'accueil des **stagiaires de classe de 3^{ème} et des apprentis** de la Région.

Sauf cas de force majeure, dû à un élément extérieur indépendant de la volonté de l'entreprise, la Région est en droit de récupérer tout ou partie de la subvention en cas de non-réalisation des prévisions de recrutement, tant en termes de nombre d'emplois créés que de type d'emploi annoncé. Pour analyser la création d'emplois, la Région s'accompagne des outils d'analyse qu'elle déploie dans le cadre de son Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

o **Protection de l'environnement**

Le projet soutenu par la Région doit contribuer aux objectifs du Green New Deal et l'entreprise doit être en conformité avec la réglementation environnementale.

L'entreprise s'engage à mener des actions concrètes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (plan de déplacements d'entreprise, véhicules électriques, co-voiturage, éco-conception des produits et services responsables, réduction de la consommation de ressources, etc.).

L'entreprise produit tout document visant à attester qu'elle s'emploie à limiter ses rejets (dans l'air, l'eau et le sol), ses déchets ainsi que les nuisances sonores pour ses salariés et le voisinage.

L'entreprise s'engage à tendre vers une performance énergétique élevée :

- Entreprises de plus de 10 salariés : lancer une démarche relative à l'efficacité énergétique ;
- Entreprises de plus de 250 salariés : lancer un audit énergétique.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Pour les grands groupes :

- **L'obligation de transmission à la Région d'un rapport « climat »** qui intègre le bilan des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de l'entreprise, en amont et en aval de leurs activités, et qui élabore une stratégie de réduction des émissions des gaz à effet de serre.
 - **Ethique financière et sociale**
- **L'interdiction de détenir des actifs dans un paradis fiscal** : la détention d'actifs dans un ou plusieurs des États et territoires non coopératifs en matière fiscale, tels que définis par l'article 238-0 A du code général des impôts, est interdite. Lorsqu'à la date de publication de ce présent rapport cette règle n'est pas respectée, la société dispose d'un délai de six mois à compter de cette date pour liquider lesdits actifs.
- **L'interdiction du versement de dividendes** : l'octroi d'acomptes sur dividendes et l'attribution d'intérêt à titre de premier dividende, en numéraire ou en actions, sont interdits en 2021 et 2022 sur le bénéfice distribuable du dernier exercice clos.
- L'entreprise doit respecter les clauses d'insertion, les obligations légales en matière de formation des salariés et favoriser le dialogue social.
- L'entreprise doit garantir l'égalité Femme-Homme, et avoir enclenché des démarches en faveur de la diversité (inclusion des personnes en situation de handicap, lutte contre les stéréotypes etc...)
- La Région s'assure auprès de l'inspection du travail et de la direction générale des finances publiques que l'entreprise n'est pas en infraction en matière de travail illégal, de conditions de travail ou de discriminations.

Pour les entreprises de moins de 250 salariés :

- Informer les salariés sur l'utilisation des aides

Pour les grands groupes :

- Les aides font l'objet d'une **information au Conseil Social de l'Entreprise (CSE)**
- **La mise en place d'un plan de vigilance** : la société se dote d'un plan de vigilance lorsqu'elle est soumise aux dispositions de l'article L. 225-102-4 du code de commerce ».
- **La transparence sur les dépenses consacrées à la recherche et au développement** par les industriels, mais aussi les contributions publiques et caritatives reçues.

Accompagner et valoriser les entreprises exemplaires

La Région, par ces mesures incitatives, entend valoriser l'entrepreneuriat à impact positif, reflétant l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et la qualité de vie au travail au travers de projets exemplaires.

Afin d'aider les entreprises à répondre à ces critères renforcés, la Région Occitanie met à disposition de ces dernières, des outils leur permettant également de développer leur responsabilité sociale, notamment via un label « entrepreneuriat à impact positif ». L'objectif de la Région est ainsi de favoriser le développement d'un écosystème entrepreneurial engagé dans la transition sociale et écologique.

En somme, il sera essentiel d'accompagner, de valoriser et évaluer ces initiatives à fort impact social, environnemental et territorial.

Contrôler les entreprises soutenues et sanctionner le non-respect des critères de conditionnalité



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Les processus de contrôles sont renforcés en veillant au respect des critères de conditionnalité. La Région poursuit des contrôles sur pièce et sur place, dans le respect de la législation, en s'appuyant notamment sur le concours des autorités de contrôle pour apprécier au mieux la situation du demandeur (DGCCRF, DGFIP, URSAAF, inspection du travail, etc.).

Contrôle : la Région effectue ainsi :

- Un contrôle systématique pour les aides supérieures à un montant de 100 000 euros.
- Un contrôle aléatoire pour les aides inférieures à 100 000 euros.

La Région dispose d'un délai de 8 ans, à compter du paiement du solde de la subvention, pour procéder auxdits contrôles.

Sanctions : La Région, garante de la bonne utilisation des aides publiques vis-à-vis des citoyens, pourra agir à différentes étapes de la procédure et sanctionner les entreprises ne respectant pas les critères de conditionnalité :

- Au moment du versement de l'acompte ou du solde, en ne versant pas le reliquat.
- En cas de non-conformité de l'utilisation de la subvention à l'objet prévu, la Région peut demander à l'entreprise le reversement de tout ou partie de la subvention.

Par ailleurs, compte tenu de la nécessité de répondre rapidement aux besoins des entreprises et du délai de réponse des administrations sollicitées (Inspection du Travail, DGFIP...), les conseillers régionaux voteront les aides, le cas échéant, sous réserve de la vérification du respect des critères. Si l'avis conforme a posteriori s'avérait défavorable, la Région pourra demander le retrait de tout ou partie de l'aide versée.

Un dispositif concerté avec les entreprises

Un **comité de suivi**, regroupant des représentants d'entreprises (dirigeants, salariés, élus locaux, personnes ressources...) est créé. Il permet notamment :

- d'échanger sur les critères de conditionnalité des aides susvisées et d'évaluer le dispositif afin de l'adapter le cas échéant ;
- de proposer un accompagnement et des outils aux entreprises exemplaires qui souhaitent s'engager dans une démarche de transformation positive.

Des **expérimentations** pourront être mises en place pour améliorer l'ensemble des éléments du dispositif (critères de conditionnalité, outils d'évaluations, contrôles).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

REGION CITOYENNE

I - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : NOUVEAU CONTEXTE SOCIETAL, NOUVELLES ATTENTES CITOYENNES

Nous observons, depuis plusieurs années, et de manière toujours plus importante, la nécessité absolue de réinventer le rapport de l'administration et des élus au citoyen, dans le contexte d'un monde plus complexe, confronté à des enjeux multiples, et le défi du changement climatique global. Cela implique, naturellement, de faire toujours plus appel à l'expertise citoyenne, et aux initiatives de terrain, pour inventer les solutions de demain.

Les citoyens membres de la Convention citoyenne Occitanie ont exprimé la nécessité de « transparence pour établir la confiance en l'action publique ». Celle-ci passant par « l'accès à une information exhaustive, accessible », ainsi « qu'un plan de transformation valorisant toutes les initiatives qui existent déjà » et « mettant en œuvre toutes les conditions pour que les personnes qui souhaitent s'impliquer et s'engager parviennent à réellement participer à l'action publique ».

Les membres de la Convention attendent un plan de transformation qui « concilie démocratie représentative et participative ». En effet, si la démocratie représentative, conserve, plus que jamais, toute sa place légitime dans notre système de gouvernance, elle doit être confortée par une démocratie participative, apparue il y a de nombreuses années déjà en France, mais, qui, depuis plusieurs mois, a connu un essor tout à fait décisif.

Bien sûr, la crise des gilets jaunes, et les premières conclusions qui ont pu être tirées de la crise sanitaire, économique et sociale, n'ont fait qu'alimenter encore un peu plus le débat public, sur la nécessité d'aller plus vite, plus loin, plus fort en la matière. L'action publique doit aujourd'hui faire face à des remises en cause de toutes sortes, que celles-ci concernent sa capacité à améliorer concrètement la vie des habitants, ou qu'elles aient trait à la difficulté à se faire entendre d'une parole « légitime », dans un monde toujours plus bousculé par les réseaux sociaux, le règne de l'immédiateté et la tentation des intérêts particuliers. Or, cette légitimité passe aussi, pour les membres de la Convention citoyenne Occitanie, par plus de « simplicité dans les démarches administratives » et l'exercice « d'une véritable responsabilité partagée entre les institutions et les citoyen.n.e.s ». Tout cela implique donc, aussi, une relation de plus en plus étroite entre l'exercice de la citoyenneté, et le fonctionnement interne de l'administration.

II - UNE DYNAMIQUE DEJA ENGAGEE EN OCCITANIE

En Occitanie, la prise en compte de cette problématique a été relativement précoce, et les événements récents n'ont fait que conforter la légitimité d'une démarche, engagée, dès 2016 autour de plusieurs initiatives phare, telles que :

- Le lancement d'une grande consultation sur le choix du nom de la Région
- L'organisation d'Etats généraux du rail et de l'intermodalité (EGRIM)
- La création et l'élargissement du Parlement de la mer et du Parlement de la montagne
- La création d'un Conseil régional des jeunes
- L'installation d'une Assemblée des territoires, assise sur 73 bassins de vie.

Cette dynamique s'est ensuite poursuivie, aboutissant, en mars 2018, à l'adoption d'une charte régionale de la citoyenneté active, par le Conseil régional.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La mise en œuvre des outils compris dans cette charte s'est incarnée dans le lancement de plusieurs démarches de consultation et de concertation de terrain et numérique, en appui sur le site participatif Laregioncitoyenne.fr. Ce fut le cas sur des sujets aussi emblématiques que l'alimentation, et le lycée de demain. En outre, la campagne « La Région est à vous », menée en 2019, a été l'occasion, pour les élus, comme pour les services de la Région, d'expérimenter de nouvelles approches et postures de terrain, fondées sur l'empathie et l'écoute d'une parole qui a directement inspiré les lignes de forces stratégiques du projet « Occitanie 2040 », adopté par le Conseil régional en décembre 2019.

Les budgets participatifs ont constitué un moyen supplémentaire d'accorder plus de confiance au citoyen, en lui déléguant la gestion directe d'une partie du budget de la Région. Conçus pour la première fois à l'échelle régionale, en Occitanie, sur le modèle d'un certain nombre d'expériences dans des communes et des départements en France, ils ont également été déployés dans le cadre de cette dynamique d'ensemble. D'abord dans les lycées (budgets participatifs lycéens, dès 2016), puis en direction de l'ensemble de la population d'Occitanie, sur des thématiques aussi diverses que la culture, la montagne, le climat, l'économie circulaire, la citoyenneté ouverte sur le monde, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la mer et le littoral, l'alimentation durable ... Le nombre de participants est en augmentation constante (près de 40 000 votants pour le budget participatif « Ma solution pour le climat », par exemple).

Une première votation d'initiative citoyenne a été organisée en 2020. La mise à disposition des « commissions citoyennes », permettent à tout habitant le souhaitant, d'initier ou de nourrir un débat sur tout sujet d'intérêt pour lui, y compris de proximité. Ces outils permettent également d'interpeller la Région sur des points sensibles, susceptibles d'être mis à l'agenda de ses délibérations. La sensibilisation engagée du tissu associatif d'Occitanie, et la recherche « d'ambassadeurs de la citoyenneté » sont en mesure de relayer et promouvoir la démarche régionale, au plus près du terrain.

La Convention citoyenne régionale pour l'Occitanie, organisée en septembre et octobre 2020, et la votation d'initiative régionale en découlant, marquent le franchissement d'une nouvelle étape décisive pour le pilotage des politiques régionales.

Naturellement, l'ensemble des objectifs opérationnels relatifs à cette démarche d'ensemble, n'ont pas encore tous été atteints, et il s'agit désormais d'envisager la manière dont celle-ci doit être désormais prolongée, de façon structurée et institutionnalisée.

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION POUR ALLER PLUS LOIN

Dans le cadre du plan de transformation et de développement, il est proposé d'intensifier et élargir la mise en œuvre des outils innovants et expérimentaux lancés depuis 2016, dans la mesure où ils rejoignent bien les attentes exprimées par les citoyens dans le cadre de la CCO (cf. tableau XII, annexe n°1).

Cela supposera :

- La consolidation et l'amplification des démarches menées autour :
 - du Parlement de la mer, qui poursuivra et augmentera son action notamment auprès du grand public et des citoyens. Cette dynamique s'appuiera sur le forum du Parlement de la mer, instance d'informations et d'échanges ouverte à tous, et par la mise en place d'actions visant à démocratiser la mer et tourner les citoyens d'Occitanie vers la Méditerranée ;



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- du Parlement de la montagne, qui regroupe plus de 700 participants. Laboratoire d'expérimentation et d'innovation en matière de développement local, il a été associé à la préparation du Plan Montagne d'Occitanie, et sera à l'origine, notamment, du lancement de la Fête des montagnes d'Occitanie, dont la première édition a été reportée à 2021 ;
 - de l'Assemblée des territoires, qui, continuera à inscrire l'action régionale dans la proximité et le dialogue au plus près des besoins des citoyens. Ses principaux objectifs sont d'être un espace de concertation et de proposition pour le Conseil régional, de constituer un lieu de capitalisation, d'échanges, de bonnes pratiques, de mutualisation, de mise en réseau, ainsi que de favoriser le développement d'expérimentations et de pratiques innovantes ;
 - du Conseil régional des jeunes qui débutera les travaux de sa deuxième mandature en 2021, tout en capitalisant sur son expérience depuis sa création en 2018.
- L'installation d'un Parlement de l'alimentation durable : après avoir mené une grande consultation qui a abouti à l'élaboration du Pacte régional pour une alimentation durable, la Région souhaitera, avec ce nouvel outil, amplifier le travail de collaboration et de concertation entre les acteurs de l'alimentation de l'amont à l'aval, les collectivités et les consommateurs-citoyens.
 - L'amplification du recours aux budgets participatifs. Ces budgets devront cibler, en particulier, des champs d'intervention qui n'ont pas encore été couverts par les campagnes menées jusqu'ici, au premier rang desquelles les nouvelles mobilités, la promotion de la diversité culturelle en Occitanie, la citoyenneté européenne, la lutte contre l'abstention, l'éducation, dans le prolongement de l'ambition « lycée de demain ». Ces prochaines générations de budgets participatifs devront intégrer des systèmes de vote innovants, tels que le jugement majoritaire. Naturellement, l'amplification de cette dynamique, devra aussi s'appuyer sur une communication appropriée, et devra amener à ce que le nombre de participants progresse lui aussi, pour atteindre 150 000 votants, à fin 2021. Une action particulière devra conduire à ce que ces budgets participatifs mobilisent plus intensément les jeunes porteurs de projets, au moyen de systèmes d'accompagnement déclinés auprès des établissements d'enseignement (lycées, universités), et des entreprises.
 - S'agissant des jeunes publics, et ainsi que l'a également proposé la Convention citoyenne régionale pour l'Occitanie, le portage, en partenariat, d'actions de sensibilisation à la citoyenneté, dès le plus jeune âge, notamment au titre de la politique de la ville, pour une citoyenneté mieux informée, critique et participative. Les lycées constitueront un terrain privilégié de sensibilisation, dans le prolongement des démarches déjà engagées (budgets participatifs lycéens).
 - La promotion de la possibilité des votations d'initiative citoyenne, de manière à en susciter un plus grand nombre, et dans le prolongement de la votation d'initiative régionale, immédiatement organisée au sortir de la Convention citoyenne pour l'Occitanie.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- La capitalisation des expériences citoyennes déjà à l'œuvre dans certains champs d'intervention. Il importera ainsi de soutenir la dynamique citoyenne et participative dans les projets d'énergies renouvelables, qui devraient pouvoir atteindre, voire dépasser 100 000 citoyens-actionnaires sur le territoire régional, à horizon 2030. D'autres domaines devront également être investis, comme le numérique, avec la possibilité de soutenir des solutions et des acteurs locaux proposant des services souverains.
- Une amplification des démarches engagées par la Région en matière de simplification des process, et de promotion de la qualité de la relation avec les usagers. En ce sens, les actions tendant à une communication plus lisible, et plus transparente, en direction des habitants, une accélération des délais de traitement internes et de réponse apportées aux usagers, un accueil physique, téléphonique, et numérique, davantage qualifié et personnalisé, doivent également concourir à davantage de confiance, et promouvoir une véritable citoyenneté active. Les informations produites par la Région devront tenir de plus en plus compte, dans un langage simple, facile à lire et à comprendre, de la diversité des situations individuelles (localisation géographique, statut familial ...) Naturellement, cette ambition puisera dans la mise en œuvre de stratégies internes de transformation des pratiques professionnelles, par la formation, et un accompagnement managérial adapté.

Il s'agira également de systématiser le réflexe « citoyenneté » dans l'élaboration et le suivi des politiques régionales, dans la mesure où les citoyens ont clairement manifesté le souhait d'une prise en compte toujours plus forte de leur parole dans le nouveau rapport qu'ils appellent de leurs vœux avec l'administration et les élus.

Cela impliquera :

- L'organisation, en début d'un mandat, d'un « parcours des élus » leur permettant d'appréhender la diversité des activités déployées au titre des politiques régionales, et l'acquisition des fondamentaux de la démocratie participative et de la qualité de la relation avec les citoyens et les usagers.
- La déclinaison systématique de démarches participatives, qui soient réellement placées au cœur des processus d'élaboration des politiques publiques régionales, en constituant une étape obligatoire. Ces démarches devront systématiquement comprendre des « droits de suite », passant, non seulement, par la définition d'indicateurs adaptés, en lien avec un observatoire du bien-être, et de nature à rendre compte de la mise en œuvre des actions, mais également, par des retours d'information, et des rencontres régulières sur le terrain avec les habitants.
- La tenue de nouvelles Conventions citoyennes pour l'Occitanie (avec des représentations renouvelées pour chaque exercice). Un comité de suivi et d'évaluation citoyen sera mis en œuvre pour rendre compte de la manière dont les propositions de la Convention sont intégrées dans les politiques régionales, et un rendu public sera institué.
- Conformément à la transparence que les citoyens appellent de leurs vœux, l'organisation d'audits financiers, les associant, de la collectivité.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- Un recours croissant au levier de la contribution citoyenne, pour financer les investissements régionaux. Il sera envisagé de créer un portail régional du financement participatif pour inciter nos concitoyens à investir dans l'économie réelle de proximité (commerce de centre-ville, artisan du quartier, entreprise locale ...).

Il conviendra de mobiliser des « ambassadeurs de la citoyenneté active » et des relais partout sur le territoire régional, en appui particulier sur les « Maisons de ma Région ». Objectif : se rapprocher des citoyens, mieux leur faire connaître l'action régionale, mieux les écouter et agir de façon mutualisée et mieux coordonnée avec les autres acteurs mobilisés dans les territoires.

C'est ainsi que :

- L'usage du module dédié aux commissions citoyennes, devra progresser, de manière à constituer un point d'appui pour tout citoyen désireux de faire part, autour de lui, d'un sujet de préoccupation. Le tissu associatif régional, déjà sensibilisé sur ces questions, constituera un relais précieux pour en assurer la promotion. Ce tissu sera mis à contribution pour déployer un plus grand nombre d'actions de promotion, notamment au travers de conventions passées avec la Région.
- Dans cette même logique de promotion des relais et leviers d'action utiles ou nécessaires pour la citoyenneté dans les territoires, un événement d'échelle régionale pour valoriser l'engagement et la citoyenneté pourrait être organisé, dès 2021, qui permettra de renforcer la cohésion et la force du réseau régional des initiatives d'innovation démocratique, qui se font, chaque jour, un peu plus nombreuses, sur notre territoire.
- De même, les réseaux d'échanges et de pratiques sur l'innovation publique en général, et citoyenne en particulière, déjà installés par la Région, avec l'Etat, les autres collectivités territoriales, comme avec les autres Régions, seront poursuivis et amplifiés.

En résumé, la Convention citoyenne a particulièrement mis en avant les enjeux de simplification des démarches administratives. Elle a également exprimé des attentes fortes tendant, en particulier, à ce que toutes les conditions soient réunies pour que les personnes qui souhaitent s'impliquer et s'engager parviennent à réellement participer à l'action publique, et ce, dès le plus jeune âge, dans un cadre de transparence, conciliant pleinement la démocratie représentative et la démocratie participative. Enfin, a été pointée une forte exigence d'association des citoyen.n.e.s au contrôle de la mise en œuvre de l'action publique, selon une logique de responsabilité partagée. **C'est ainsi que les 4 mesures prioritaires énoncées par la Convention citoyenne Occitanie, et relatives à la citoyenneté, la démocratie et le service public, sont intégrées au plan de transformation et de développement [CCO P09, CCO P10, CCO P11, CCO P33].**

Ces mesures visent à :

- simplifier les démarches administratives et les rendre plus accessibles, avec entre autres, un langage plus simple et plus compréhensible ;
- enseigner à tous dès la jeunesse une pratique citoyenne, éclairée, critique et participative ;
- organiser un contrôle citoyen pour suivre la mise en œuvre des propositions de la Convention ainsi que de l'action publique, et en rendre compte.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

IV - INDICATEURS DE SUIVI ET EVALUATION

La mise en œuvre de ces orientations permettra de mesurer l'évolution du nombre de citoyens inscrits sur le site participatif Laregioncitoyenne.fr, le nombre de votants aux budgets participatifs et les montants alloués, le nombre de participants aux commissions citoyennes, le nombre de nouvelles politiques publiques conçues à l'appui de consultations citoyennes, par exemple.

Enfin, le site participatif « Laregioncitoyenne.fr » devra faire l'objet d'évaluations régulières lui permettant d'être toujours plus en phase avec l'ensemble des attentes et besoins des usagers, dans un contexte de montée en puissance régulière, et en veillant à ce que les publics les moins initiés ou les plus éloignés a priori de l'outil numérique puissent également y accéder.

Les mécanismes d'évaluation envisagés pour le site devront, eux-mêmes, être conçus sous un mode participatif, en appui sur un certain nombre d'outils et méthodes déclinés au titre du levier « évaluation » du plan de transformation et de développement, ainsi que tout indicateur susceptible de concourir à la mesure de la qualité de la relation « usagers » (pourcentages de satisfaction, par exemple, au sein d'un panel d'utilisateurs, niveau de connaissance des politiques régionales, etc.). Ces démarches évaluatives pourront également s'appuyer sur les méthodes et outils tirés du design de services et de politiques publiques, tels qu'ils sont pratiqués à la Région depuis plusieurs années.

Au global, c'est donc bien dans un nouvel équilibre indispensable associant la présence des élus, des agents de l'administration, des experts, et des citoyens, que l'action régionale entend développer dans le cadre du Plan de transformation et de développement, au service des territoires et des habitants.



TRANSITION NUMERIQUE

I - LA TRANSITION NUMERIQUE DOIT S'ACCOMPAGNER DE MESURES ET PRATIQUES DURABLES, INCLUSIVES, RESPECTUEUSES DES INDIVIDUS

La crise sanitaire a précipité notre monde dans la transition numérique. Celle-ci avait commencé avant, mais le confinement a obligé chacun à se doter d'outils numériques, dans tous les secteurs d'activité. Deux constats s'imposent :

- le besoin de formation et d'appui à la transition numérique est considérable ;
- le marché de la donnée est dominé au niveau mondial par des multinationales américaines et chinoises en l'absence de champion européen du numérique.

La transition numérique est donc une réalité que nous devons considérer comme un fait politique, pour lequel il est indispensable que la puissance publique se mobilise pour en tirer le meilleur, et pour en empêcher les aspects les plus négatifs. Avec le défi environnemental et celui de la lutte contre les inégalités, la transition numérique apparaît comme l'un des trois défis majeurs auxquels nous devons répondre à chaque échelon, du plus local au plus global.

Les mutations induites par les technologies numériques transforment voire révolutionnent les modes de vie, de communication et de travail. Elles ouvrent un champ d'opportunités inégalé, et sont même une nécessité pour atteindre de nombreux objectifs du Green New Deal : lutte contre le changement climatique, agriculture de précision, développement des circuits courts... Mais elles sont aussi porteuses de risques et inquiétudes, perçus ou réels, tant à l'échelle individuelle que collective. La Région Occitanie assume son rôle de protection, d'acculturation et d'accompagnement des citoyens et des entreprises dans la transformation de leurs modes de vie et de fonctionnement face à des usages numériques qui explosent.

D'abord en évaluant leurs impacts sur l'environnement, en recherchant des solutions concrètes pour limiter la consommation de ressources rares ou dangereuses. La Commission Européenne estime l'empreinte environnementale du numérique sur une fourchette de 5 à 9% de la consommation d'électricité mondiale. Mais l'impact environnemental du numérique concerne également la consommation d'eau, d'énergie primaire, des ressources naturelles non renouvelables qui interrogent principalement les modèles de fabrication et de distribution des équipements informatiques.

Autre constat : fin 2020, les fractures numériques restent une réalité. En France, 13 millions de personnes déclarent avoir des difficultés dans l'usage des outils numériques, près de 20 % de la population n'a pas accès à une connexion Internet fixe à domicile et 17 % ne possède pas de smartphone. Le Numérique doit être une opportunité pour tous les habitants, pour faciliter leurs déplacements, apprendre et se former, se cultiver et travailler d'où ils le souhaitent, en leur offrant les meilleures conditions possibles d'accès et de travail, et garantissant leur sécurité et celles de leurs données personnelles.

Les individus ne sont pas les seuls concernés. Les organisations de notre territoire doivent transformer leur mode de fonctionnement, leurs processus voire leurs activités pour bénéficier sans les subir de ces mutations technologiques sans précédent. De nouveaux modes de faire et de nouvelles compétences sont nécessaires pour mieux saisir les opportunités qui se présentent chaque jour, pour limiter la « destruction créatrice » inhérente à toute révolution industrielle et permettre de maintenir et créer de nouveaux emplois sur notre territoire, accessibles à tous et toutes. Tous les métiers se transforment, il n'y a plus d'un côté les métiers traditionnels et ceux de l'informatique, il y aura demain essentiellement des métiers où le travailleur verra son activité intégrer une part importante de numérique. Il faut impérativement sortir d'une image dépassée limitant le numérique aux geeks. Développer l'attractivité des métiers numériques pour les femmes, qui occupent à peine 30% des emplois de la filière et parfois 5% dans certaines spécialités, est un enjeu fort.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La Région s'engage dans la formation initiale, la relocalisation de filières stratégiques et l'accompagnement à l'utilisation des technologies par l'ensemble des organisations et filières, seuls moyens de garantir l'autonomie, la maîtrise de l'approvisionnement et la création d'emplois locaux, face à la montée en puissance des géants du numérique parfois qualifiés d'entreprises systémiques voire souveraines.

Enfin les débats récents sur le traçage et la protection des données personnelles, le biais des algorithmes ou l'impact écologique et sanitaire des technologies, montrent à quel point ces sujets sont sensibles, à juste titre, pour la population. Ils nécessitent un débat ouvert et une décision politique éclairée, partagée et volontariste au profit de l'intérêt général, illustré par des cas concrets. Partant de ces constats, la Région s'y engage résolument avec et pour l'ensemble de la population.

Ainsi, le Plan de transformation et de développement – Green New Deal Occitanie s'inscrit pleinement dans la priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique » : cette transformation doit alors profiter aux citoyens et aux entreprises, tout en aidant l'Union européenne à atteindre son objectif de neutralité climatique d'ici 2050. Pour l'Union européenne, la décennie qui s'ouvre doit être celle du numérique. Cela passera par la nécessité de renforcer sa souveraineté numérique, de fixer et d'imposer ses propres normes au lieu de suivre celles des autres puissances, de mettre l'accent sur les données, les technologies et les infrastructures.

Attentes et enjeux

- Gommer les fractures numériques pour plus de justice sociale et territoriale,
- Maîtriser l'impact environnemental du Numérique,
- Développer les capacités de travail et de formation à distance,
- Traiter les enjeux liés à la cybersécurité, aux données massives, aux intelligences artificielles en soutenant les initiatives des acteurs locaux,
- Accompagner les organisations dans leurs besoins de transformation digitale,
- Faire du Numérique un outil de proximité au service des filières et de la population
- Faire concret, au plus près des usagers et de leurs attentes.

II - EN MENANT DES ACTIONS NUMERIQUES AU BENEFICE DE LA FILIERE, EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SERVICES POUR TOUS LES ACTEURS ET LES PERSONNES, LA REGION PREPARE LA REponse A CES ENJEUX

L'action de la Région est traduite dans la Stratégie Numérique régionale, articulée autour de trois axes : Démocratie, libertés, citoyenneté/ Accès et accompagnement/ Innovation et transformation numérique.

En matière de Développement Economique et d'Innovation, la Région accompagne et soutient la transition numérique des TPE/PME/ETI, (AAP cybersécurité et portail CYBEROCC, Parcours Industrie du Futur, réseau régional des FABLAB, Cité des Métiers de demain à Montpellier et La Cité à Toulouse), la filière numérique, l'innovation et la structuration des acteurs (Digital 113, IOT Valley, jeux vidéo, Pôles de compétitivité).

Pour accompagner le développement d'une économie de la donnée conforme à nos valeurs, la Région construit et anime des dynamiques partenariales pour bâtir une capacité en données et services : Occitanie Data pour préparer une économie de la donnée éthique et équitable, OPenIG pour partager une infrastructure de géo-données utiles aux territoires, Open Data Occitanie pour ouvrir les données des acteurs publics, la fédération des centres d'hébergement et centres de calculs pour que la performance soit accessible en proximité. Egalement la Région soutient également l'acquisition de données pour l'enseignement supérieur et la recherche.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

En matière d'infrastructures, le réseau "THD'OC" d'infrastructure très haut débit relie nos établissements critiques et leur offre un service de qualité. Une infrastructure numérique performante des lycées et la labellisation des lycées numériques pour la transformation pédagogique complètent cet aspect.

En matière de formation, la Région propose un dispositif de formation à distance inédit à cette échelle, le développement de compétences numériques pour tous, l'accompagnement aux nouvelles pratiques de formation ainsi que le développement de compétences de haut niveau (IA, calcul quantique...).

Enfin, la collectivité conduit le développement en continu de services numériques pour les usagers : citoyenneté active, Carte Jeune, Environnement Numérique de Travail, LoRdi, ANIE, administration en ligne, Hub Entreprendre, observatoires, services numériques de mobilité, touristiques, d'orientation, de médiation culturelle etc...

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau XIII, annexe n°1)

Le levier transition numérique doit inscrire son action en appui des plans thématiques en capitalisant sur les actions déjà conduites par la Région. Mais cette action devra aussi être volontariste pour répondre aux constats propres à cette transition : besoins de plus de sobriété pour un Numérique durable, de solidarité pour plus d'inclusion, de justice sociale et territoriale, de pédagogie et d'accompagnement, de maîtrise au bénéfice de l'innovation, de proximité pour progresser en résilience, d'éthique pour bâtir la confiance nécessaire.

Parmi les 52 mesures prioritaires de la convention citoyenne, le levier Transition Numérique contribue au traitement des enjeux relatifs aux circuits courts pour une alimentation saine avec l'action sur les plateformes digitales mutualisées de mise en relation fournisseurs/producteurs/clients ainsi qu'à la simplification des démarches administratives [CCO P02, CCO P09].

1. Mettre le Numérique au service de l'humain ; pour un numérique responsable, plus juste, au service de chacun

- Accompagner les Départements dans le déploiement du Très Haut Débit pour 100% de la population d'ici 2025 afin de lutter contre les fractures numériques

La Région accompagnera les projets portés par les départements sur les zones peu denses afin d'assurer cette couverture universelle. Les déploiements sont en cours et annoncent respecter l'objectif de 2025. La Région les soutiendra dans la complétude de leur projet THD, en particulier pour certains raccordements longs, très présents sur notre territoire en raison de sa géographie (en particulier en zones de massifs).

- Accélérer le développement d'une gamme de services numériques inclusifs pour l'orientation, la formation et l'emploi

La Région structurera un programme d'actions ambitieux débouchant sur une gamme de services numériques inclusifs. Les projets suivants seront notamment priorités : développement des Campus Connectés, lancement d'un nouveau service de « Parcours Emploi Personnalisé » qui capitalise sur l'Intelligence Artificielle pour accompagner les salariés et demandeurs d'emploi dans leur parcours professionnels, développement d'un service pour la recherche de stages et formations (notamment dédié aux collégiens et aux lycéens pour les stages de 3^{ème} et de 2^{nde}), sensibilisation sur les métiers de demain au moyen d'une plateforme ou de démonstrateurs, renforcement et modernisation des infrastructures numériques dans les lycées.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Au-delà de ces deux mesures de transformation, le levier Transition Numérique insiste sur le besoin de sensibilisation à un usage responsable du Numérique.

2. Construire un Numérique protecteur, performant, durable et de proximité

a) *Offrir un aménagement numérique de confiance ; éthique, durable, performant, de proximité*

- Créer un cadre de confiance éthique, équitable et souverain pour développer une économie durable de la donnée

La Région et ses partenaires industriels, académiques et institutionnels créeront un groupement d'intérêt public pour incarner un cadre de confiance inédit, porteur de principes, de règles et de services de labellisation éthiques, cadre sur lequel Occitanie Data travaille depuis deux ans. Ce cadre de confiance permettra l'accélération des projets d'innovation en matière de croisement de données et d'Intelligence Artificielle tout en garantissant un très haut niveau de protection des données et en certifiant la qualité éthique des démarches entreprises, notamment au service de l'intérêt général.

- Innover grâce à l'Intelligence Artificielle pour créer des services d'intérêt général

En lien avec les plans concernés et la dynamique Occitanie Data, la Région créera une "Data Factory", fabrique de solutions d'intérêt général sur les filières emploi et formation, santé, transitions énergétique et climatique, mobilités, agriculture et aérospatiale. D'autres telles que le tourisme bénéficieront directement de cette nouvelle capacité à recourir aux données et aux nouveaux outils de gestion des données, notamment l'intelligence artificielle. Les projets portés respecteront un cadre éthique exigeant. Ils auront pour objectif de mettre au service de l'intérêt général des outils très performants qui ne doivent pas rester au service exclusif de grandes entreprises commerciales (GAFAM et autres) et de leur seul développement.

- Mailler le territoire en moyens numériques souverains, sobres et performants

La Région soutiendra la mise en œuvre du projet de Datacenter Régional OCCitanie (DROCC) déployé sur une infrastructure bilocalisée (Toulouse et Montpellier), qui permettra d'offrir de nouveaux services de proximité, d'affirmer une souveraineté de la donnée numérique, ainsi qu'une meilleure mutualisation et de rationalisation des moyens. Seront proposés des services d'hébergement de données, de cloud ou de calcul, au sein d'infrastructures sécurisées et suivies en termes d'efficacité énergétique. D'autres projets viennent en appui de cette mesure : une étude Datacenter publics et privés pour favoriser l'utilisation de centre d'hébergement de données garantissant la meilleure sécurité pour les données, des normes énergétiques performantes et l'indépendance vis-à-vis des acteurs américains, le réseau THD'OC pour offrir du très haut débit et des services associés aux structures régionales critiques, le projet Geo Data Terra Occitanie (GDO) pour le développement d'une infrastructure de données spatiales et de services permettant l'ouverture de l'ensemble des données issues des missions spatiales.

Au-delà de ces trois mesures de transformation, le levier Transition Numérique sera soutien des leviers "Citoyenneté active" et "Décentralisation Equité Equilibre territorial" pour définir un cadre d'accompagnement des villes et territoires intelligents, pour soutenir les solutions et acteurs locaux proposant des services numériques souverains.

b) *Accompagner les organisations dans leur transformation digitale*

- Créer une offre de services globale d'accompagnement à la transformation numérique

Afin d'améliorer l'offre régionale de transformation digitale à destination des entreprises, la Région Occitanie porte le projet de European Digital Innovation Hub. Le EDIH Occitanie sera une SCIC proposant un hub de services destiné à la fois à :



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- donner accès aux entreprises et administrations du territoire à une offre de service adaptée à leurs besoins en termes de transformation digitale, quel que soit leur niveau de digitalisation et leur localisation,
- fédérer les acteurs de la transformation numérique autour d'un projet commun structurant et créateur de valeur pour le territoire,
- renforcer l'écosystème régional d'innovation en rendant visible sur le plan européen l'excellence numérique et technologique régionale.

- Lancer des plateformes digitales mutualisées de mise en relation fournisseurs / producteurs / clients

La Région développera des plateformes favorisant les circuits courts sur un nombre croissant de thèmes, par exemple pour le GIP e-santé dédié au déploiement de matériels et d'équipements numériques en lien avec le plan "Santé et bien-être", et offrira les outils nécessaires au partage d'expérience entre entreprises qui ont des enjeux communs. En appui d'une véritable démarche de souveraineté et de résilience de notre économie régionale, la Région pourra :

- impulser la création et l'animation d'une plateforme de « matching » de projets en période de crise - en développant des solutions permettant la reprise d'entreprises ou actifs d'entreprises par des acteurs régionaux ou nationaux, afin de maintenir les savoir-faire, les compétences et la capacité d'innovation du territoire régional et de ses entreprises.
- développer une plateforme digitale mutualisée de mise en relation entre entreprises régionales et acheteurs du monde entier (sur le modèle des « WineHub » et « FoodHub » développés par ADOCC / Sud de France), afin d'accroître la connaissance des offres existantes auprès des donneurs d'ordres.

Au-delà de ces deux mesures de transformation, le levier Transition Numérique complète le plan "Recherche et Innovation" en soutien des forces technologiques du territoire pour accompagner la diversification et la spécialisation et mettre l'innovation et la R&D au service d'une économie durable, ainsi que le Plan "Mutation du travail" pour préparer aux métiers de demain, moderniser l'offre de formation et promouvoir des méthodes et outils numériques pédagogiques innovants et engager toute action de sensibilisation au Numérique. En particulier, les projets autour de la réduction de l'empreinte énergétique du numérique seront soutenus : innovations de start-up relatives aux écoconceptions applicatives, usages ou matériels numériques par exemples.

3. Concevoir autrement nos politiques publiques, placer l'utilisateur au centre d'une action collective responsable

- Être une Région exemplaire qui s'impose les pratiques du numérique durable, mise sur les collectifs, emploie des méthodes qui placent l'utilisateur au centre

La Région devra être exemplaire en systématisant les critères d'écoconception dans ses réalisations numériques ou en analysant le cycle de vie des matériels informatiques, elle suscitera les innovations durables matérielles ou d'usage. Également la Région poursuivra le développement des outils numériques en faveur d'une citoyenneté active pour impliquer les populations dans les projets qui les concernent. S'agissant des projets numériques, la Région confirmera la posture basse en employant les méthodes Agile, de test et prototype avant déploiement. L'utilisateur restera au centre, son expérience servira de guide. Enfin l'exemplarité en Occitanie est affaire de collectif ; c'est à partir des "packs" numériques régionaux que l'action régionale se déploiera.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- Améliorer la gouvernance du Numérique en région

De nombreuses structures, stratégies collectives ou dynamiques existent qui pensent le Numérique régional et ses trajectoires d'évolution : SCORAN, CRSN, SRI, Pôles et Clusters, associations, GIP... Ces initiatives, trop souvent perçues comme techniques, sont peu compatibles avec un sujet dont la portée devient politique. En conséquence la Région améliorera la gouvernance du Numérique régional en organisant le sujet pour davantage de transversalité, d'échanges et de partage de réflexions notamment avec le monde de la recherche sur les transitions, pour former les élus aux enjeux et bâtir un observatoire du Numérique composé d'indicateurs annuels.

IV - LES INDICATEURS

- Taux de locaux raccordables en Très Haut Débit en zones peu denses via des réseaux d'initiative publique (source Arcep, fréquence annuelle)
- Indicateurs présents au sein du RADD de la Région : consommation énergétique des équipements informatiques et consommables de la Région & nombre de projets Région suivant des pratiques d'éco-conception numérique

Un observatoire du Numérique en région sera construit de manière spécifique, en lien avec des laboratoires de recherche, pour proposer une vision annuelle sur les indicateurs suivants :

- Evolution de l'équipement informatique et des usages numériques des particuliers : Données Insee (recensement population-traitement complémentaire 2019)
- Evolution des emplois de la filière numérique (source Fiben, fréquence annuelle)
- Evolution de la place des femmes dans le Numérique (part en %)
- Evolution des résultats des enquêtes qualitative et quantitative Occitanie Data sur le ressenti des acteurs/usagers (source Harris Interactive, Région & Occitanie Data 2019)



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

JUSTICE TERRITORIALE, REEQUILIBRAGE ET DECENTRALISATION

I - UN BESOIN DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL, AVEC DU SUR-MESURE ET DE LA DIFFERENCIATION

La crise sanitaire révèle combien le devenir de l'Humain repose sur la **construction collective d'un modèle** garantissant sa capacité à :

- offrir à la société un collectif de valeurs et de libertés essentielles ;
- organiser une société fondée sur la reconnaissance du rôle social de chacun pour le collectif, sur la solidarité et la protection des plus faibles ;
- établir une organisation politique décentralisée garantissant les principes essentiels républicains et démocratiques, notamment au travers de l'engagement citoyen et des services publics renforcés ;
- faire du développement économique et de la création de richesse un outil au service de l'épanouissement et de l'environnement de la communauté, du progrès et de la science, de l'anticipation et de la prévention des risques ;
- lutter contre la fracture numérique, révélée par la crise et qui persiste entre territoires sur les réseaux (infrastructures) mais aussi sur les usages (télétravail, télé médecine, suivi scolaire, accès à l'information, accès aux services, ...). Les habitants des territoires avec une couverture numérique faible ont plus pâti de la crise sanitaire et de ses conséquences. La mise à niveau de l'ensemble des territoires est une attente des habitants et s'inscrit dans le principe d'équité.

Sans remettre en cause le rôle moteur des espaces métropolitains dans le développement régional, nous croyons à l'**importance d'un tissu de villes et de territoires dynamiques**, proposant un niveau de services élevé en proximité (30 mn / 30 km maximum de chaque domicile) et une qualité de vie renforçant leur attractivité. La densité des liens, physiques ou dématérialisés, entre tous les territoires (métropoles, villes petites et moyennes, territoires ruraux et de montagne) est une des dimensions déterminantes de la capacité de l'ensemble de la région à faire face aux deux enjeux majeurs de la prochaine décennie : la croissance démographique et la transition écologique et énergétique.

La crise sanitaire, notamment la période de confinement, a d'ailleurs mis brutalement en avant l'**importance d'une ville agréable à vivre**, avec des services de proximité, laissant de la place à la nature et globalement « protectrice ». Le rôle de la Région est d'accompagner l'émergence de ce modèle « d'urbanisme désirable » en soutenant les initiatives territoriales allant dans ce sens, en favorisant l'implication des citoyens dans la façon dont la ville se conçoit et en partageant les bonnes pratiques.

Les territoires sont toutefois soumis à des **défis multiples et divers** (densification pour certains et désertification pour d'autres, des niveaux de richesse très différents, des enjeux de mobilité et de déplacement distincts, des défis pour l'emploi et l'éducation divergents, ...). Face à cette hétérogénéité, tout en respectant une trajectoire et un cadre de cohérence, il est essentiel de **proposer du « sur-mesure » et de la différenciation** dans notre réponse aux enjeux du rééquilibrage territorial, dans une nouvelle approche avec nos concitoyens pour faire émerger des solutions innovantes et les faire mieux participer, mais aussi dans nos politiques publiques à destination des territoires en travaillant sur le concept de « **territoires d'équilibre** », qu'il s'agisse de « **rééquilibrage** entre grands ensembles géographiques » (échelle macro au niveau régional) ou de « **desserrement métropolitain** » (aire Toulousaine ou plaine urbanisée du littoral languedocien).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La convention citoyenne a d'ailleurs particulièrement mis en avant ces enjeux, fixant l'objectif d'une **plus grande justice territoriale**, demandant de **mettre l'équité et la solidarité territoriale au centre des projets de la Région**. La convention a ainsi demandé que *« l'ensemble des citoyens de la région, indépendamment de leur lieu de résidence, puisse bénéficier de services de qualité et de proximité dans leur quotidien. »*. La convention a également souligné l'**importance de préserver et valoriser les spécificités locales**, le développement territorial ne devant pas gommer les identités et les spécificités locales.

Ainsi, les **mesures prioritaires** [CCO P07, CCO P08] énoncées par la Convention citoyenne Occitanie et relatives à la « justice territoriale, au rééquilibrage et à la décentralisation » sont intégrées au Plan de Transformation et Développement : elles concernent le rééquilibrage du développement économique et de l'emploi (services, commerces et industries) et la limitation de l'extension urbaine en revitalisant les centralités des zones rurales et y favorisant l'implantation d'emplois locaux.

II - UNE REGION DEPLOYEE SUR LES TERRITOIRES, AVEC ET POUR LES TERRITOIRES

Depuis 2018, la Région a développé ses politiques territoriales qui se sont traduites par la conclusion de **56 Contrats Territoriaux Occitanie** qui concerne la totalité du territoire régional, confortées dans le même temps par les dynamiques régionales des **Bourgs Centres Occitanie** (450 Communes engagées et 330 Contrats approuvés), ainsi que 40 contrats Grands Sites Occitanie et 39 contrats politique de la ville concernant 105 quartiers.

Ces contrats « 1^{ère} génération » devront évoluer pour 2022, sur la base d'Occitanie 2040 et du plan de transformation, en y associant plus fortement les citoyens.

L'action de la Région a également gagné en proximité avec la consolidation ou la création de **18 « Maisons de ma Région »**, avec au moins une structure sur chacun des treize départements d'Occitanie. Ces Maisons sont ouvertes à tous, dans un souci permanent de proximité avec les usagers, mais aussi avec les acteurs locaux, tant institutionnels, qu'économiques ou associatifs.

Comme précisé dans le levier « La Région citoyenne », la Région a par ailleurs mis en place plusieurs instances qui permettent d'**améliorer la vitalité démocratique** et d'impliquer plus fortement les forces vives territoriales : **Assemblée des Territoires, Parlement de la Montagne, Parlement de la Mer**.

Sur le sujet de l'aménagement économique et de l'accueil des entreprises, la Région a également favorisé le déploiement de **40 « Occitanie Zones Economiques »** (ex PRAE ou ZIR) avec des normes de qualité et environnementales particulièrement élevées. Elle aide aussi les collectivités à aménager ou requalifier leur ZAE avec un dispositif plus avantageux selon les territoires pour opérer une péréquation.

Afin de mieux anticiper et planifier l'aménagement régional, la Région a engagé en 2017 l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (**SRADDET**), qui constitue le volet « aménagement » d'Occitanie 2040. Après deux années d'échanges et de concertation avec les territoires, les citoyens et les acteurs économiques, le projet de SRADDET a été présenté et arrêté en Assemblée Plénière de décembre 2019. Il fixe une trentaine d'objectifs et autant de règles (dont 13 imposées par le cadre réglementaire) assorties de mesures d'accompagnement **pour une région qui accueille bien et durablement**, avec une vraie qualité de vie pour tous les habitants actuels et les futures générations.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Enfin, le **plan d'actions régional sur le foncier**, approuvé lors de la même Assemblée Plénière, vient proposer aux territoires des mesures d'accompagnement pour faciliter l'atteinte des objectifs régionaux, en particulier « réussir le zéro artificialisation nette à l'horizon 2040 », avec un rythme modulé localement selon le contexte. Le programme reconquête des friches, l'opérateur régional Eviter-Réduire-Compenser, le fonds régional sur le foncier agricole, la dynamique de recomposition spatiale du littoral, la nouvelle approche sur le foncier économique, plus respectueuse des enjeux environnementaux, sont autant de mesures prévues dans ce plan d'actions.

III - LES MESURES DE TRANSFORMATION

(cf. tableau XIV, annexe n°1)

POUR UNE ACTION EN PROXIMITÉ, déployer une présence de proximité de la Région sur les territoires et consolider les relations avec les élus, acteurs locaux et citoyens

Renforcer la proximité de la Région avec l'ensemble des élus et acteurs locaux, en renouvelant et renforçant les instances de dialogue, notamment :

- **Assemblée des Territoires** : au-delà des séances plénières de cette assemblée, la Région favorisera la mise en place de groupes de travail thématiques permettant d'associer systématiquement les élus locaux sur la conception et le suivi des dispositifs régionaux ayant un impact territorial, mais aussi de commissions territorialisées dédiées au développement des coopérations territoriales. L'Assemblée des Territoires sera entièrement renouvelée en 2022, un renouvellement partiel étant intervenu courant 2020 à l'issue des élections municipales.
- **« Comités participatifs citoyens locaux – CPCL OU COPACIL »** : la nouvelle génération des Contrats Territoriaux Occitanie permettra de dynamiser, voire de finaliser, l'installation de « CPCL » (pouvant être des conseils de développement déjà existants) dans chacun des territoires de projet. Il pourrait également leur être proposé, en lien avec le CESER, de constituer l'Assemblée des « CPCL », pendant de l'Assemblée des Territoires (ADT). Ces deux assemblées pourront engager des travaux en commun en se complétant : l'ADT pour la démocratie représentative locale et les « CPCL » pour la démocratie participative locale.
- **Organisation à l'échelle de chaque territoire de Projet de rencontres « bilan et perspectives »** : seront conviés annuellement l'ensemble des Maires, présidents d'EPCL, délégué-es communautaires et membres du Conseil de Développement. Ces rencontres permettraient d'examiner les résultats obtenus dans le cadre du contrat et de présenter l'action de la Région dans le territoire dans l'ensemble des domaines d'intervention.

Finaliser le déploiement et renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès aux services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux. Le réseau des Maisons de ma Région sera ainsi structuré et le niveau de services proposé sera étoffé, avec une montée en puissance qui s'inscrira aussi dans du long terme (projet de déconcentration de l'action régionale).

POUR UNE COHESION TERRITORIALE FORTE, réussir le développement équilibré de tous les territoires et assurer un bon niveau d'équipement et de services à la population sur tous les territoires



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Préparer et mettre en œuvre une nouvelle génération de politique contractuelle territoriale pour 2022-2027, sur-mesure, au service du rééquilibrage territorial, en construisant avec chaque Territoire de Projet et l'ensemble de ses intercommunalités une « feuille de route construite sur mesure » résultant de la « rencontre » entre le projet de territoire et les orientations stratégiques et politiques de la Région et des autres partenaires contractuels. Cette « feuille de route » précisera les stratégies de partenariat et de coopération avec les territoires voisins.

La Région mobilisera à cet effet l'ensemble de ses politiques d'intervention et recherchera la **convergence maximale des politiques territoriales** entre l'Europe, l'Etat, la Région et les Départements, par soucis d'efficacité et de simplification. Au-delà des investissements matériels nécessaires au développement des territoires, les nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (CTOPM) devront se traduire par des **partenariats opérationnels territorialisés en faveur des acteurs du territoire** y compris privés (entreprises, acteurs culturels et sportifs, associations, habitants, ...) pouvant s'inspirer de la logique du dispositif L'OCCAL. Ces partenariats opérationnels mobiliseront également l'ensemble des opérateurs régionaux (AREC, ARAC, Ad'OCC, ARIS, FOCCAL, ...).

La présence de services dans les territoires, ainsi que leur accès et leur fonctionnement en réseau, sera au cœur de la stratégie de ces contrats afin d'agir efficacement pour le rééquilibrage territorial et de contribuer à une juste égalité de l'ensemble des citoyens d'Occitanie.

En effet, la région Occitanie dispose de la présence relativement équilibrée sur son territoire, de villes moyennes, petites villes et bourgs centres majeurs. Mais, plusieurs villes moyennes éloignées des métropoles ne disposent pas de l'ensemble des **services supérieurs, voire intermédiaires** pour la population de leur bassin de vie et au-delà. De la même manière, on retrouve les mêmes insuffisances en termes de **services de proximité** dans des petites villes et bourgs centres de plusieurs territoires ruraux et de montagne mais également péri-urbains. A ce titre, une expérimentation dans les territoires ruraux sera lancée sur un camion itinérant des services publics pour une plus grande justice territoriale **[CCO P50]**.

Agir pour la **présence de ces services** est indispensable mais la question de leur accès est également un enjeu majeur pour lequel la Région est fortement mobilisée avec sa politique en faveur des **mobilités** du quotidien.

Le fonctionnement en réseau de services de ces villes moyennes, petites villes et bourgs centres en lien avec les métropoles et les agglomérations, est essentiel. Il doit rechercher à constituer une offre globale et complète à partir d'une logique de complémentarité au service des populations (santé, enseignement supérieur, mobilité, télécommunications, offre culturelle, le réseau régional des Bourgs Centres à créer dès 2021...).

Renforcer le réseau des villes moyennes et centralités rurales structurantes en accompagnant en ingénierie et financièrement des expérimentations portées par des « **territoires d'équilibre Occitanie** » pilotes. Ces territoires, pour lesquels l'engouement s'est renforcé pendant la crise sanitaire, vont en effet jouer un rôle stratégique pour le rééquilibrage territorial et l'exemplarité en termes de changement de modèle (sobriétés foncières et énergétiques, préservation des ressources, ...).

La détermination des territoires d'équilibre sera précisée avec les Territoires de Projets contractualisant avec la Région.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La Région apportera un soutien financier aux études préalables, au montage de projet et aux actions opérationnelles, sélectionnées via un Appel à Manifestation d'Intérêt qui pourrait être lancé début 2021, dans le cadre des Contrats territoriaux, portant sur des sujets d'innovation territoriale faisant écho aux thèmes qui ont émergé dans le cadre du plan de transformation (densification, nature en ville, ceintures agricoles périurbaines, revitalisation commerciale, nouvelles mobilités...).

Ces expérimentations feront l'objet d'un accompagnement particulier de la Région et des partenaires qu'elle mobilisera à cet effet, avant d'envisager leur déploiement plus large à l'échelle régionale. A terme, ces actions ainsi labellisées constitueront ainsi un volet « rééquilibrage » des CTOPM, qu'il s'agisse de desserrement métropolitain ou bien de grand rééquilibrage géographique (à l'instar du CPER qui comporte un volet spécifique « coopérations »).

POUR UNE INGENIERIE DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES COMBINANT RESEAUX D'EXPERTS ET IMPLIQUANT LES CITOYENS, développer et mutualiser une offre d'ingénierie d'aménagement pour les territoires

Co-construire avec les Territoires de Projet une ingénierie en correspondance avec les défis régionaux

Il doit être instauré une nouvelle relation, plus qualitative et partenariale, entre la Région et les Territoires de projet pour améliorer l'ingénierie locale. C'est essentiel pour accompagner la définition et la mise en œuvre de stratégies capables de répondre aux enjeux de transformation, et renforcer l'innovation et l'expérimentation. Dans le cadre de la prochaine génération de politiques territoriales contractuelles, la poursuite de cet objectif devra se traduire par un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel, entre la Région et ses agences d'une part, mais aussi avec les Départements et les Territoires de Projet, d'autre part.

L'ingénierie territoriale fera ainsi l'objet de contrats pluriannuels d'objectifs et de résultats.

Pour les territoires de Projets ruraux, il continuera d'exister un soutien financier, mais il devra s'exercer différemment et dépasser la simple logique de la dotation financière.

Déployer un centre de ressources régional Foncier, Urbanisme et Territoires (FUTé)

s'inscrivant dans les perspectives de rééquilibrage territorial (amener des ressources mutualisées à tous les territoires) et d'amélioration de la résilience (travail sur des indicateurs et actions dédiées) : animation de communautés d'acteurs, mise à disposition d'indicateurs sociaux-économiques-territoriaux à différentes échelles, fourniture gratuite de bases de données et analyses territoriales, de guides et retours d'expériences sur des thématiques prioritaires (résiliences territoriales, zéro artificialisation nette, Eviter-Réduire-Compenser, reconquête des friches, articulation des échelles de planification et d'urbanisme, ...), d'outils d'aide à la décision et de services à valeur ajoutée (aide juridique, ...).

L'Etat et la Région, avec l'appui du CEREMA, pilotent la mise en œuvre de ce centre de ressources, qui prend la forme d'une communauté de travail associant les acteurs territoriaux et d'une plate-forme sur Internet. Un « comité d'orientation » est consulté pour définir les principales actions et thématiques d'intervention.

Impliquer les citoyens dans la conception de projets locaux en matière d'urbanisme,

en favorisant l'innovation et l'expérimentation (de type « urbanisme tactique », c'est-à-dire des aménagements légers visant à tester la requalification d'un espace public comme par exemple l'installation de pistes cyclables provisoires) avant d'envisager des investissements lourds, d'autant plus difficile à porter dans un contexte d'effort budgétaire. L'urbanisme « tactique » constitue en outre un outil efficace pour gérer la problématique de la distanciation sociale en période de crise.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

La Région a engagé un partenariat avec l'école de Design de Nîmes pour tester l'opportunité d'un accompagnement régional sur le sujet. Les besoins portant essentiellement sur de la méthodologie et de l'accompagnement en ingénierie, la Région développera une nouvelle offre de service/boîte à outil « urbanisme citoyen » à destination des territoires souhaitant s'en emparer pour conduire un projet porté par la collectivité ou par un tissu associatif actif. Cette offre de service pourrait en priorité être déployée sur les territoires de type bourg-centre et grands sites Occitanie, notamment sur les PEM, friches, tiers lieux, OZE, ...

POUR UNE MEILLEURE CAPACITE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Renforcer le soutien aux projets et investissements collectifs portés par des collectivités en faveur de la production d'énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique, méthanisation, etc). **[CCO P23]**

Modéliser, avec et pour les territoires, une trajectoire de transition globale face à l'augmentation des impacts du changement climatique visant à réduire leurs vulnérabilités et à s'adapter aux évolutions.

Réaliser, en s'appuyant sur les connaissances scientifiques, un « diagnostic climat prospectif » sommaire d'exposition aux aléas et tendances climatiques puis décliner un programme de solutions adaptées à chaque territoire. Il s'agit de caractériser les évolutions climatiques et leurs impacts sur le fonctionnement des territoires pour éclairer les décideurs publics et privés dans leurs choix stratégiques d'adaptation. L'objectif est de « mieux connaître » pour augmenter la résilience des territoires et de leurs activités ; aussi, la Région souhaite accompagner la mise en place d'un groupe régional d'experts et d'acteurs climat, pour améliorer la connaissance, mieux anticiper, permettre aux collectivités de s'adapter au travers de leurs projet d'aménagement et d'urbanisme, échanger avec les citoyens et leur permettre de prendre en compte ces changements dans leurs modes de vie.

Favoriser le report modal des transports de la route vers les moyens qui ont un impact carbone plus faible, et notamment le transport sur les canaux et les voies d'eau, en créant de véritables projets de territoire autour des canaux, ouvrages et axes structurants.

Dans la continuité du travail déjà conduit sur le Canal du MIDI, accompagner l'Etat dans la construction d'un projet de territoire autour du Canal du Rhône à Sète, infrastructure structurante de l'est de l'Occitanie construite à la fin du XVIIIème siècle et qui joue un rôle majeur en reliant sur 63 km le port de Sète-Frontignan et la Méditerranée au Rhône et à la vallée du Rhône tout en traversant des territoires sensibles, urbains et touristiques dans l'est de l'Hérault et dans le Gard.

Cet ouvrage, indispensable à un report modal de la route pour lutter contre le changement climatique, est aujourd'hui menacé ; les aménagements programmés sur 10 ans pour conserver son rôle de desserte fluviale du port et développer un projet de territoire autour des aménités du canal (paysage, tourisme fluvestre, voie sur berge...) seront anéanties si un projet de restauration et protection des berges du canal n'est pas entrepris. Il s'agira donc de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un projet d'avenir conciliant co-usage et développement du report modal fluvial pour le port de Sète-Frontignan avec des solutions innovantes par exemple pour la gestion des sédiments en économie circulaire ou la desserte fluviale de la Métropole de Montpellier, et de l'agglomération Nimoise.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

POUR UNE REGION PILOTE ET A L'AISE DANS SON ACTION A LA SUITE DE LA NOUVELLE ETAPE DE LA DECENTRALISATION

Clarifier et conforter la place de la Région dans les compétences et chefs de filât qui sont les siens (aménagement du territoire, développement économique, biodiversité, ...) :

- la Région demande à l'Etat de ne plus procéder par appels à projets nationaux qui, le plus souvent lancés sur les compétences des Régions, mettent en concurrence les territoires. Pour les appels à projets déjà lancés, la Région souhaite être étroitement associée dans la remontée et la sélection des projets, puis leur pilotage ou suivi (exemples : contrats de transition écologique, appel à projets de la relance, ...) ;
- intégrer les divers financements de l'Etat au sein des contrats territoriaux passés entre la Région et les territoires de projet pour ne pas multiplier les instances de pilotage et de suivi ;
- assurer une meilleure représentation de la Région dans les structures et instances de gouvernance pilotées par l'Etat (ex : ARS, comité de bassin, ...).

La Région souhaite également **structurer et animer au niveau régional l'ingénierie territoriale** avec notamment :

- la création d'un réseau régional de l'ingénierie territoriale (sur le modèle du réseau des développeurs économiques), et l'animation et le pilotage y compris de l'ingénierie de l'Etat au sein de ce réseau (ANCT, CEREMA, ADEME, ...) ;
- une organisation par projet, avec coordonnateur régional, point d'entrée pour le porteur de projet.

Enfin, la Région est **candidate à l'expérimentation de nouvelles compétences** :

- **gestion de certaines lignes de Desserte Fine du Territoire.** Cette expérimentation débiterait par les lignes Montréjeau-Luchon et Alès-Bessèges pour le transport de voyageurs et par la ligne Agen-Auch pour le transport de marchandises. Elle doit favoriser un nouveau cadre d'intervention avec une maîtrise d'ouvrage plus agile, en complément du soutien financier indispensable de l'Etat à la préservation du réseau ferré national.
- **sur l'eau :**
 - dévolution de **compétences réglementaires** et de moyens financiers au préfet coordonnateur de bassin pour mettre en place certaines actions et mesures importantes (enjeux de tarifs, enjeux d'enquêtes réglementaires...) ;
 - organisation du **transfert des concessions Etat du bassin Adour-Garonne** vers la Région dans de bonnes conditions économiques assorties de droits de prélèvement qui permettent de développer une politique territoriale exemplaire en matière de gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.
- **Constitution et attribution à la Région d'un fonds de péréquation territoriale :** comme pour les programmes structurels européens, l'Etat doterait les régions d'un fonds géré et attribué librement, mais encadré, c'est-à-dire fléchés vers des territoires défavorisés (notion de ZRR ou de politique de la ville).
- **Avancer vers une autonomie financière et fiscale plus importante des Régions.**

La Région travaille également à une proposition de réorganisation du système de Santé (voir plan Santé).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

IV – INDICATEURS

Fréquentation des Maisons de ma Région par type de public et type de sollicitations (source = MdR, fréquence trimestrielle)

Part de la population ayant accès en moyenne aux équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (source = Insee, fréquence annuelle)

Temps d'accès des équipements de type commerces (source = Insee - BD BPE Base Permanente des Equipements, fréquence annuelle)

Le niveau d'aide globale effectif et celui de la Région pour les différents types de projets et de territoires (mesure de l'effort (taux d'aide) avec analyse selon la typologie territoriale (notion de péréquation)

Comités locaux de pilotage (nombre/an, nombre de participants et qualité)

Comités participatifs citoyens locaux (nombre/an, nombre de participants et qualité)



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

OUVERTURE ET COOPERATION

I - L'OCCITANIE, INCONTOURNABLE SUR LA SCENE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

L'action européenne et internationale est un moteur incontournable de l'action régionale et un levier de la réussite de ses politiques publiques. Elle vise à renforcer la capacité de nos territoires et de nos acteurs socio-économiques à rayonner en Europe et à l'international, à développer des liens avec les partenaires dans le monde afin de favoriser l'export des produits, les échanges avec les peuples et la solidarité. Elle permet d'ouvrir pour nos jeunes le « champ des possibles » grâce aux mobilités internationales aidées par la région.

Les **politiques de coopération** constituent l'un des leviers des relations européennes et internationales. Elles favorisent le rapprochement entre les peuples, le développement des échanges sociaux, culturels, sportifs, universitaires, scientifiques et économiques. Elles contribuent également à la construction d'une **Europe forte** en permettant à **chaque citoyen d'Occitanie** d'en être un acteur majeur et de vivre sa citoyenneté européenne.

Résolument ancrée dans le **sud de l'Europe**, l'Occitanie entretient des relations étroites et régulières avec les pays du **bassin méditerranéen** mais aussi en Asie.

Terre de mixité, d'accueil et de brassage, l'Occitanie est une région **ouverte sur le monde**, dont les habitants sont attachés à l'art du « vivre ensemble », à l'égalité entre les peuples, entre les cultures, entre les femmes et les hommes.

La région affiche des performances en Europe et à l'international qui la placent aux premiers rangs des régions françaises de référence dans des secteurs clés :

En matière économique, agro-alimentaire et vinicole :

- 1^{ère} région française en termes de balance commerciale
- 1^{ère} région exportatrice de vins
- 3^{ème} région en nombre de projets d'investissement étrangers
- 4^{ème} région exportatrice grâce à l'aéronautique : en 2019, près de 8900 entreprises de la région ont exporté leurs produits dans le monde entier, principalement vers l'Union Européenne, vers l'Asie et l'Amérique

Dans le domaine de la recherche et l'enseignement supérieur :

- 1^{ère} région en matière d'effort de R&D
- 3^{ème} région d'accueil des étudiants en mobilité internationale

Dans les domaines culturel, touristique et sportif :

- 1^{er} rang national pour le sport de haut niveau et 1^{er} rang national des sports de pleine nature
- 3^{ème} région française en France fréquentée par les touristes étrangers
- 20 % des sites Unesco en France sont situés en Occitanie

Certaines filières sont le fruit de coopérations étroites d'envergure européenne voire mondiale :

Aéronautique et transports du futur : pôle mondial Aerospace Valley

Santé : pôle de compétitivité eurobiomed

Eau et mer : 2 pôles à vocation mondiale Acqua-Valley et Mer- Méditerranée

Numérique : 2 métropoles labellisées french tech, ANITI



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

II - LES ENJEUX DE L'OUVERTURE ET DE LA COOPERATION COMME LEVIER DU PLAN DE TRANSFORMATION

La crise du Covid a modifié les rapports entre les pays et leurs territoires, et fragilisé des pans entiers de l'économie et la vie des habitants de la région.

La fermeture des frontières a engendré un bouleversement des flux humains et économiques entre les pays et a fragilisé certaines filières économiques et activités vitales pour notre région comme l'aéronautique, le tourisme (d'affaires et de loisirs), les événements culturels et sportifs, mais aussi la mobilité étudiante. La crise a également provoqué une chute de la demande pour de nombreux produits et services, la modification des circuits d'approvisionnement et de distribution et l'organisation de nouveaux modes de travail avec la généralisation du télétravail.

Ces bouleversements nous conduisent à repenser notre modèle de développement et les chaînes de valeur internationales dans lesquels s'insèrent les territoires, les entreprises et les habitants de l'Occitanie.

Transformer nos modes de vie, construire un nouvel avenir et protéger les habitants, concevoir autrement nos politiques publiques ne signifie pas que l'Occitanie doit se replier sur elle-même, bien au contraire.

L'ouverture à l'international et la coopération constituent un levier de transformation incontournable dans le cadre du Green New Deal

La relocalisation des entreprises dans les secteurs stratégiques vise à assurer l'indépendance stratégique et la résilience de notre économie pour assurer les besoins vitaux et fondamentaux de notre population dans des secteurs clés comme la santé, l'alimentation, les énergies, les mobilités... Ces relocalisations devront être menées dans le cadre de considérations et réflexions européennes et internationales car elles se feront en lien notamment avec les plans de relance de l'Etat et l'Europe.

La coopération avec des territoires européens et internationaux sur les thèmes du Green New Deal sera l'une des clés de la réussite de notre plan de transformation. En lien avec le pacte vert européen annoncé en décembre 2019, la transformation de notre modèle de développement économique vers une économie plus résiliente, vertueuse, soucieuse de son impact environnemental concerne les entreprises d'Occitanie, à la fois dans le cadre des projets des filières stratégiques et dans le cadre de leurs projets visant à « décarboner » leurs processus liés à la transition écologique et énergétique. L'intégration de nos projets dans des programmes européens et des projets de collaboration européens est indispensable pour assurer leur réussite.

Le nouveau modèle de développement du GND implique également que les citoyens et les entreprises s'adaptent à de nouveaux métiers et renforcent leurs formations, notamment à l'international. L'acquisition de nouvelles compétences et qualifications, à travers notamment les mobilités à l'international financées par la Région sont déterminantes pour une meilleure insertion professionnelle, un retour à l'emploi ou pour l'accompagnement de l'évolution de l'entreprise. Il est proposé que la mobilité européenne et internationale soit élargie à de nouveaux publics, au-delà des jeunes apprenants, car elle constitue un atout important pour l'employabilité et une force pour les entreprises.

L'avenir de notre territoire est également étroitement lié à la prise de conscience de l'importance de la citoyenneté européenne. S'ouvrir aux autres nécessite une affirmation de soi, une compréhension de « l'autre » et de l'intérêt de la richesse des échanges. Aussi, l'information régulière des citoyens sur les bénéfices des relations européennes et internationales et la poursuite des actions en faveur de la citoyenneté européenne est un objectif du plan de transformation.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Plus que jamais, l'Occitanie doit s'ouvrir sur le monde et renforcer son ancrage européen.

III - RAPPELS DES ACTIONS DEJA CONDUITES PAR LA REGION

La Région Occitanie s'est engagée dès 2017 dans une stratégie d'ouverture en Europe et à l'international qui lui a permis de :

- Bâtir une douzaine d'accords de coopération centrés sur les axes stratégiques de la Région notamment avec de nouveaux pays (Japon, Maroc, Côte d'Ivoire, Vietnam, Cambodge) et ouvrir deux bureaux de représentation de l'Occitanie (Allemagne, Japon) en complément des 4 maisons à l'international.
- Développer le rayonnement et l'attractivité de la région dans les domaines de l'économie, de l'enseignement supérieur et la recherche, des produits agro-alimentaires et des vins, du tourisme, de la culture, du sport (actions des agences régionales dont Ad Occ et CRT, convention Ad Occ/Business France, missions intersectorielles en Europe et à l'international ...)
- Affirmer une ambition Méditerranéenne concrétisée notamment par le programme Régions 2021 de formation des élus et cadres des Régions du Maroc.
- Renforcer la mobilité internationale des jeunes : plus de 5000 apprentis, étudiants, jeunes en insertion sont accompagnés chaque année par la Région.
- Participer à la solidarité européenne et internationale pour un développement solidaire et partagé afin de réduire les inégalités et garantir l'accès aux droits fondamentaux (éducation, alimentation, santé, assainissement, accès à l'eau) d'une part, améliorer les conditions d'accueil, l'intégration et l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés en Occitanie, d'autre part.
- Engager une politique en faveur de la citoyenneté européenne des jeunes (quinzaine Franco –Allemande d'Occitanie, premier budget participatif ...)

IV - LES MESURES DE TRANSFORMATION

Huit grands chantiers « ouverture et coopération internationale » accompagnent la mise en œuvre du plan de transformation et ses 10 priorités thématiques (cf. tableau XV, annexe n°1). Les mesures qui y sont rattachées doivent se situer dans des plans pluriannuels et évalués régulièrement.

1/ Favoriser l'évolution des entreprises, l'adaptation des apprenants aux nouveaux métiers et renforcer leur employabilité

Accompagner 3 à 4 « défis clés » pour en faire des pôles de visibilité et d'attractivité à l'international et disposant de forces de recherche reconnues à l'international et contribuer à la formation et adaptation des compétences.

- Créer un dispositif d'accueil des chercheurs étrangers en lien avec les Défis clés ;
- Accompagner les laboratoires au montage de projets européens (Horizon Europe).

Développer et élargir la mobilité à l'international des jeunes et de nouveaux publics et systématiser un volet mobilité dans nos accords de coopération.

- Elargir l'accompagnement régional à la mobilité à de nouveaux publics dans le cadre du guichet unique de la mobilité : lycéens, jeunes sportifs, doctorants, chercheurs.
- Créer de nouveaux parcours d'insertion professionnelle et d'ouverture au monde (volontariat solidarité internationale et renfort VIE).



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- Systématiser le volet « mobilités des apprenants » au sein de nos accords de coopération.
- Créer des nouveaux dispositifs de formation intégrant un volet « mobilité internationale ». A ce stade les nouveaux publics potentiels identifiés sont les chefs d'entreprise en formation, les fonctionnaires territoriaux dans le cas de compétences partagés, les stagiaires de la formation professionnelle, les managers des structures et clubs sportifs.

La mobilité en Europe et à l'international est l'une des actions favorisant une pratique citoyenne éclairée, critique et participative [CCO P10]. Elle contribue également à la valorisation des expériences des jeunes auprès des entreprises [CCO P18] et l'adaptation des formations aux nouveaux métiers [CCO P19, CCO P22]

2/ Renforcer et promouvoir le rayonnement et l'attractivité de l'Occitanie, de ses filières stratégiques et du cadre de vie (culture, patrimoine, environnement, sports, loisirs, tourisme, gastronomie, accès à la formation et à l'éducation, ...) pour :

- attirer les talents, chercheurs, investisseurs, salariés des entreprises à (re)localiser
- développer des classes internationales dans les lycées
- favoriser la visibilité des entreprises et leur appartenance aux territoires d'Occitanie
- renforcer la dynamique d'exportation des produits « made in Occitanie »
- valoriser à l'international le réseau des universités et leurs compétences « recherche »

La mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité intersectorielle en Europe et à l'international reposant sur la définition d'objectifs prioritaires partagés par zones devra favoriser l'organisation de missions régionales, la mise en place d'une stratégie presse et influenceurs, la réalisation d'une collection de supports de communication, la définition d'une stratégie événementielle, des dispositifs d'accueil des publics cibles et la mobilisation des réseaux européens.

Dans ce cadre, le développement du tourisme en milieu rural contribue à la valorisation de l'identité de nos territoires de campagnes et au rayonnement de leurs filières d'excellence : produits du terroir, vins, artisanat, culture, environnement [CCO P16]

3/ Intégrer dans nos accords de coopération les 10 priorités du GND et développer des partenariats solidaires et durables avec les régions d'Afrique

Co construire les programmes de coopération en intégrant les thématiques du GND et en associant notamment les réseaux universitaires et de recherche, autour d'études ou d'échanges d'expériences dans les domaines tels que l'impact du changement climatique sur la biodiversité, sur la santé (notamment pays frontaliers, CTP/OPCC, Eurorégion, bassin Méditerranéen), recherche et expérimentation sur la mobilité à hydrogène vert, dans le domaine du tourisme durable et responsable, de l'économie circulaire, de l'éolien flottant, du plan d'action « zéro déchet résiduel plastique » en méditerranée.

La mesure « études ou échanges d'expériences concernant l'impact du changement climatique sur la biodiversité » doit contribuer à l'objectif de favoriser les pratiques agricoles permettant une meilleure adaptation au changement climatique [CCO P04]

Réaffirmer notre ambition méditerranéenne et développer des partenariats solidaires et durables avec les régions d'Afrique : les nouveaux partenariats avec les régions d'Afrique intégreront des objectifs de coopération et de solidarité mais aussi d'attractivité économique. Les nouveaux accords de coopération établis avec les régions de Côte d'Ivoire (Grands Ponts et du Sud Comoé) fin 2020 permettront de rendre cette stratégie opérationnelle en saisissant les premières opportunités d'actions très rapidement. Des opérations spécifiques porteront sur le soutien à l'agriculture et l'alimentation durable. Un nouvel appel à projets sera mis en œuvre,



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

ciblant spécifiquement les enjeux d'agroécologie et d'alimentation durable à l'international et plus spécifiquement en Afrique.

4/ Accompagner la (re)localisation d'entreprises en Occitanie sur des secteurs stratégiques

La crise de la Covid-19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française, et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales. En Occitanie, l'objectif de contribuer à la relocalisation d'activités industrielles stratégiques a été fixé par le Plan de Relance pour l'Emploi adopté lors de l'Assemblée plénière du 16 juillet 2020. Dans cette optique, ont été actés la création d'une Agence Régionale d'Investissements Stratégiques (ARIS) et le lancement d'un Appel à la relocalisation et localisation industrielles.

Présenté lors de l'AP de novembre 2020, il permettra de proposer aux porteurs de projet retenus une offre de services globale par la Région et ses agences parmi lesquels un outil financier mais aussi du portage immobilier et d'équipements productifs, un foncier dérisqué, une offre de formation.

Cinq secteurs stratégiques sont ciblés : la santé, l'alimentation - agroalimentaire, les énergies renouvelables, les mobilités, le numérique.

Sont visés des projets endogènes mais aussi exogènes impliquant un sourcing externe pour alimenter cet Appel à la relocalisation et localisation industrielles. A cet effet les relais de Business France, les maisons de l'Occitanie à l'international, les représentations en Allemagne et au Japon seront mobilisés.

Les relations européennes et internationales doivent favoriser cette action essentielle à la résilience de l'économie régionale [CCO P15].

5/ Internationaliser l'ensemble des politiques publiques de la Région et jouer un rôle de chef de filât au niveau des acteurs publics et privés

Définir un positionnement GND (en Europe et à l'international) et se doter d'une stratégie de communication et de lobbying sur le nouveau modèle de développement en s'appuyant sur la dynamique d'innovation et de développement durable.

Comment :

- Dans le cadre des nouveaux accords de coopération, proposer des valeurs « GND » aux porteurs de projets : transition, équité, équilibre...
- Renforcer les champs d'intervention des maisons Occitanie et des représentations en Europe et à l'international aux stratégies d'attractivité inter sectorielles voire de nouveaux pays.
- Développer un axe international et européen dans chacune des politiques sectorielles.
- Créer un Conseil d'Attractivité Régionale fédérant les acteurs ouverts aux enjeux internationaux afin de favoriser une dynamique collective, le partage d'objectifs, actions et l'évaluation des stratégies engagées
- Dans certains pays cibles, créer un réseau des « ambassadeurs » - relais de l'action régionale - animés par les représentants ou par les maisons des régions.

Approfondir la relation avec les acteurs institutionnels du territoire régional mais également avec les citoyen(e)s

- Développer les relations avec les associations (résidents étrangers, instituts culturels, solidarité internationale)
- Pérenniser les relations avec les acteurs consulaires autour d'une « Conférence du Corps Consulaire Régional » deux fois par an à Toulouse et à Montpellier.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

- Engager un dialogue permanent avec les résidents étrangers et créer un Comité Consultatif des Résidents Etrangers (entre 500 et 600000 immigrés en Occitanie)

6/ Renforcer le positionnement de la région en Europe : lobbying, réseaux, captation de fonds, culture européenne

Affirmer le leadership de la région en Europe sur des thématiques stratégiques :

Il est proposé d'affirmer notre leadership dans 4 secteurs dès 2020 (l'aéronautique et le spatial, l'alimentation, l'hydrogène vert, l'éolien flottant) puis de l'élargir en 2021 le cas échéant.

Bâtir une stratégie de lobbying européen et accroître les missions des élus à Bruxelles

Des missions seront programmées en 2020 et 2021 à Bruxelles sur l'intelligence artificielle, l'économie bleue, le réseau transeuropéen énergie, les mobilités...

Renforcer le rôle et la place de la Région au sein des réseaux européens notamment la CIM/CRPM, Nereus dans le domaine du spatial.

7/ Informer les citoyens des bénéfices des relations européennes et internationales

L'information des habitants et la pratique citoyenne doit être l'une des préoccupations prioritaires [CCO P10].

Il est proposé de créer des pages dédiées aux relations internationales et à l'Europe sur le site larégion.fr en complément de l'action des CIED, du budget participatif citoyenneté mondiale.

8/ Se doter d'indicateurs de pilotage et de suivi

Rayonnement et attractivité de l'Occitanie : baromètres de notoriété et d'image de la région, bilan des articles presse et influenceurs, _exportations – importations et balance commerciale, évolution des ventes des produits Sud de France, « fabriqué en Occitanie », classement des universités d'Occitanie, part des étudiants et chercheurs étrangers accueillis en Occitanie

Partenariats de coopération :

- nombre et contenus des accords
- nombre d'actions centrées sur les priorités du GND
- nombre de projets en lien avec GND (alimentation, agroécologie ...) retenus dans le cadre d'un appel à projet dédié

Europe :

- nombre de projet européens déposés par la Région et montant des fonds européens captés
- nombre de projets européens déposés par les acteurs d'Occitanie dans le cadre des programmes suivants : CTE, Horizon Europe, Erasmus, Cosme.

Adaptation aux nouveaux métiers, mobilité des apprenants

- Mobilité sortante : évolution du nombre et type de bénéficiaires dont les nouveaux publics proposés dans le cadre du GND.



Assemblée Plénière du 19 novembre 2020

Délibération N° 2020/AP-NOV/03

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le Plan transformation et de développement – Green New Deal acte II présenté ci-dessus, et ses tableaux de synthèse (jointés en annexe 1).

La Présidente

Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 23 novembre 2020
- Date d'affichage légal : 23 novembre 2020

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA